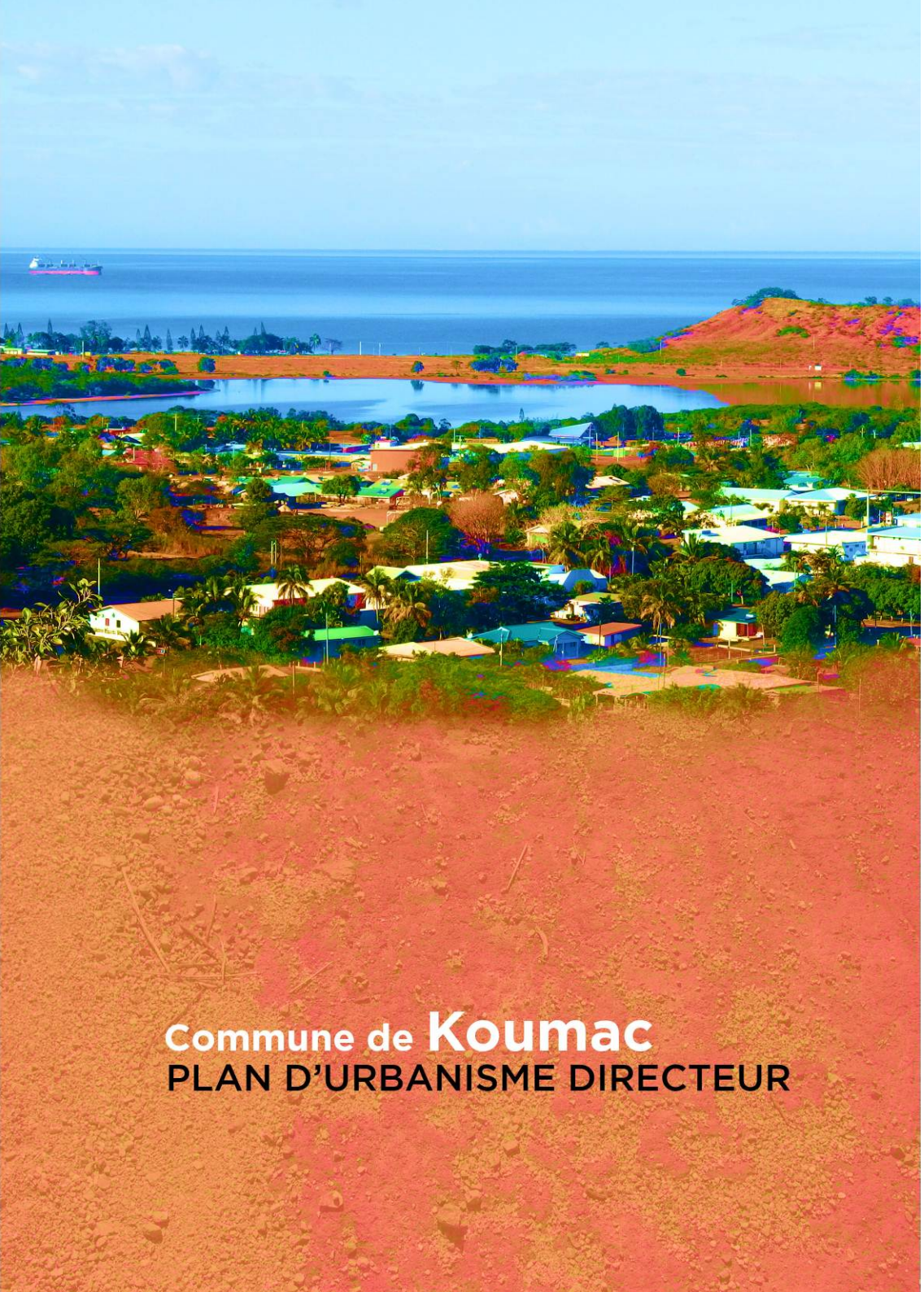

Commune de **Koumac**
PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

Ville de Koumac
CARREFOUR DU GRAND NORD

RAPPORT DE PRESENTATION

Novembre 2016

VERSION SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE

SOMMAIRE :

Préambule
Présentation de koumac

Partie I. Diagnostic territorial prospectif

1. Grand paysage / Milieu naturel

Climat
Géologie
Topographie, hydrographie
Milieu naturel, végétation, grands paysages
Grands paysages, sites remarquables
Forêt sèche
Le territoire littoral et maritime
Trame verte et bleue

2. Milieu humain, occupation du territoire, dynamiques territoriales et conditions de vie

Milieu humain, répartition de la population
Évolution de la tache urbaine
Pression urbaine et occupation du territoire
Évolution de la population
Population, bassin de vie, grand territoire
Structure de la population
Logements et besoins en logements
Activités, économie, emploi (zoom sur l'activité minière, agro-pastorale et pêche, industrie,...)
Grands équipements et activités
Transport, mobilité, déplacements, accessibilité
Traitement et statuts des voiries et espaces publics
Réseaux modes doux, transport en commun, transport maritime et aérien
Réseaux (eau potable, électricité, assainissement)
Foncier / domanialité
Terres coutumières
Problématique du DPM autour de l'étang salé de Koumac.
Risque d'inondation
Protection de la ressource en eau
Risque tsunami
Gestion des déchets, incendie et secours
Orientation développement urbain

Partie II. Diagnostic sectoriel

Repérage des sous-secteurs
Secteur Paagoumène
secteur Chagrin
secteur centre de village
secteur Tougoupe / Les Grottes
Secteur plaine de Karembé
Secteur de l'étang salé de Koumac

Partie III. Projet d'aménagement et de developpement durable

Partie IV : Presentation et justification des dispositions du plan d'urbanisme directeur

1 - Un plan d'urbanisme directeur, pour quoi faire ?

L'urbanisme intègre l'ensemble des mesures techniques, administratives, économiques et sociales que les collectivités sont amenées à prendre dans le but de tendre vers un développement harmonieux, rationnel et humain des villes.
Ces mesures sont, la plupart du temps, édictées par des textes. Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D.) présente un caractère original par le fait qu'en plus des pièces écrites, il est composé d'un important volet de documents graphiques.
Sur ces plans, le territoire communal est divisé en zones urbaines et naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agro-pastorales ou au contraire, exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, la qualité de leurs sites ou leur exposition à des risques naturels.
Ce zonage fait également état des réservations foncières indispensables à l'établissement d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires à l'exercice des quatre grandes fonctions de l'urbanisme : habiter - travailler - se déplacer - se divertir.
A chaque zone, correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol.
Le souci majeur du Plan d'Urbanisme Directeur est de concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité locale.

2- Le contexte de la mise en révision du PUD et de l'élaboration du MARPOUS de KOUMAC

Qu'est-ce qu'une ville ? Un cadre physique, un espace économique, un lieu de relations sociales, certes ! Mais, c'est aussi et avant tout un espace symbolique, un paysage, un territoire complexe dont l'appréhension n'est pas immédiate ; même si l'image première pour celui qui la découvre reste longtemps gravée dans sa mémoire.

En cela, Koumac est une ville que l'on identifie rapidement comme un lieu sachant conjuguer relations sociales apaisées et dynamisme économique.

Sans doute, ces qualités sont-elles héritées de l'histoire coloniale, minière et traditionnelle de ce territoire, de sa double culture.

Il n'est pas dans les intentions du nouveau PUD de révolutionner l'état d'être de ce territoire, mais bien s'inscrire, dans celui-ci. C'est la raison pour laquelle un soin particulier est porté à l'analyse historique, sociale et environnementale de la commune, à l'identification de ses aménités et de leurs capacités d'évolution.

La réflexion intègre les éléments invariants du PUD actuel en les enrichissant à travers une démarche d'approche environnementale exhaustive qui constituera, le fil rouge des études de révision du PUD.

L'approche paysagère, le respect de la biodiversité, la gestion de l'eau, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, celle des déchets, la maîtrise des risques naturels, constituent des enjeux environnementaux à l'échelle de la parcelle, de l'îlot, du quartier, comme à celle de l'ensemble du territoire communal.

Cette prise en compte de la dimension environnementale, combinée aux dimensions sociales et économiques, ainsi qu'à la question de la gouvernance du territoire, s'illustrera dans un document en annexe du rapport de présentation du PUD, qui a fait l'objet d'une large concertation, et s'intitule : « Le projet d'aménagement et de développement durable de Koumac », ou « le projet de territoire de Koumac ».

La démarche ici proposée consiste à utiliser les éléments méthodologiques de l'Approche Environnementale de l'Urbanisation (AEU) en les adaptant à la réalité calédonienne et de la commune de Koumac.

Il s'agit, en fait, de permettre de :

> Poser l'environnement comme un facteur décisif pour les orientations de développement de la commune et la conception des futurs projets d'aménagement,
> Analyser les conséquences d'un développement urbain sur le plan environnemental et aider ainsi à la décision politique,
> Formuler des recommandations visant une utilisation raisonnée des ressources et une maîtrise des charges (énergie, eau), une meilleure gestion des flux (déplacements, déchets), la qualité et la richesse du cadre de vie (environnement sonore et climatique, paysage, biodiversité) et les intégrer dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.
> Contribuer concrètement à la qualité environnementale du nouveau PUD et définir les conditions favorables à la qualité environnementale des futurs projets d'aménagement.

3- Historique du plan d'urbanisme directeur de KOUMAC :

Le Plan d'Urbanisme Directeur de Koumac a été révisé en 2006 et adopté par délibération N° 55/2006-APN du 14 avril 2006 de l'Assemblée e la Province Nord.
La délibération du Conseil municipal a décidé de la mise en modification du PUD le 14 avril 2008.
Une délibération de l'assemblée provinciale a approuvé l'engagement de cette modification le 20 juin 2008.
Une enquête publique concernant la modification du PUD a été ouverte par l'arrêté N°2013-325/PN du 28 août 2013.

Le conseil municipal de Koumac a autorisé par délibération N°46-2012 du 25 Juillet 2012, la mairie de Koumac à solliciter l'autorisation de la Province Nord d'engager la révision du PUD de Koumac.

Ainsi, par délibération XXXXXX, l'assemblée de la province Nord a décidé de la mise en révision du PUD de Koumac et de l'élaboration d'un MARPOUS sur 7 tribus.

Une mission d'étude pour la révision du PUD et l'élaboration d'un MARPOUS a été confiée au mois de Mai 2014 au groupement Athanor, Jone Passa – Frederic De Greslan.

4 – Le cadre juridique

Conformément à la Loi du Pays n°2015-1 du 13 février 2015, publiée le 24 février 2015, relative à la partie législative du code de l'urbanisme de la Nouvelle Calédonie, le PUD répondra aux objectifs spécifiques de la commune et comprendra :

1. *Un rapport de présentation et de justification des orientations d'aménagement et de programmation proposées comprenant notamment (prendre référence sur les articles Lp 112-2 et suivants et suivants de la Loi du Pays n°2015-1 du 13 février 2015 et la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie règlementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie) :*

   – *Un diagnostic prospectif paysager, environnemental et urbain, du territoire communal qui comprendra pour chacun des domaines : un état des lieux qui identifie et analyse clairement les contraintes et opportunités environnementales et paysagères ainsi que les faiblesses et atouts urbains.*
   – *Un projet de territoire dans lequel, notamment, les orientations spécifiques suivantes sont précisées :*
     - *Renforcer l'identité de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable,*
     - *Déterminer les zones futures d'habitat en harmonisation avec le bâti actuel, l'environnement et les équipements,*
     - *Mettre en place les moyens d'intégration dans le paysage et l'environnement des zones d'extension du village et notamment traiter les espaces de transition entre le village et le naturel,*
     - *Améliorer et protéger l'environnement et le cadre de vie de la commune (espaces verts - accompagnement d'itinéraires piétonniers par exemple),*
     - *Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique,*
     - *Préserver et améliorer l'image de la commune en particulier au niveau de la perception visuelle des entrées,*
     - *Faciliter les déplacements dans la commune,*
     - *Prévoir l'accueil de nouvelles activités en utilisant les potentialités du site / structurer les activités économiques / développer les zones de services à la population et les équipements de proximité.*
     - *Etc.*

2. *Un ou plusieurs documents graphiques aux échelles qui s'avèreront les plus adaptées en particulier pour les secteurs présentant une importance notable, indiquant notamment :*

   - *la répartition du sol en zones suivant leur affectation ou leur destination,*
   - *le tracé des voies de communication principales et secondaires à conserver, à modifier ou à créer avec, dans ce cas, leur largeur et leurs caractéristiques,*
   - *les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces publics,*
   - *l'indication des espaces boisés à maintenir ou à créer*

3. *Un règlement relatif aux interdictions ou autorisations (et dans ce dernier cas les règles précises) d'utilisation ou d'occupation du sol selon les zones urbaines, à urbaniser ou naturelles matérialisées dans les documents graphiques. Ce règlement comprendra également un cahier des prescriptions architecturales.*

4. *Des annexes écrites et graphiques propres notamment :*
   – *aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.*
   – *aux zones de risques naturels (inondation, géotechnique, etc.),*
   – *au cahier des recommandations architecturales et paysagères,*
   – *aux lotissements et groupes d'habitation,*
   – *à l'assainissement,*
   – *à l'adduction en eau potable.*

Les documents devront être cohérents avec les exigences règlementaires des différentes collectivités.

Outre les aspects du développement communal, l'étude devra également intégrer les diverses recommandations, chartes, et autres documents incitatifs.

PRÉSENTATION DE KOUMAC // DONNÉES GÉNÉRALES

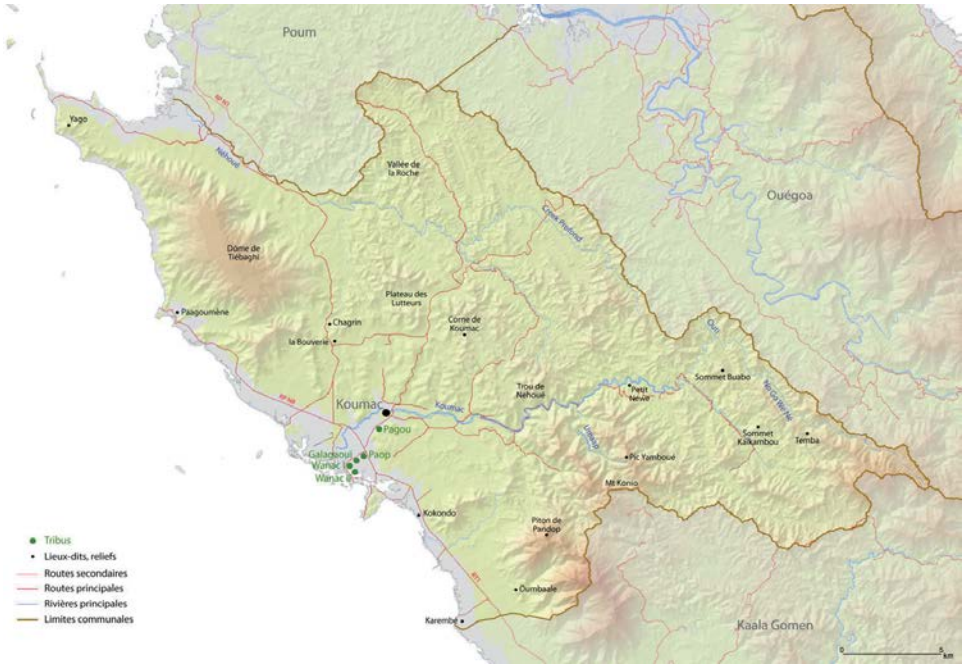

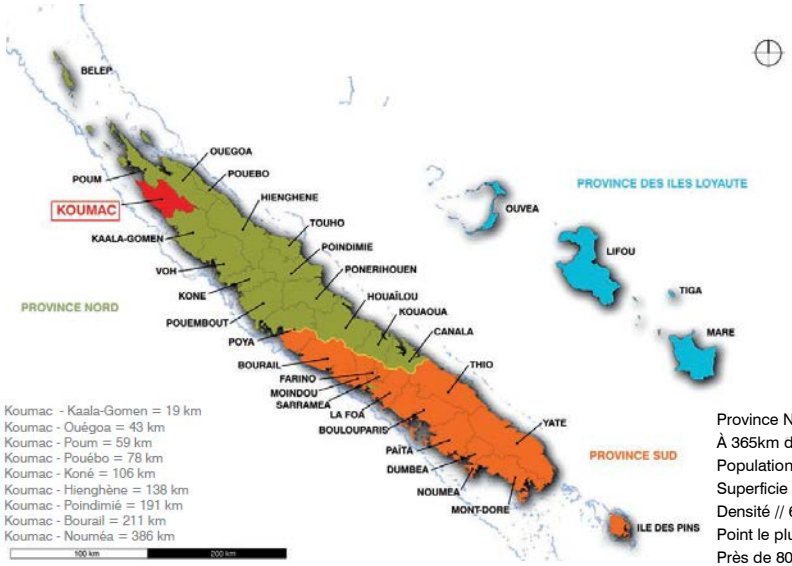

Koumac - Kaala-Gomen = 19 km
Koumac - Ouégoa = 43 km
Koumac - Poum = 59 km
Koumac - Pouébo = 78 km
Koumac - Koné = 106 km
Koumac - Hienghène = 138 km
Koumac - Poindimié = 191 km
Koumac - Bourail = 211 km
Koumac - Nouméa = 386 km

> Limites administratives

Province Nord // Côte Ouest
À 365km de Nouméa et environ 100km de Koné
Population 2009 // 3 690 hab
Superficie totale // 550 km2
Densité // 6,7 hab/km2
Point le plus élevé // 823 m
Près de 80 km de façade maritime

BREF RAPPEL HISTORIQUE // DATES ET PÉRIODES CLÉS DE L'HISTOIRE COMMUNALE

COLONISATION PÉNITENTIAIRE

> -1300 AV-JC - Peuplement de la Nouvelle-Calédonie
Grandes périodes Lapita, puis Naia Oundjo
Occupation de la basse vallée de Koumac
> 4 septembre 1774 - Découverte de la Nouvelle-Calédonie par l'explorateur anglais James Cook.
> 1846- Reconnaissance du site de Koumac
> 24 septembre 1853 - la Nouvelle-Calédonie est proclamée colonie française, par le contre-amiral français Febvrier-Despointes, sur l'ordre de Napoléon III.
Après la prise de possession, la présence d'une population autochtone nombreuse dans la basse vallée de la Koumac en fit un des points de traite fréquentés par les caboteurs.
> 1861 - Découverte de la mine de cuivre «la Bouanoumala»
> 1863 - Installation de 2 premiers colons (store et élevage)
Ils seront par la suite contraints de partir en raison de mésententes avec les populations locales
> 1864-1875 - Interdiction de colonisation dans les régions de Koumac et Gomen (déclarées hostiles)
> 1875 - Découverte de la mine de chrome de tiébaghi
> 1877 - Premier acte de concession pour le chrome du massif de Tiébaghi
L'exploitation ne démarrera qu'en 1901
> En 1880, *Koumac n'était qu'un lieu-dit sans importance, petit centre minier et point de bifurcation de la ligne télégraphique vers Ouégoa.*
> 1896 - Découverte de pétrole à Karembé

> 1897 - Dernier convoi du Bagne de Nouvelle-Calédonie / besoin d'une nouvelle main d'oeuvre pour les mines
> A partir de 1900,
Succession de découvertes minières dans le Nord, accroissement de l'activité minière et développement des échanges.
L'exploitation du chrome sur le dôme de Tiébaghi contribue au développement, à proximité du débarcadère, du centre actuel de Koumac
Avec l'accroissement des populations et des besoins sur Koumac, le « tour de côte », vient de plus en plus souvent au mouillage de Koumac qui devient un lieu de ravitaillement privilégié.
> 1900 - Georges Baudoux ouvre une mine de nickel à Karembé
> 1902 - Lucien Bernheim fonde la Société Le Chrome qui exploite Tiébaghi.
> 1905 - Construction d'un chemin de fer entre Tiébaghi et Néhoué
Le développement minier et la fin du bagne en Nouvelle-Calédonie engendrent un besoin de main d'oeuvre nouvelle pour travailler dans les mines. Ne trouvant pas de main d'oeuvre localement, la mine recrute à l'étranger.

PREMIÈRE GUERRE

Koumac accueille alors une population nouvelle européenne et asiatique venue pour travailler à la mine : Tonkinois, Javanais, Japonais et quelques Néo-hébridais
Il reste quelques descendants de ces travailleurs asiatiques à Koumac.
> 1908 - Paagoumène est choisi comme lieu de chargement du minerai et de ravitaillement.
> 1919 - Mort de Lucien Bernheim, le domaine minier de La Société est rachetée par la SLN. Un transporteur mécanique relie Tiébaghi et le port de Paagoumène.
> 1924-1925 - Ouvertures de la mine de chrome à Chagrin et de la mine Fantoche
Il fallut cependant attendre le transfert des services publics, implantés jusque-là à Gomen, pour voir se développer au cours des années 1930, une véritable agglomération
Dans les années 1930, l'exploitation à ciel ouvert est abandonné au profit de l'exploitation souterraine. Les cours du chrome fluctuent en fonction du contexte mondiale (crise de 1929 , Seconde Guerre mondiale).
Lors de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les Américains débarquent en Nouvelle-Calédonie en 1942. Koumac reçoit des GI's qui aménagent une piste d'aérodrome près du village pour installer une base américaine et recevoir des Bombardiers moyens jusqu'à leur départ en 1946.
>1938 - Début de la construction du dispensaire de Koumac
> 1939 - construction du premier warf à Pandop pour accueillir le colporteur «Le tour de côte»
> 1942 - Construction d'une piste d'avion; arrivée des Gi's en 1943 à Koumac
La fin de la Guerre engendre une hausse provisoire de la demande en minerais.
La Société de Tiébaghi fait appel à une main d'oeuvre étrangère : Italiens et Wallisiens. Mais à la fin des années 1950, le manque de rentabilité du site dans un contexte de concurrence internationale, accentué par des revendications sociales des mineurs, conduit à d'importantes difficultés puis à la fermeture du centre de Tiébaghi en 1964

SECONDE GUERRE

> 1949 - 1950 - Construction de l'internat de Koumac (école collège et internat)
construction de l'église de Koumac
fin du chemin de fer
> A la fin des années 50,
Le centre de Koumac se dessine autour de la Mairie (l'ancienne mairie), de la nouvelle poste, de l'hôpital et du docteur, de l'hôtel, du magasin , de la boulangerie et de l'internat. Fonctionnaires et commerçants était déjà installés à Koumac. Autour du centre, vivaient les gendarmes (route de quais), les familles européennes originaires de Koumac (à KAREMBE, à la rivière, aux Grottes, au croisement et sur la route de OUEGOA, ou bien en direction du Nord après le radier) et les tribus (tribus de Paop et Wanap notamment). Koumac est déjà à cette époque un centre majeur du Nord de la Nouvelle-Calédonie. Et la période d'après guerre va affirmer ce rôle centre du village de Koumac avec un important développement et l'implantation d'équipements sociaux, de santé, d'éducation, etc.
Ce développement est du à l'importante activité générée par les mines voisines du village (CHAGRIN avec près de 800 personnes, PAAGOUMEME et la TIEBAGHI avec plus de I 000 personnes). Le centre du village se rempli également pour dépasser les 500 habitants en 1969.

> 1953-1954 - Construction de la première mairie
> 1959 - Inauguration de la maternité de Koumac
> 1964 - Fermeture de la mine de chrome à Tiébaghi
Le dispensaire de Koumac devient un hôpital
> Dans les années 70,
Le projet de création d'une unité sidérurgique dynamise le développement du village et la construction de logements (la municipalité dévelope alors de opréations de lotissement et au cours des années 1970, 125 villas furent édifiées). La population agglomérée atteignait près de l 000 habitants en 1976 après avoir dépassé ce chiffre à la fin de 1972. L'arrêt du projet d'usine métallurgique mettra par la suite fin au développement trés important que connaissait Koumac au début des années 80.
> 1977 - Naissance de la commune de Poum
> 1984-1988, Période dite des « Événements ».
« Alors que les affrontements sont violents et les tensions vives, la commune de Koumac semble épargnée. Le métissage, les relations inter-ethniques et la proximité des tribus par rapport au village en sont peut-être les explications ».
«La signature des accords de Matignon le 26 juin 1988 permet d'amorcer une phase de paix et de prospérité économique. La provincialisation mise en place dès 1989 : Koumac devient commune de la province Nord. Cette nouvelle institution permet d'engager une politique de rééquilibrage économique entre le Sud et le Nord de la Grande Terre : maintenir la population en province Nord en créant des emplois et des activités économiques à Koumac. Il s'agit aussi de réaliser des aménagements de proximité : collège public, équipements sportifs et hôpital. En outre, par le biais de la Sofinor et des aides provinciales, des projets et des micro-projets sont soutenus financièrement. Pandop devient le premier port de pêche en dehors de Nouméa avec l'implantation d'un centre thonier. De plus, La SLN décide d'augmenter sa capacité de production en nickel et lance une modernisation de la mine de Tiébaghi. C'est la « renaissance » de Koumac, l'exode rural vers le Grand Nouméa ralentit voire recule. Par ailleurs, l'extension du GSMA avec un doublement des effectifs (600 jeunes Calédoniens à former par an) en 2011/2012 des effectifs poursuit la dynamisation de la commune».
> 1989 - Provincialisation
> 1991 - première foire de Koumac
> 1993 - Collège de Koumac
Internat devient provincial
> 1995 - Rachat du domaine de Tiébaghi par la SLN
> 2001 - Rénovation du vieux village de Tiébaghi
> 2003 - Inauguration de la médiathèque
Construction du plus grand convoyeur de Nouvelle-Calédonie et début du projet 75 000 tonnes
> 2008 - Rénovation de la Poste, de la traversée du village, inauguration de la nouvelle Mairie

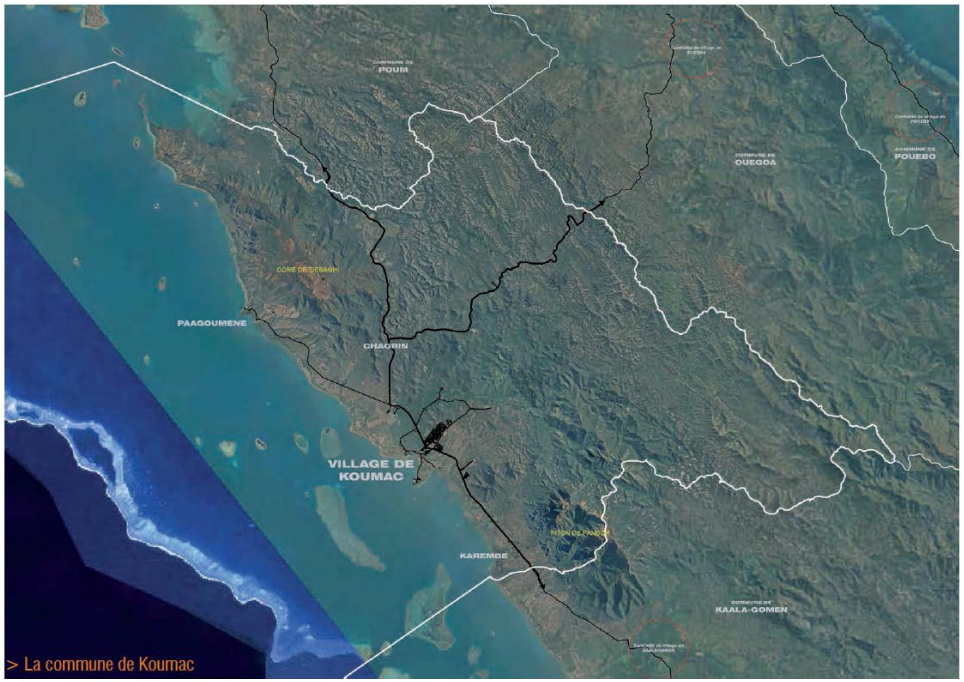

> La commune de Koumac

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE DE KOUMAC

> Principales liaisons routières territoriales

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE DE KOUMAC

> Bassin de vie et pôles d'attractivité en Province Nord.

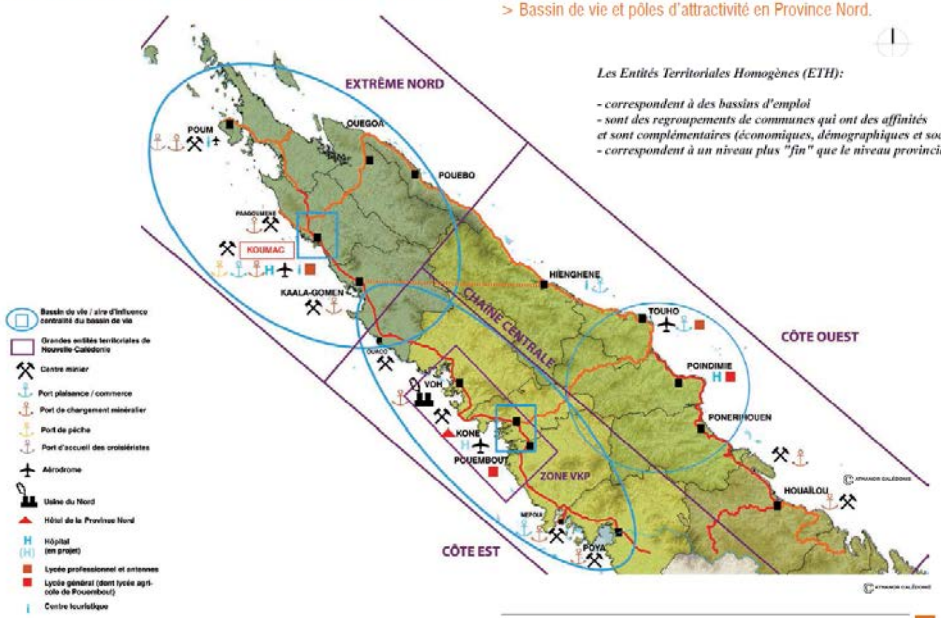

Les Entités Territoriales Homogènes (ETH):

- correspondent à des bassins d'emploi
- sont des regroupements de communes qui ont des affinités et sont complémentaires (économiques, démographiques et socio-économiques)
- correspondent à un niveau plus "fin" que le niveau provincial ou la dichotomie est/ ouest.

> Entités Territoriales Homogènes (ETH)

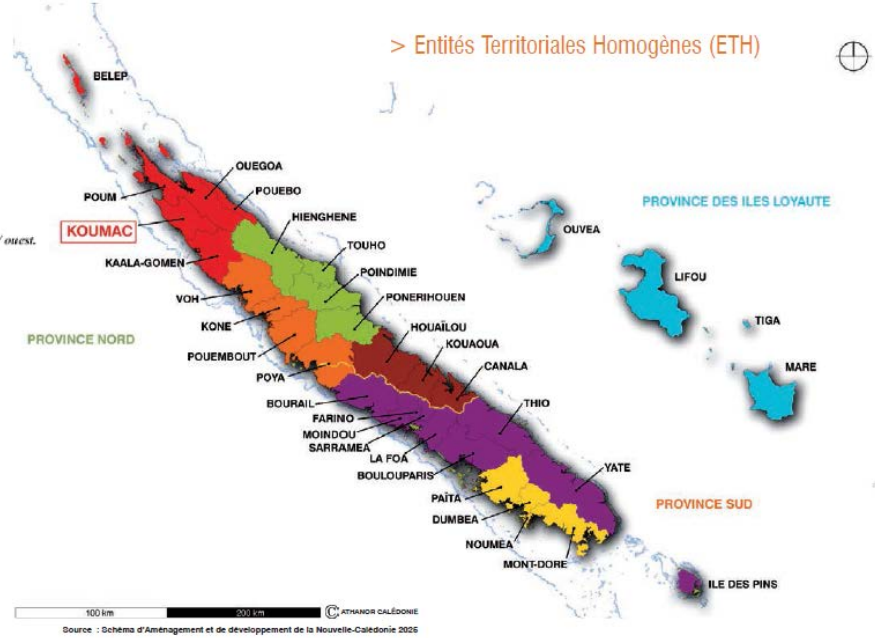

Source : Schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE DE KOUMAC

DISTRICT DE KOUMAC : 5 CHEFFERIES, 25 CLANS

Le district coutumier de Koumac se compose de 5 chefferies et de 25 clans

> La chefferie de Paop

Grand chef : Williams (Yves) Taubo Tein BOARAT. Elle comprend les clans Boarat, Taboen, Kondolo, Whala-Windi et Wayo.

> La chefferie de Pagou-Neyama

Petit chef : Mika POUMALI. Elle est constituée des clans Poumali, Béléouvoudi, Tein-Moaxom, Tein-Poawi, Kalaboen, Tein-Doma, Daulo, Dawilo-Niavou et Kamba.

> La chefferie de Galagawi

Petit chef : Maurice GOA. Elle est composée des clans Goa et Tein Mala.

> La chefferie de Wanac

Petit chef : Pelom PHADOM. Elle regroupe les clans Phadom, Whaap, Tein-Boa et Paeten.

> La chefferie de Karembé

Petit chef : Robert ARHOU. Elle comprend les clans Arhou, Poa-Arhou, Boahoumé, Govalu et Arouma.

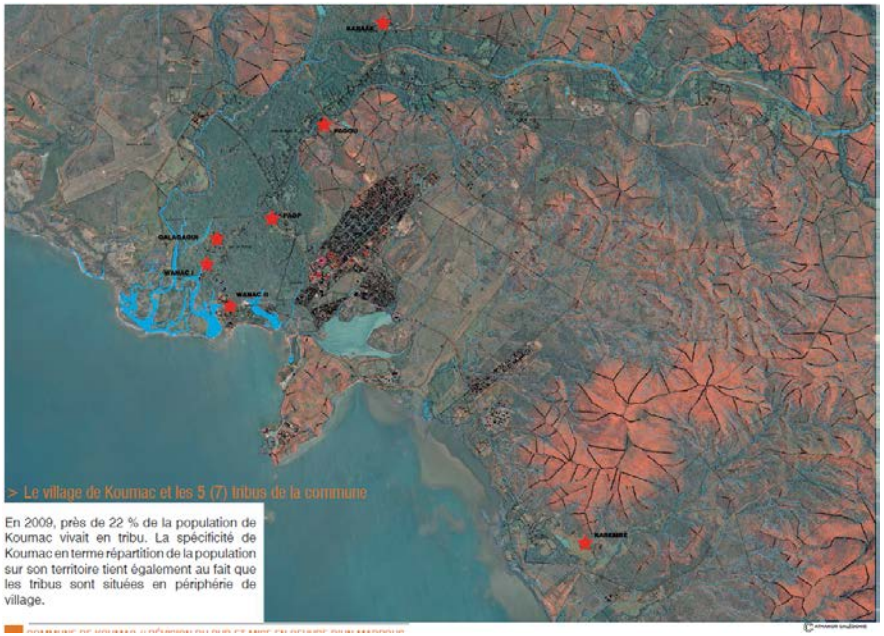

PARTIE I :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF

I. GRAND PAYSAGE ET MILIEU NATUREL

CLIMAT

TEMPÉRATURES

La moyenne annuelle des températures se situe autour de 25° avec des minima pouvant descendre à 10° et des maxima pouvant atteindre 35°.
Les températures les plus basses sont observées pour les mois de juin à septembre (proche de 21°C) et les plus hautes sont atteintes de Décembre à mars (supérieures à 25°C).
L'humidité relative est de l'ordre de 80%.

PLUVIOMÉTRIE / ÉTIAGE

Les périodes les moins pluvieuses se concentrent autour des mois d'Août à Novembre (pluviométrie inférieure à 50mm d'eau), et les périodes les plus pluvieuses concernent les mois Janvier à Mars (supérieure à 150mm d'eau). Le débit d'étiage mensuel le plus bas se situe en novembre.
Les précipitations sont inégalement réparties sur la commune de Koumac ou ces dernières se concentrent autour des massifs du Kaala au Sud et du Dôme de Tiébaghi au Nord, tandis que les plaines littorales de la Côte Ouest connaissent moins de précipitations sous l'influence de la Chaîne et du massif du Panié.
La rivière de Koumac est soumise à de forts risques d'inondations.

ENSOLEILLEMENT

Le cumul annuel en heures d'ensoleillement est de l'ordre de 2 500, soit la plus forte valeur des trois points de mesure sur le Territoire (Nouméa et Poindimié). Le potentiel pour l'exploitation de l'énergie solaire est donc très favorable sur la commune.

VENTS

L'ensemble des communes de la côte Ouest sont soumises au même régime de vent, avec des vents majoritaires en provenance de l'Est/ Sud-Est. Sur Koumac un vent de terre en direction du Nord-Est est également constaté.
Au regard de la topographie de la commune, les conditions de vent peuvent varier selon les sites.

PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

Sur une période allant approximativement de décembre à mars, la Nouvelle-Calédonie est fréquemment touchée par des phénomènes climatiques exceptionnels engendrant d'importantes précipitations et des vents violents (dépressions et cyclones tropicaux) qui peuvent s'accompagner de phénomènes d'inondations, de glissement de terrain, etc. et de risques pour les biens et les personnes.
Les communes du Nord du territoire sont particulièrement exposées.

A titre d'exemple, rappelons le Cyclone ERICA en 2003 avec des rafales à 169 km/h à Koumac, ou le cyclone DRENA en 1997 avec des rafales de 166 km/h à Koumac et un cumul de pluies sur 48h de 177 mm à Koumac.

(Source :MétéoFrance)

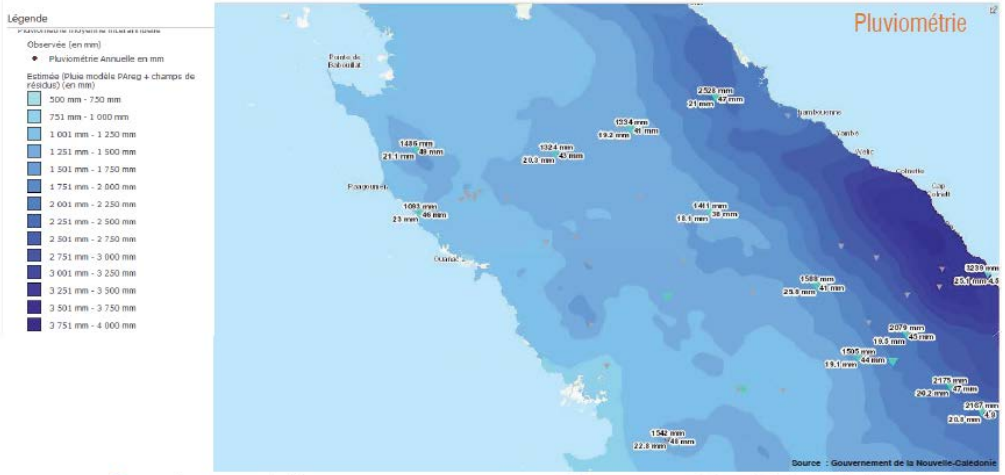

Rose des vents de Koumac

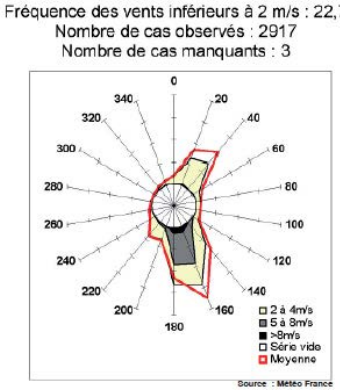

Diagramme solaire théorique de Koumac

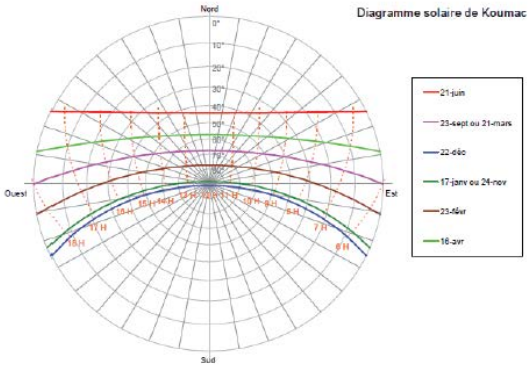

GÉOLOGIE

Le sous-sol de la commune de Koumac regorge de richesses naturelles et de formations géologiques spécifiques qui offrent des paysages remarquables. L'activité minière et de carrière est très présente sur la commune en raison de cette richesse (cf. Histoire communale et thématiques spécifiques). Par ailleurs, les formations de type relief karstique constituent des atouts touristiques et paysagers à valoriser. Relevons que des filons de marbres sont également identifiés et des tentatives d'exploitation pour l'heure restées sans suite ont été menées (blocs de marques notamment visibles sur le wharf de Paagoumène).

AMIANTE ENVIRONNEMENTALE

L'amiante environnementale présente une contrainte naturelle importante qu'il convient d'identifier avec précision lors des projets d'aménagement et de construction. En effet, la présence d'amiante n'implique pas nécessairement l'inconstructibilité des zones concernées, mais impose en revanche d'importantes contraintes en phase de travaux pour se prémunir du risque.
Les zones potentiellement amiantifères sont plus ou moins précisément recensées (cf. cartes ci-contre). Lorsque le risque est connu ou supposé, un diagnostic amiante doit accompagner les projets et en cas de présence avérée, des mesures spécifiques seront à prendre en phase de chantier, incluant de fait un surcoût pour l'opération.

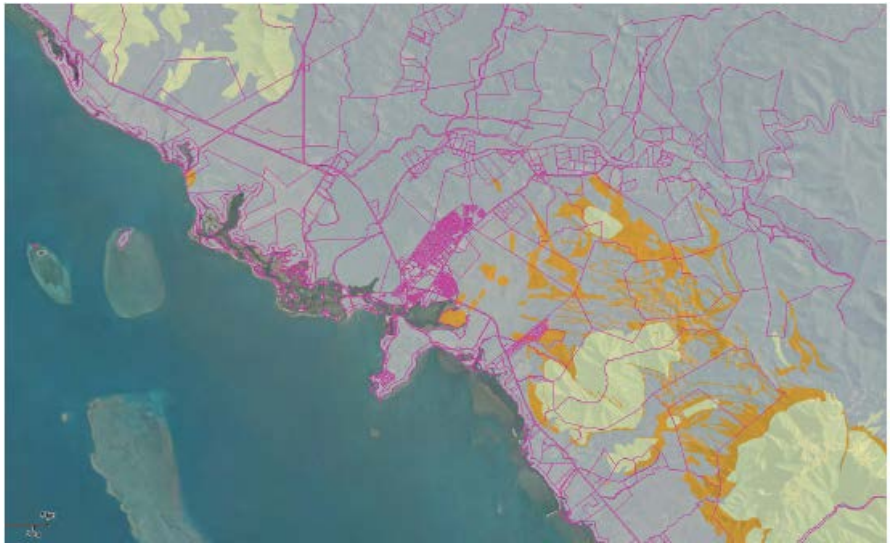

Présence d'amiante environnementale selon l'état des connaissances

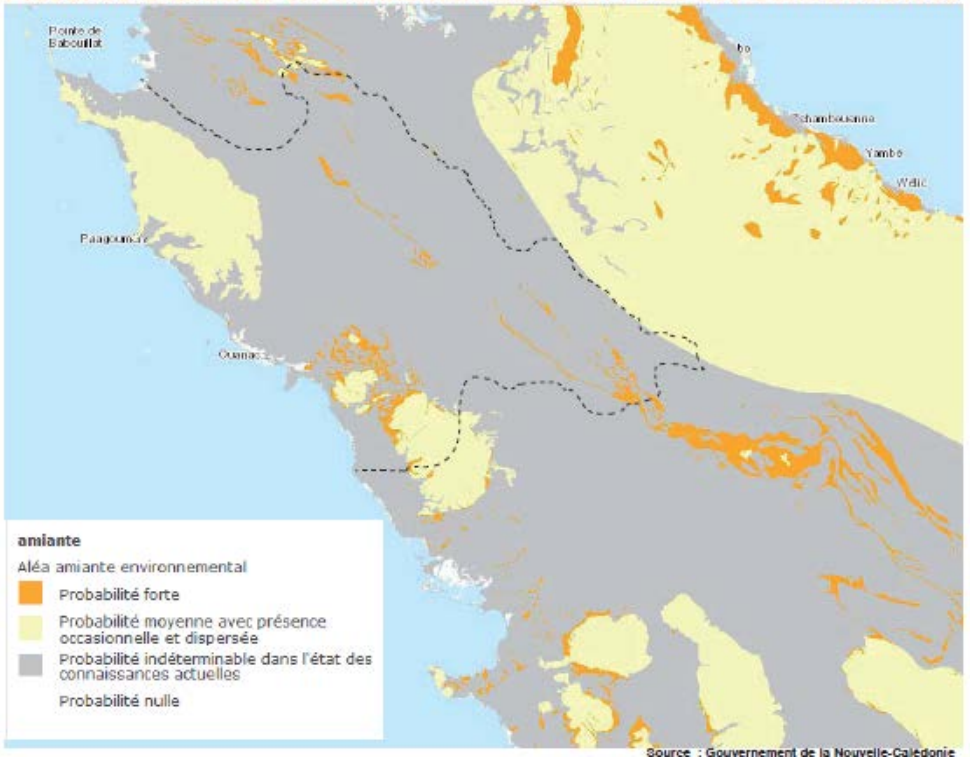

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE

La topographie et l'hydrographie forment les éléments de base d'appréhension d'un territoire desquelles découlent les notions de paysages, de végétation et d'écosystèmes, d'occupation du territoire, de dynamiques territoriales, etc.

TOPOGRAPHIE

La commune de Koumac présente un relief fortement marqué composé de grandes plaines alluviales, de collines et de massifs montagneux accueillant notamment des activités minières.
A l'échelle du grand territoire, la topographie de Koumac se caractérise par :

> La limite Est de la commune est occupée par un relief collinaire marqué qui provient d'une ramification de la chaîne centrale qui délimite également la limite de bassin versant du Diahot à l'Est et dans son prolongement, la presqu'île d'Arama.

> Au Nord-Ouest de la commune s'étend le massif de Tiébaghi qui culmine à 595 m et présente des flancs très abrupts et notamment sur son flanc Ouest ou le massif plonge directement dans la mer. Le dôme de Tiébaghi est un site minier historique majeur (chrome) et toujours en pleine activité. Il présente donc une importante dégradation liée à cette activité.

> Au sud de la commune, l'imposant massif du piton de Pandop culmine à 823 m (étoile du Nord) et se caractérise également par des flancs très abrupts. C'est également un site impacté par l'activité minière.

> A l'est du village de Koumac, un massif calcaire présente un relief karstique unique renfermant les célèbres sites des roches de Notre Dame et des grottes de Koumac.

HYDROGRAPHIE

La notion de réseau hydrographique et de gestion de l'eau doit nécessairement s'appréhender en premier lieu à l'échelle des bassins versants. Sur la commune, 2 grands bassins versants composent un bassin hydrographique dense alimentant deux à trois rivières principales que sont la Koumac, la Néhoué et la Fridoline qui se jette dans la Néhoué.
La Koumac est une composante essentielle de la commune et une thématique transversale omniprésente, notamment du fait de l'implantation du village et des tribus dans sa plaine alluviale, et du risque d'inondation engendré pour une partie de la population.
Au-delà de ces rivières «structurantes» en terme de paysages et de milieu naturels, les ruisseaux, creeks, talwegs sont extrêmement présents et sont autant d'enjeux de préservation à différentes échelles territoriales.

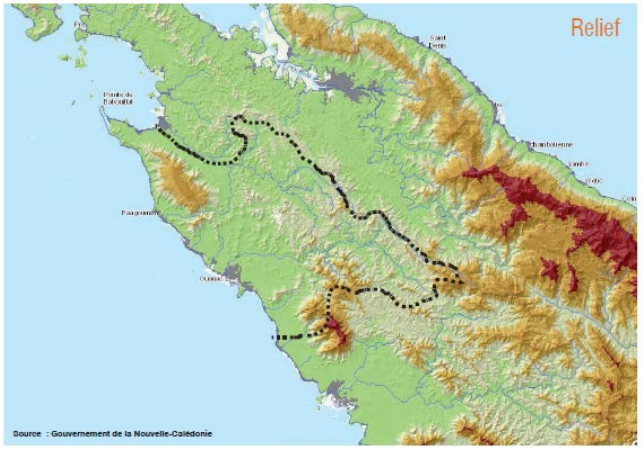

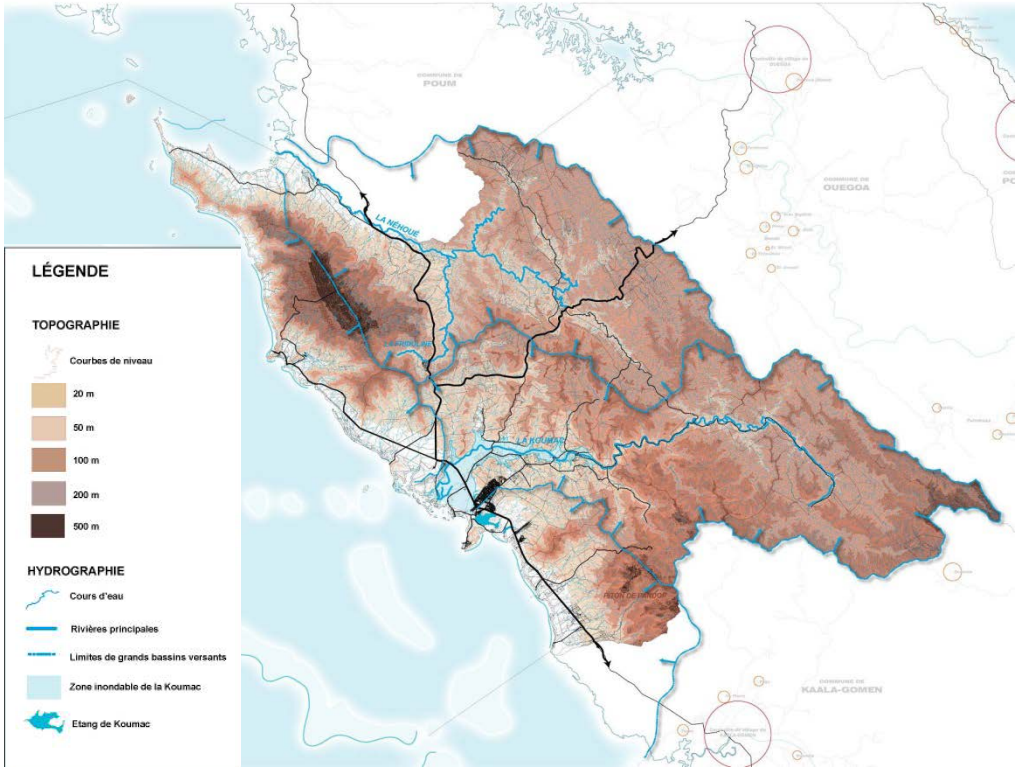

MILIEU NATUREL, VÉGÉTATION, GRANDS PAYSAGES

La commune de Koumac abrite de nombreuses espèces et de nombreux écosystèmes sensibles qu'il convient d'identifier et de préserver.
La préservation du milieu naturel et de la végétation est une nécessité absolu pour le développement durable de la commune.

Cet enjeu majeur du développement communal permet plus ou moins directement de limiter l'érosion des sols, réguler le régime des eaux, limiter le ruissellement des eaux, préserver la ressource en eau, préserver les lieux d'habitat de la faune et de la flore, de la biodiversité, préserver les paysages, etc.

Il est rappelé que le code de l'environnement de la Province Nord ne protège pas directement les écosystèmes (type forêt sèche). En revanche, il protège les espèces qui s'y trouvent (Cf. Liste des espèces protégées annexée au code de l'environnement de la Province Nord).

Parmi ces **écosystèmes à préserver** présents sur la commune de Koumac, on retrouve principalement :
La forêt sèche (ou sclérophylle)
La forêt dense humide
Le maquis
Les formations rivulaires, milieux humides, cours d'eau
La mangrove

Les broussailles, savanes plus ou moins arborées et prairies de pâturage occupent en grande partie les zones littorales, des plaines et le Nord Est de la commune en dehors des vallées humides et zones de maquis. Ces milieux bien que présentant des enjeux moindres en terme de valeur botanique et écologique doivent pour autant s'inscrire dans une logique de préservation, de lutte contre les espèces envahissantes, voire par endroit de restauration des milieux.

Les zones de pâturage jouent également un rôle important, notamment en terme de limitation du risque incendie. Ce type d'élevage permet un «entretien» du milieu.

La pression exercée par les espèces envahissantes et notamment les cerfs est également très importante sur la commune. Outre la destruction de milieux naturels sensibles, les cerfs détruisent également les terres de pâturage naturel.

GRANDS PAYSAGES, SITES REMARQUABLES

Les Grottes de Koumac

Les Roches de Notre Dame

La corne de Koumac

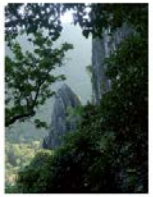

Point de vue vers le centre de Koumac

Rivière la Tidoline

Rivière la Koumac

Rivière la Néhoué

GRANDS PAYSAGES, SITES REMARQUABLES

Mine de Tiébaghi

Site historique de l'ancien village minier de Tiébaghi

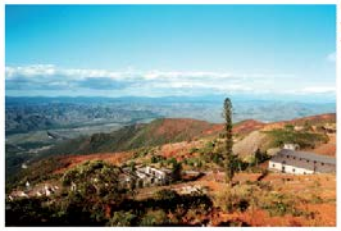

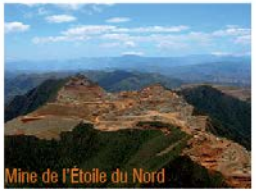

Mine de l'Étoile du Nord

Presqu'île de Pandop

Embouchure de la Koumac

Etang de Koumac

LES FORETS SECHES ET FORMATIONS VEGETALES REMARQUABLES DE KOUMAC

La rareté de la forêt sèche sur le territoire et en Province Nord rappel l'importance de sa préservation pour la commune - d'autant plus que cette dernière possède d'importantes zones répertoriées (cf. cartes).

CARTOGRAPHIE DES FORÊTS SÈCHES ET FORMATIONS VÉGÉTALES REMARQUABLES DE KOUMAC – PROVINCE NORD

Préconisations issues de la DDEE de la Province Nord sur la commune de Koumac

« 1) Au premier niveau et à minima, il est proposé de préserver :

a. ***les reliquats de forêts sèches naturelles existants****, ainsi qu'une* ***zone tampon de 50 mètres de large à partir de leurs limites.***
A l'échelle du site, il s'agit de l'objectif minimal absolu auquel se sont engagées les collectivités partenaires du pôle « forêts sèches » du CEN. A l'échelle de la région (dit du « paysage »), les forêts sèches de la commune de Koumac font partie de l'unité paysagère fonctionnelle « Koumac/Néhoué/Malhec/Ougne » au sein de l'agrégat Nord. Leur forme et répartition sur la commune de Koumac représente un avantage et une chance d'établir des connectivités écologiques avec les lambeaux de FS des communes voisines de Pum (Poum) et Kaala-Gomen.
Les contours et la composition floristique des forêts sèches proviennent de relevés terrain réalisés par plusieurs experts (botanistes IRD, techniciens du service des milieux et ressources terrestres DDEE-PN, technicien géomaticien DSI-PN, technicien du pôle forêt sèche du Conservatoire des Espaces Naturels) mais également d'un travail récent de photo-interprétation à l'échelle pays, sous l'égide du CEN. Leur niveau de fiabilité est élevé.
Les zones tampons protègent l'expansion naturelle par des processus de régénération en lisière, éventuellement assistés de plantations. Les zones tampons sont définies comme des bandes d'une largeur donnée à partir des lisières. La largeur retenue de 50 m est considérée comme minimale, pour ne pas bloquer la régénération naturelle en lisière.

b. ***Les forêts denses humides, les maquis buissonnants, les maquis arbustifs et particulièrement les maquis sur serpentine****, constituent également des formations végétales importantes en termes de biodiversité et d'habitats. Leur fort taux d'endémisme, et pour certaines formations, leur faible représentativité à l'échelle PN (les forêts denses humides d'altitude de Koumac ne représentent plus que 2.6% des forêts de la PN, les forêts denses humides de basses et moyennes altitudes ne couvrent que 40% de leur biotope potentiel) justifient, comme pour les FS, des mesures de protection et sauvegarde. Le maquis sur serpentine (à la stricte base des massifs miniers et en transition avec les plaines) est une formation qui renferme également un très grand nombre d'espèces classées (UICN/PN) mais qui reste dans le même temps la plus exposée aux menaces (feux, défrichage, urbanisation et mines). Elle représente en ce sens à la fois un enjeu au niveau biodiversité tout en étant un espace tampon entre les pressions anthropiques d'une part et les formations supérieures à préserver d'autre part.*

Les inventaires floristiques, relevés GPS et traitements cartographiques sont disponibles pour une partie des espaces de cette catégorie. Ces données pourront être mises à disposition selon le besoin.

2) Le second niveau de protection vise à sauvegarder la viabilité des forêts sèches ci-dessus sur le moyen terme, par la création de ***corridors****.*
Les corridors servent à faciliter l'échange de matériel génétique par la pollinisation d'un patch à l'autre, ou par le transfert de graines via des agents diffuseurs (oiseaux notamment). Ces processus garantissent le maintien de la diversité génétique, facteur de résilience à long terme de la formation végétale. Ils sont construits entre des patchs distants au maximum de 200 m. Les corridors sont le résultat de traitements automatisés sous SIG dits de « dilatation-érosion » qui tracent des couloirs reliant au moins deux patchs d'une même formation végétale.

Les deux niveaux de protection, visant l'existant pour le long terme et les espaces de consolidation/reconnexion pour le moyen terme, sont complémentairement et solidairement nécessaires pour protéger les formations végétales menacées de la commune. »

(source DDEE, Province Nord)

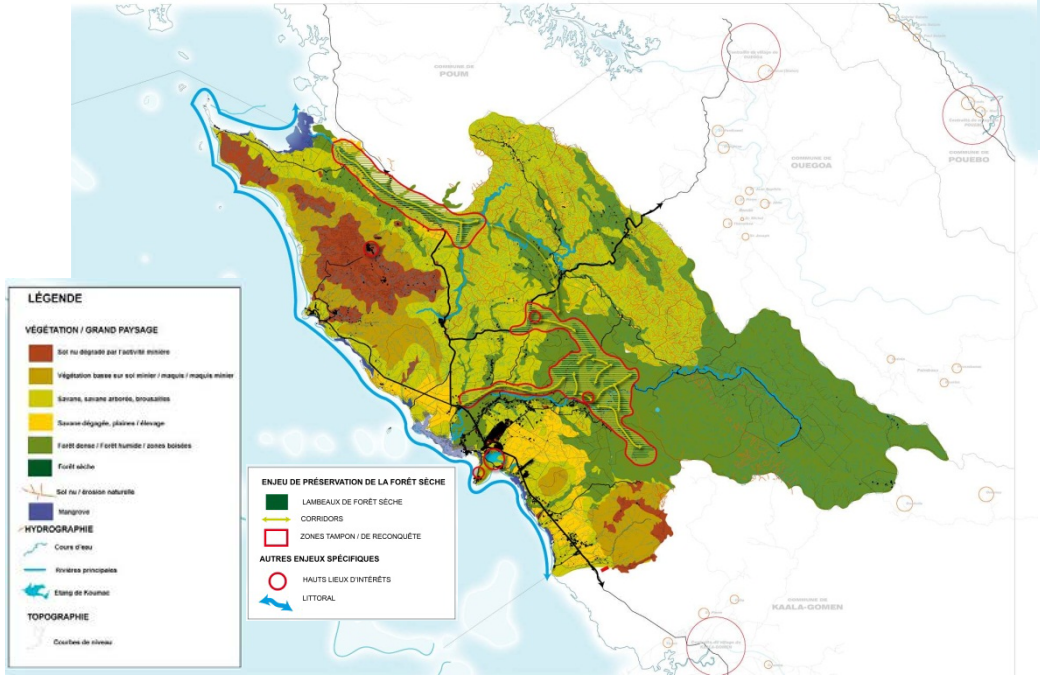

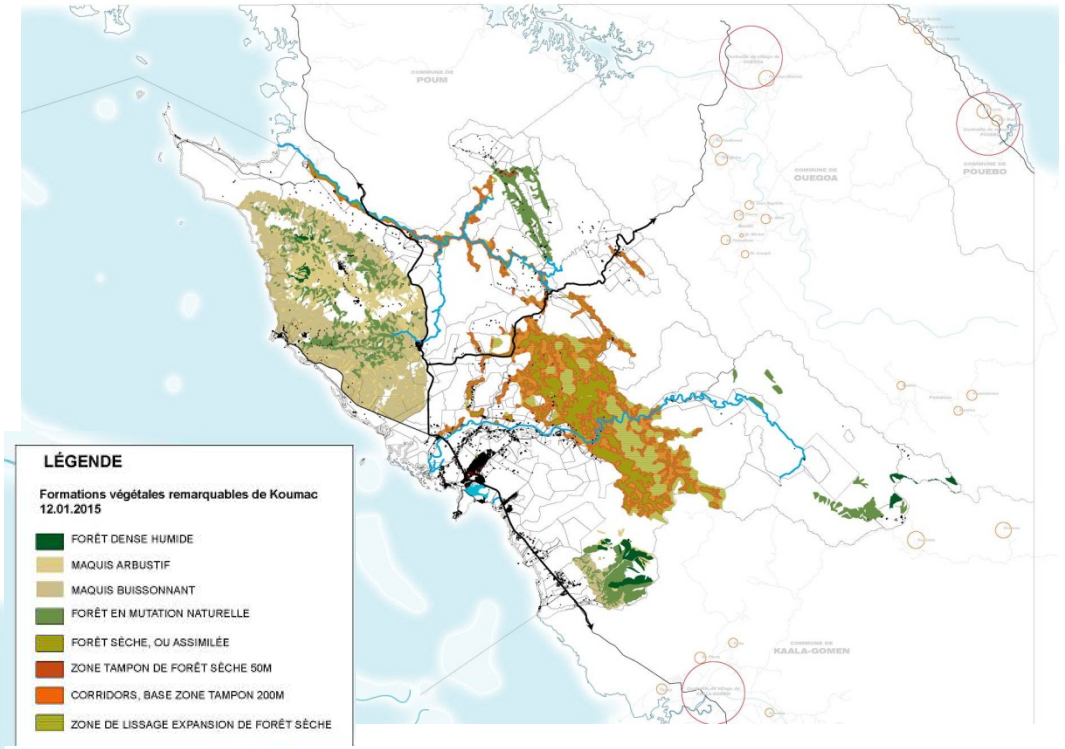

<u>Source</u> : cartographie des forêts sèches et formations végétales remarquables de koumac – province nord

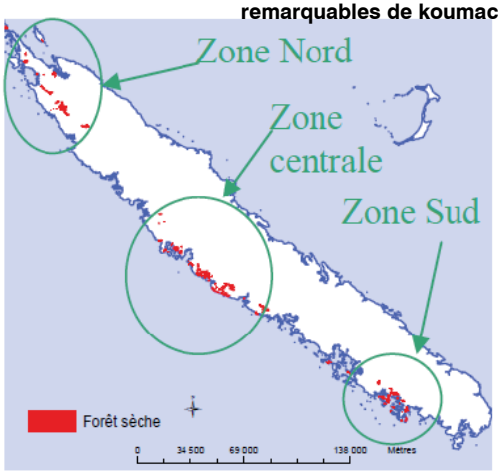

Identification, cartographie des unités paysagères de Forêt sèche de la Nouvelle-Calédonie et méthodologie d'analyse et d'action Programme forêt sèche Rapport n° 06/2005 - Septembre 2005

LE TERRITOIRE LITTORAL ET MARITIME

La commune de Koumac se caractérise par une importante façade maritime (plus de 80km de long) ouvrant sur le lagon, les îlots puis la barrière de corail située à seulement une quinzaine voire une dizaine de kilomètres du rivage.

UN TERRITOIRE MARITIME RICHE ET FRÉQUENTÉ

L'accessibilité du lagon et des nombreux îlots et récifs qu'englobe le territoire maritime de Koumac en font un atout considérable pour la qualité de vie et les activités touristiques sur la commune.
Ce territoire maritime est avant tout une richesse naturelle majeure pour la commune. Ainsi, en dehors des richesses existantes sous la surface des eaux, les îlots du Nord-Ouest de la Nouvelle-Calédonie sont classés comme aire protégée d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (zone ZICO). 11 espèces d'oiseaux marins protégés y sont présents.
L'espace maritime de Koumac se situe par ailleurs en marge de la zone tampon marine de la zone côtière Nord Ouest inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.
La marina de Pandop, seule marina de la côte Nord Ouest constitue également un équipement très important pour Koumac. Les activités de loisirs, tourisme plaisance et de pêche y sont pratiquées. Le projet de port et le développement des activités nautiques sur Pandop (cf. partie équipements) permettra à la commune d'affirmer sa vocation portuaire dans le Nord de l'île.
L'activité des minéraliers est également fortement présente sur le lagon de Koumac avec deux points de ravitaillement du minerai situés sur Karembé et sur Paagoumène. Un projet de cale de hallage sur le site de Karembé est à l'étude et s'inscrirait dans la logique de spécialisation dans le secteur maritime (cf. partie équipements).

A une dizaine de Kilomètre seulement de la pointe de Pandop, la passe de Koumac permet à la commune d'avoir une ouverture directe sur le territoire maritime de Nouvelle-Calédonie et donc de se positionner comme un pôle maritime et portuaire majeur de la Province Nord. La passe de la Gazelle, plus au Nord, à hauteur de la pointe de Babouillat est le second point d'échange entre le lagon et l'extérieur, en limite du territoire maritime de Koumac.

Il résulte de ces activités une pression complémentaire sur le patrimoine maritime de Koumac. L'encadrement des activités, la délimitation de périmètres de protection, d'aires de pratiques des activités, de schéma directeur des pratiques sur le lagon de Koumac, par exemple, etc. permettrait à la commune de Koumac de s'inscrire dans une réelle logique de préservation de ses richesses naturelles maritimes et de développement durable.

UNE PRESSION SUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

L'activité minière intense sur Koumac est une source potentielle importante de dégradation. La préservation du lagon passe nécessairement par l'encadrement des activités minières et une politique de revégétalisation des sites dégradés.
De manière générale, toute l'activité humaine, aura des conséquences plus ou moins importantes en bout de chaîne sur le lagon.
Ainsi, bien que la problématique de l'espace maritime ne concerne pas directement la réflexion sur le PUD, qui s'attache au droit des sols, il convient de garder à l'esprit que certains choix auront des conséquences plus ou moins directes sur la dégradation ou la préservation des écosystèmes marins.
Les terrassements, activités nuisibles, rejets d'eau usées ou de ruissellement, etc. doivent impérativement être contrôlés, encadrés.

LE LITTORAL

Le littoral de Koumac constitue un espace extrêmement important et sensible, notamment par la pression qu'il suscite, pour des questions d'occupation et d'usages des sols et pour sa richesse environnementale et écologique.
Cette thématique sera donc traitée de manière transversale dans le diagnostic.

Sternes de l'îlots Kendec à Koumac

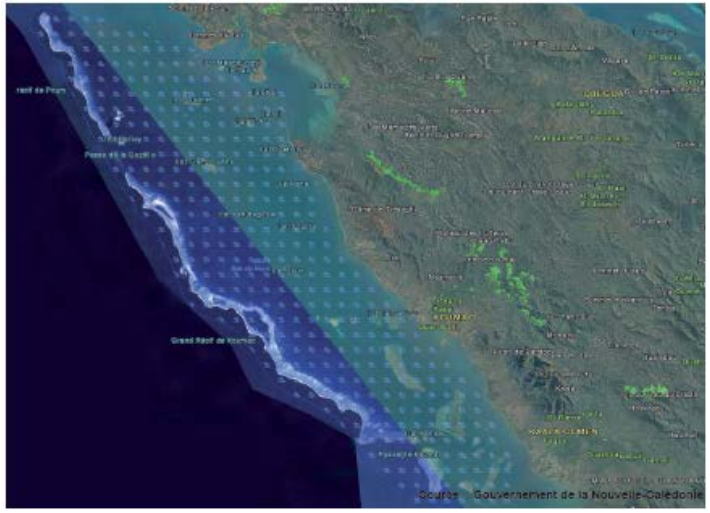

Aire de protection pour la conservation des oiseaux des îlots du Nord Ouest de la Nouvelle-Calédonie

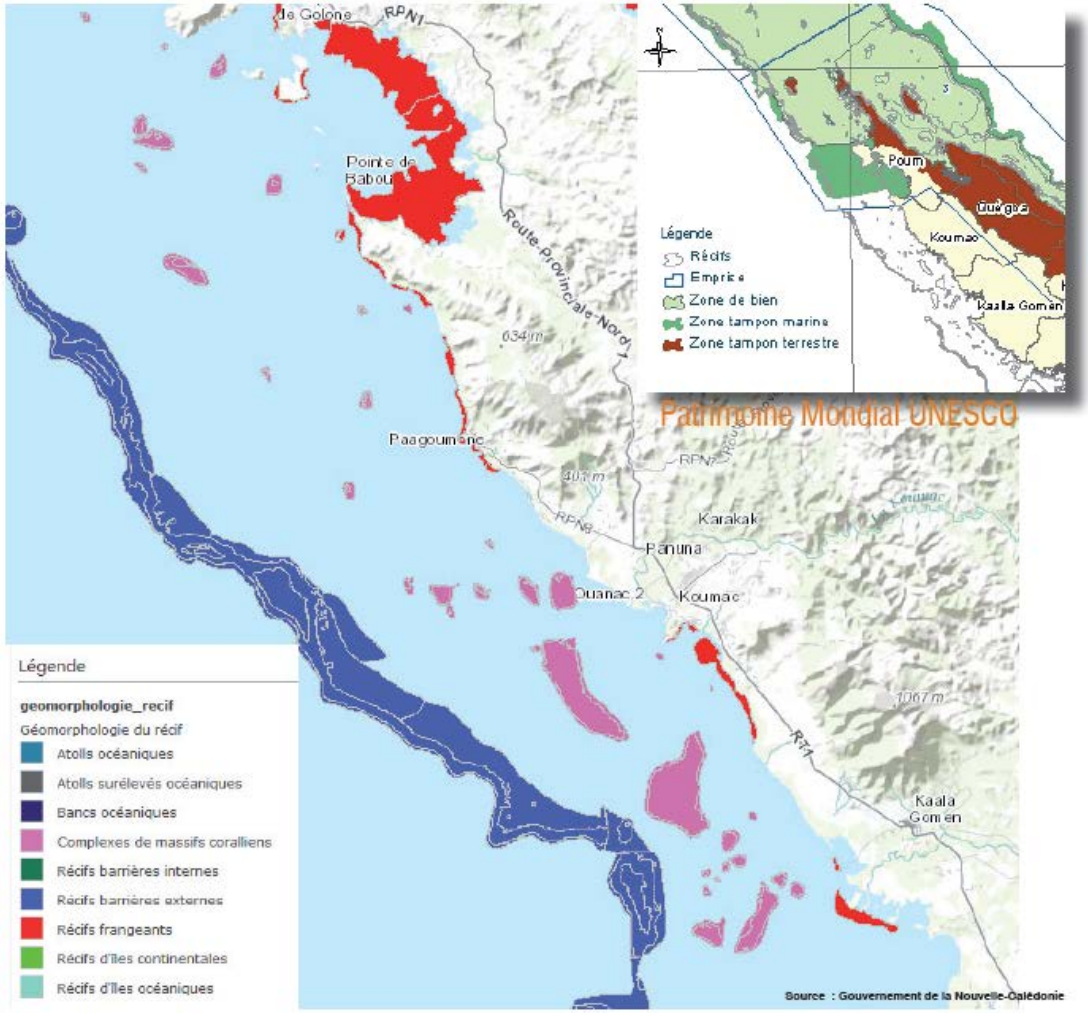

Géomorphologie des récifs de Koumac

TRAME VERTE ET BLEUE

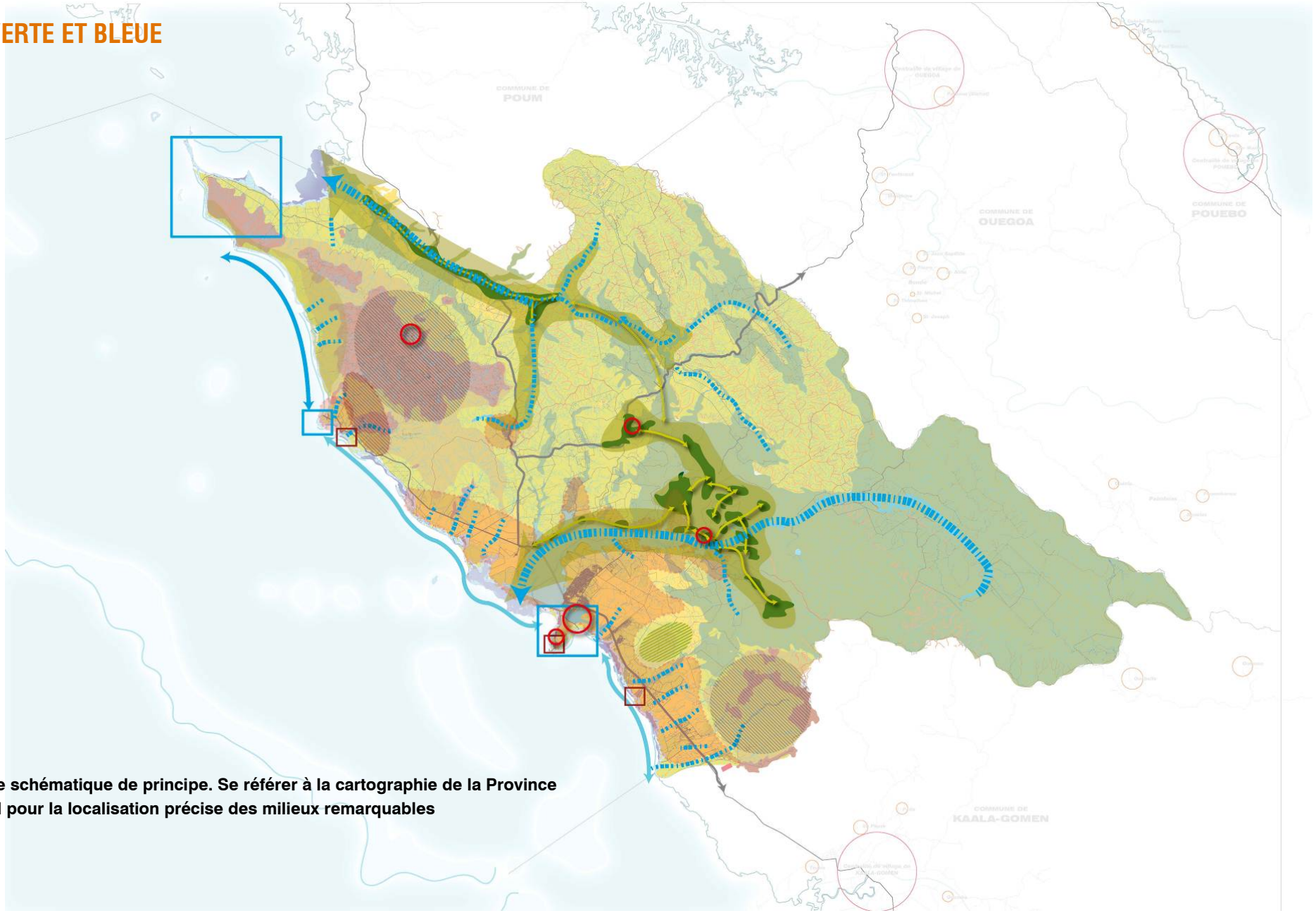

Carte schématique de principe. Se référer à la cartographie de la Province Nord pour la localisation précise des milieux remarquables

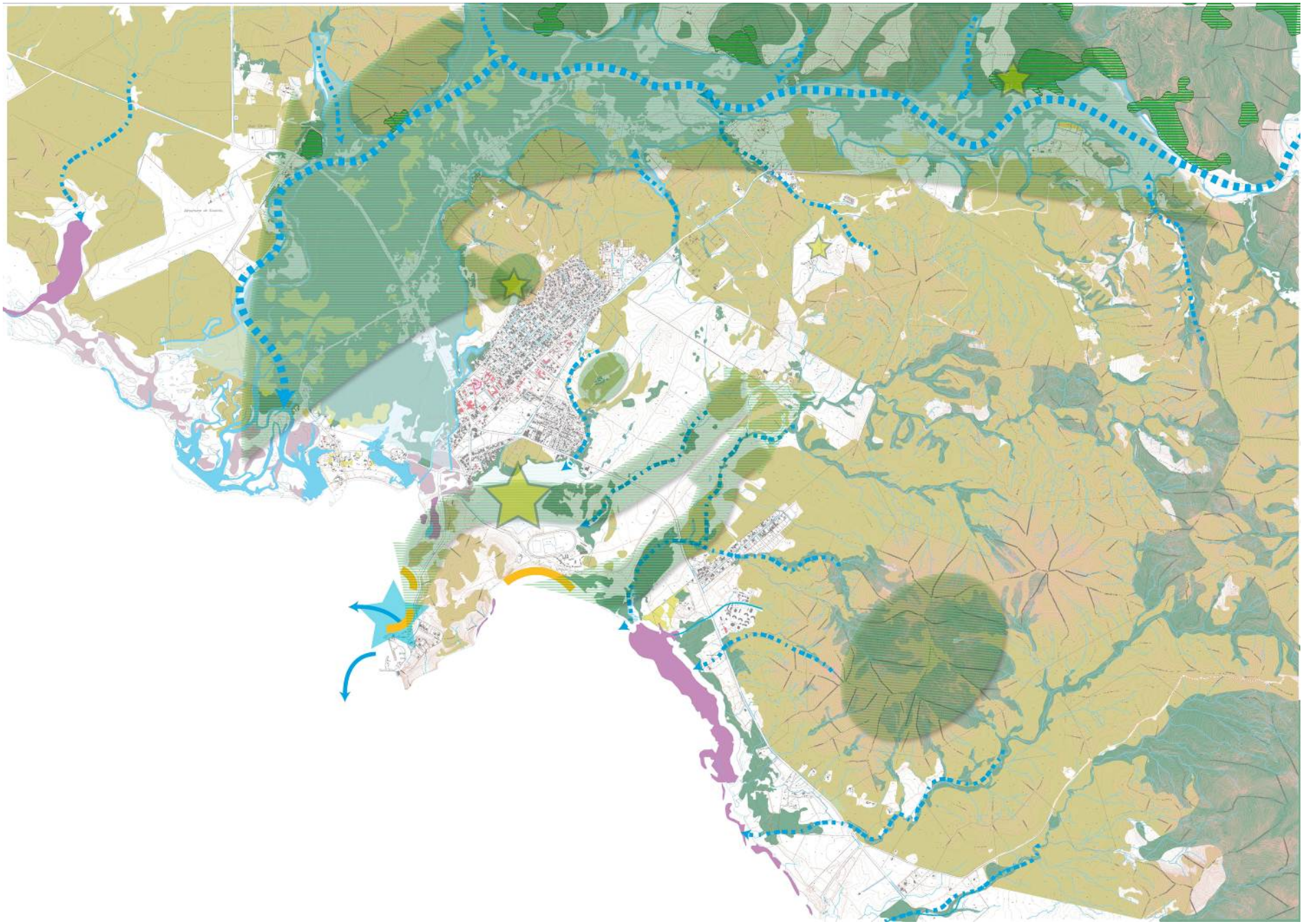

SYNTHÈSE

	ATOUT / FORCE / OPPORTUNITÉ	MENACES / CONTRAINTES	ENJEUX
CLIMAT	> fort potentiel pour l'exploitation des énergies renouvelables, notamment solaire (taux d'ensoleillement)	> risques naturels très présents > microclimats à prendre en compte > sécheresse, étiage	> exploitation des ressources naturelles (vent, ensoleillement particulièrement) > prise en compte de l'environnement climatique dans les projets d'aménagement et de construction. (> Cahier des prescriptions architecturales urbaines et paysagères annexé au règlement du PUD.) > respect des écoulements naturels > préservation contre les risques naturels (inondation, feux, cyclones, tsunami, glissement de terrain). > gestion de l'eau, préservation ressource en eau > anticipations des périodes de sécheresse (agriculture / élevage notamment)
GÉOLOGIE	> richesse des sous-sols > source de développement économique	> présence d'amiante > exploitation des sous-sols très impactante pour l'environnement	> prise en compte de le présence d'amiante dans le cadre de projets d'aménagements et application de mesures contre les risques en phase de chantier. > potentiel économique liées aux richesses des sous-sols > Mise en place d'une politique de développement durable d'exploitation des ressources communales
TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE	> topographie très marquée offrant des paysages et sites remarquables, > réseau hydrographique dense > richesse des espaces naturels et de la biodiversité communale	> impact de l'urbanisation > risques naturels (inondation, éboulements de terrain, etc.)	> préservation du relief, des paysages, lignes de crête, etc. et limitation de l'impact de l'urbanisation (terrassements) sur les paysages et les milieux naturels >respect des écoulements naturels, gestion de l'eau dans les projets d'aménagement / préservation de la ressource en eau > protection des biens et des personnes contre les risques d'inondation > développement de l'agriculture / élevage, etc.
MILIEU NATUREL, VÉGÉTATION, GRANDS PAYSAGES	>richesse de la faune, de la flore, de la biodiversité > présence d'écosystèmes riches et préservés	> pression anthropique sur le milieu (urbanisation, étalement urbain, activité minière, feux, etc.) > pression exercée par les espèces envahissantes et notamment les cerfs.	> mise en place d'aires de protection de la faune et de la flore > protection forte des sites et écosystèmes sensibles > identification, recensement, sensibilisation, etc. > aire d'aménagement et encadrement des activités sur les sites sensibles > surveillance des défrichements et coupes d'arbres > surveillance des feux et activités nuisibles > politique de reboisement, de mesures compensatoires (concerne également les site miniers)

			> réflexion sur l'exploitation forestière durable > maintient des activités agro-pastorales > réalisation d'états initial de l'environnement, de recensement faune et flore dans le cadre de projets d'aménagement > prise en compte et préservation des paysages (vues), > lutte contre toute forme de pollution des milieux naturels > etc.
GRANDS PAYSAGES, SITES REMARQUABLES	> richesse des paysages, sites remarquables et d'exception > attractivité (touristique notamment)	> pression anthropique	> préservation et mise en valeur des sites remarquables de Koumac
FORÊT SÈCHE	> poches de forêt sèche remarquable identifiés, > rareté et richesse du milieu	- pression anthropique sur le milieu (urbanisation, étalement urbain, activité minière, feux, etc.) et espèces envahissantes	> Préservation des poches de forêt sèche > inscription dans une logique plus large de restauration des milieux (carte) > sensibiliser, informer et mettre en valeur cet écosystème
LE TERRITOIRE LITTORAL ET MARITIME	> importante façade maritime (DPM) > richesse et sensibilité du milieu > activités nautiques, maritimes, portuaires, de pêche, minières	> activités potentiellement impactante > risques de pollution, y compris en provenance des terres	> prise en compte du potentiel maritime de Koumac > préservation du territoire littoral et maritime > ouverture au public et sensibilisation > valorisation des sites touristiques et de loisirs > développement et contrôle des activités liées à la mer > contrôle et interdiction des rejets d'eau non traitées, de la pollution des eaux, de l'érosion des sols, etc.
TRAME VERTE ET BLEUE	> richesse du territoire naturel et maritime, de la biodiversité, des paysages	> pression exercée sur ces milieux (activité humaine, minière, espèces envahissantes, etc.)	> protection et mise en valeur de la trame verte et bleue > préservation des milieux et de la ressource en eau > équilibres entre développement économique, protection de l'environnement > replacer l'environnement au coeur des projets d'aménagement et de construction > préservation des risques naturels (inondations, etc. et anthropiques (pollutions, etc.)

CHAPITRE 2 :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF

II. MILIEU HUMAIN, OCCUPATION DU TERRITOIRE, DYNAMIQUES TERRITORIALES ET CONDITIONS DE VIE

MILIEU HUMAIN, RÉPARTITION DE LA POPULATION

La répartition de la population sur Koumac est très localisée en comparaison du vaste territoire communal. Les tribus sont également assez concentrées sur la périphérie du village de Koumac, notamment au niveau du lit majeur de la rivière de Koumac et de son embouchure.

Le développement actuel de la commune est le fruit :

> du damier d'origine axé sur le port
> de l'implantation initiale des tribus dans la vallée de Koumac, zone propice aux cultures vivrières
> de la répartition des sols coutumiers, domaniaux et privés et de la structure du foncier
> de la construction de groupements d'habitat, à l'écart, liés aux activités minières (Paagoumène, Chagrin) ou sur initiative tribale (lotissements d'habitation au nord-est, lotissement Arhou au Sud Est)
> des dispositions du PUD autorisant des opérations ponctuelles (lotissement d'habitation au sud-est du village, lotissement industriel au sud, zone de Pandop)

De nombreux projets sont également recensés et sont de nature à orienter le développement de la commune. (Cf. Ci-après)

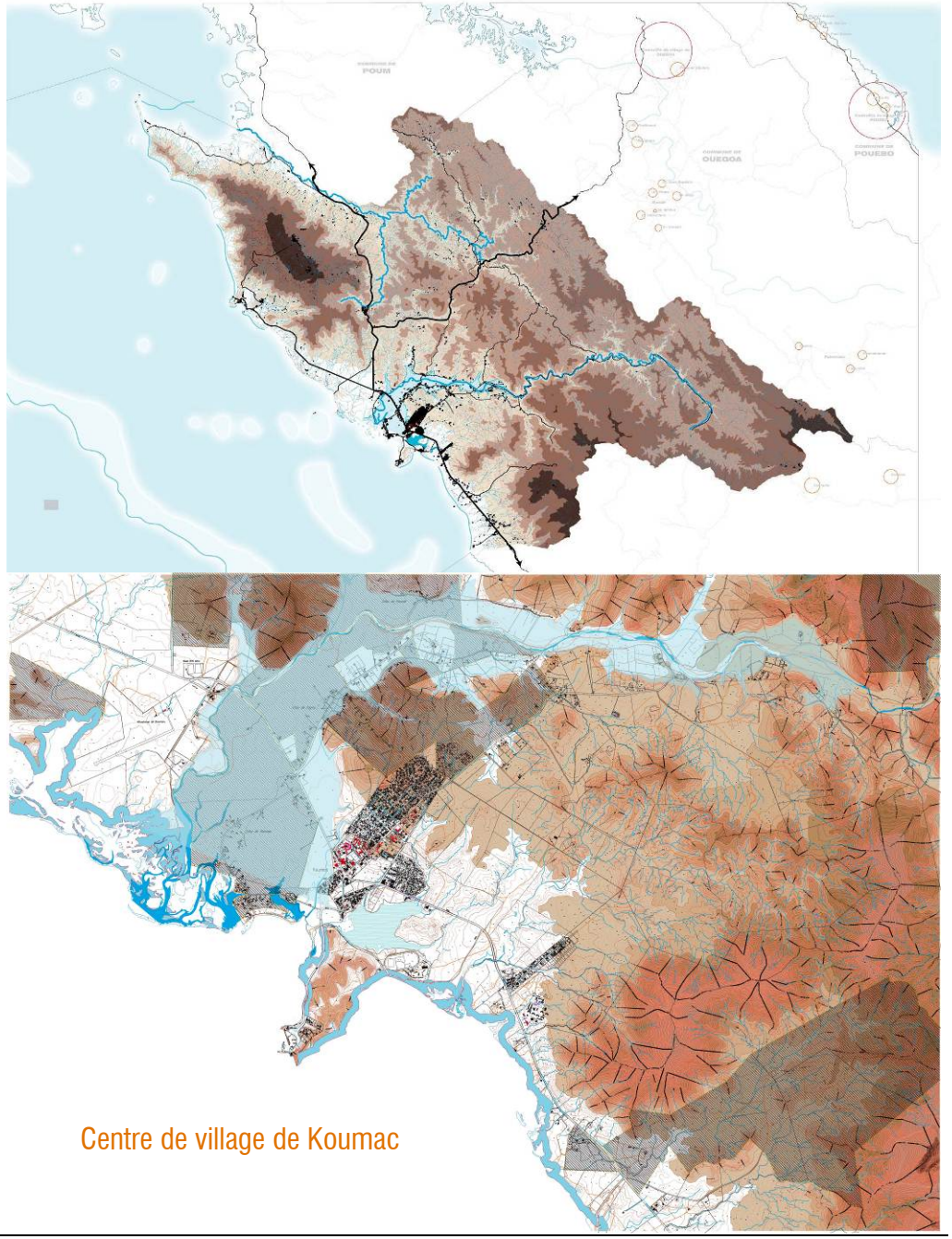

Centre de village de Koumac

ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE

Les projets recensés en phase de diagnostic ont étés reportés sur le plan ci-contre, et leur principales caractéristiques sont également mentionnées.
Ces derniers, à différentes échelles de projet et de temps nous donnent des indications sur l'évolution de la tache urbaine de Koumac, la répartition des hommes et activités sur le territoire communal.

Un premier constat fait clairement apparaître que les réflexions d'aménagement en cours sur la zone de « Tougoupe » ont pour conséquence un étirement de la tache urbaine actuelle vers le Nord-Est du village de Koumac.

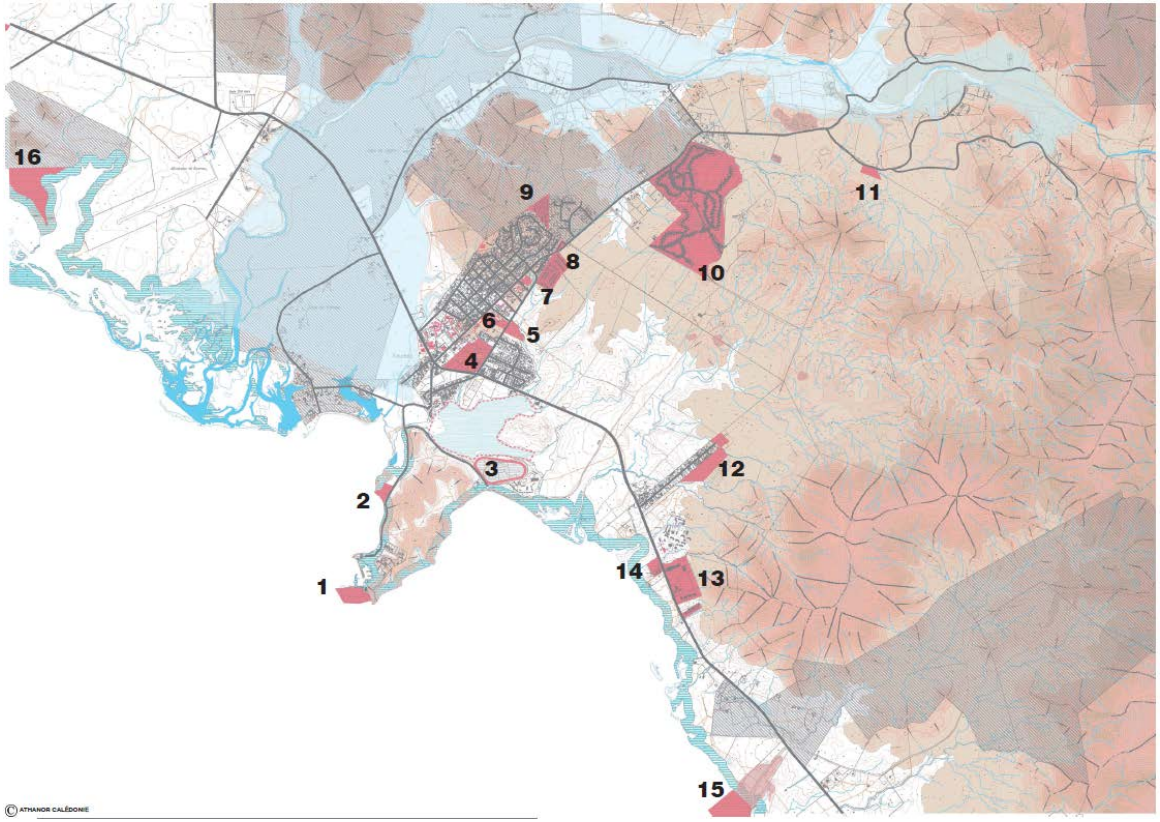

1 - Port de Pandop - (Projet Province Nord)
Programme : digues, pontons flottants, quai de pêche, quai passagers, bureaux, équipements, etc.
2 - Aménagement de la plage de Pandop (vieux wharf) - (Projet communal)
Programme : parking, mise à l'eau, enrochements et plage aménagée (apport sable), snack, paillotes, etc.
3 - Réalisation d'un sentier autour de la lagune de Koumac - (Projet communal)
3 – bis - Réhabilitation de l'hippodrome de Pandop - (Projet communal (+club hippique) / terrain privé)
4 – Parc culturel + maison de retraite médicalisée, crèche, résidence sénior (Projet communal (parc) et privés)
Programme parc : équipements publics majeurs : médiathèque, salle spectacles, emplacement chapiteau, grande case, fil d'eau, espace spectacle, école de musique, skate parc, terrain bicross, aires de jeu, etc.
5 – groupe scolaire Boudouvalan - (Projet communal)
6 – Projet de Piscine de Koumac - (Projet Provincial)
7 – Lotissement Osiris (Mme Baledier) - (Projet Privé)
Programme = 44lots
8 – Lotissement Koumac Pâturage (les grottes) - (Projet SIC)
Programme = 9+22 logements
9 – Lotissement Siquieros - (Projet SIC)
Programme : tranche 6 – 31 lots
10 – Projet Tougoupe - (Projet communal (rétrocession d'îlots à des promoteurs))
Programme : 400 lots à terme + équipements et activités
11 – Maison d'accueil spécialisé médico-social - (Projet privé)
12 – Extension de la zone artisanale - (Projet communal)
13 – Projet de centre commercial à Karembé + Motel BED &BREAKFAST - (Projet privé)
14 – Projet de Parking poids lourds et centre auto - (Projet privé)
15 – Projet de cale de halage à Karembé - (Projet communal)
16 – projet lotissement Derok - (Projet privé)
Programme = 46 lots
17 - Mise en place d'une ferme solaire à Tangadiou - (Projet communal)

PRESSION URBAINE ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Une population concentrée sur le centre, les sites miniers et les tribus

Ainsi, l'analyse de l'occupation du territoire de la commune de Koumac laisse apparaître :

> une très forte concentration de la population sur le centre de village et sa périphérie proche.

> deux lieux-dits d'habitat excentrés liés à l'activité minière (Chagrin et Paagoumène)

> des tribus proches du centre, dans sa périphérie immédiate et en grande partie soumise au risque d'inondation.

> un développement un amont du centre de village le long de la RT1 sur le secteur de la plaine de Karembé.

> des poches d'habitat isolées à caractère rural

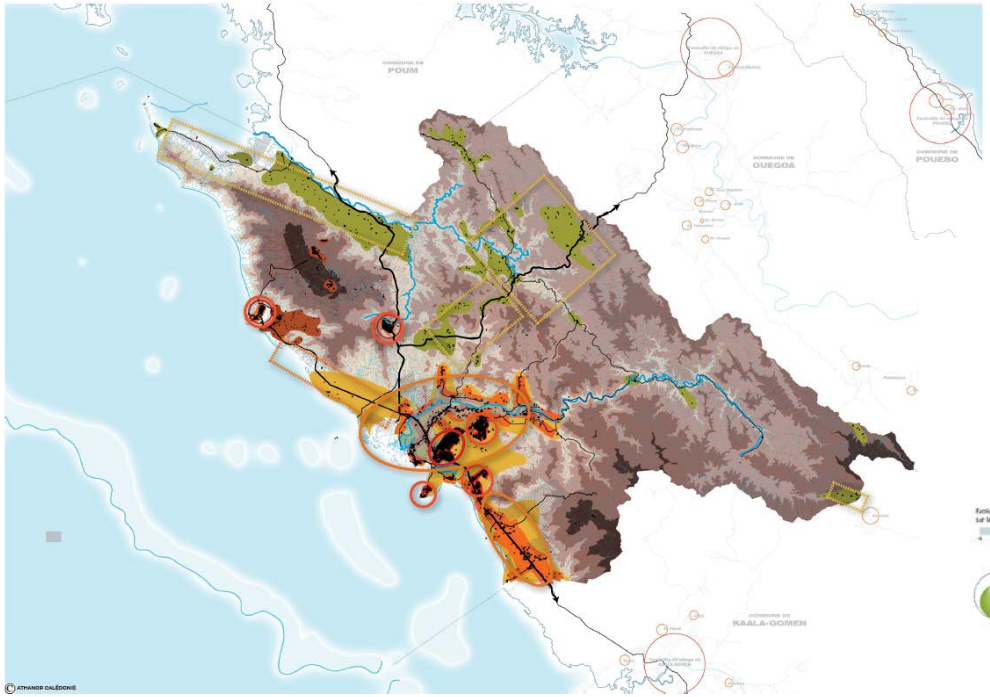

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au dernier recensement de 2014, la commune de Koumac comptait 4252 habitants, la plaçant au rang de 3ème commune la plus peuplée de la Province Nord (près de 10% de la population) et seconde de la Côte Ouest de la Province Nord après Koné, la capitale administrative.
L'analyse des évolutions démographiques en Province Nord montre que le poids de Koumac au sein de la Province ne cesse de croître depuis les années 80.
Jusqu'à la naissance de la commune de Poum en 1977, le recensement de la population intégrait la population de Koumac et celle de Poum, rendant ainsi plus difficilement comparable l'analyse des données antérieures. L'histoire de la commune (Cf. Précédemment) démontre néanmoins que la région de Koumac occupe une place croissante dans le Grand Nord de la Nouvelle-Calédonie depuis l'arrivée des premiers missionnaires, et était déjà une région fortement habitée par les populations originelles.

Au dernier recensement, Koumac présente la quatrième plus forte croissance démographique de la Province Nord après Koné, Voh et Pouembout (développement exceptionnel de la zone VKP).

Dans le contexte de ville-centre que joue Koumac, l'analyse des données démographiques ne doit pas se limiter au seul recensement communal mais doit également être élargie à la notion de bassin de vie (cf. développement à suivre).

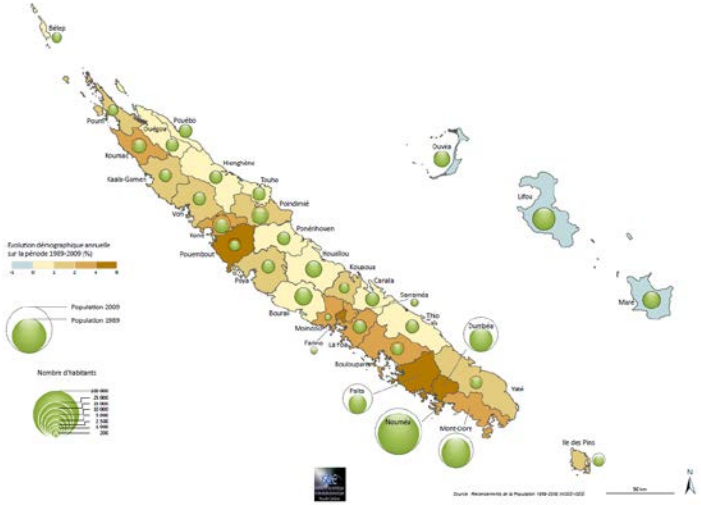

« Depuis 1989, la population de la Nouvelle-Calédonie a augmenté de 50%, celle de la province Sud de 64 %, celle de la province Nord de 31 % tandis que celle des îles Loyauté a diminué de 3 %. En vingt ans, la croissance démographique s'est infléchie mais demeure soutenue à un rythme annuel moyen de 2 %. Cette croissance résulte à 85% du solde naturel et à 15% du solde migratoire apparent. Son ralentissement est dû principalement à la baisse de la natalité. L'évolution positive de la province Nord reste marquée par le contraste entre les versants. Sur la côte est, les communes n'enregistrent qu'une faible croissance tandis que sur la côte ouest, la zone minière Voh-Koné-Pouembout ainsi que Koumac augmentent plus vite que la moyenne calédonienne.»

Évolution de la population de Koumac						
	1983	1989	1996	2004	2009	2014
Koumac	1 405	2 194	2 647	3 003	3 690	4 252
Îles Loyauté	15 510	17 912	20 877	22 080	17 436	18 297
Nord	31 310	34 526	41 413	44 474	45 137	50 487
Sud	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 983
Nouvelle-Calédonie	145 368	164 173	196 836	230 789	245 580	268 767

Source : ISEE

La commune passe de 1405 habitants en 1983, à 2194 habitants en 1989, 2647 en 1996 (alors 6eme commune de la Province Nord), puis 3003 habitants en 2004 (alors 5ème commune), 3690 en 2009 (devenue 4ème commune) et enfin 4252 (devenue 3ème commune).

Les données du recensemment 2014 démontrent un léger ralentissement dans la croissance de la population communale, tout en se maintenant à un niveau de croissance élevé.
L'influence de VKP et l'absence d'offre en logements sur la commune peuvent expliquer ce ralentissement.

2014	
Koumac	4 252
Province Nord	45 137
2009	
% Sur PN	8.2
% Sur NC	1.5

2014	
% Sur PN	9.42
% Sur NC	1.58

Source : ISEE

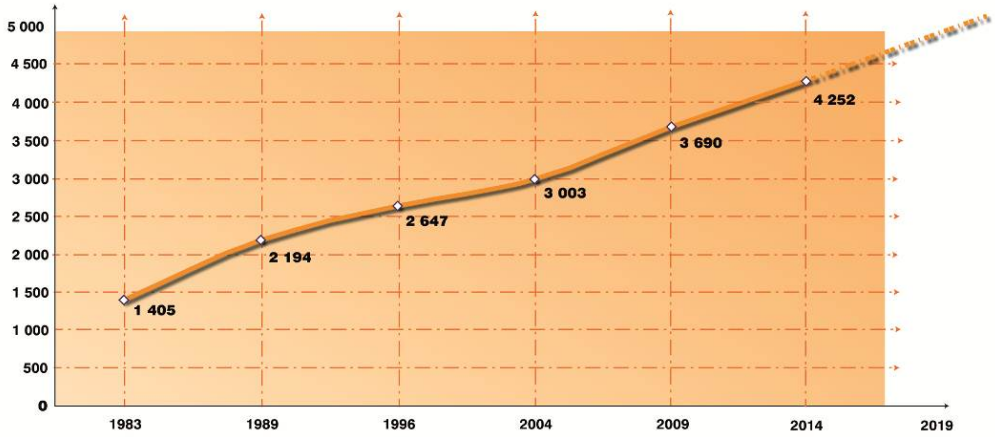

PROJECTION DE POPULATION

>Taux de variation 2004-2009= 22.9 % (5 ans)
>Taux de variation 2009-2014 = 15.2 % (5 ans) (+562 habitants)
>Projection 2019 (5 ans) =4 898 habitants (646 habitants)*
>Projection 2024 (10 ans) = 5 642 habitants (+744 habitants par rapport à 2019 et 1390 par rapport à 2014)*

**Ces projections «mathématiques» ne tiennent pas compte d'éventuelles poussées démographiques liées au développement de la zone et de nombreux autres facteurs d'influence.*

Population Province Nord 2014			Taux de variation	
	Communes	Pop. 2014	2014-2009	Annuel
1ère	Koné	7340	41.2	8.24
2ème	Poindimié	4868	1.0	0.21
3ème	Koumac	4252	15.2	3.05
4ème	Houaïlou	4240	7.5	1.50
5ème	Canala	3687	10.4	2.07
6ème	Voh	3160	31.2	6.25
7ème	Poya (nord)	3036	11.3	2.26
8ème	Pouembout	2591	24.7	4.94
9ème	Hienghène	2483	3.5	0.70
10ème	Pouébo	2452	1.5	0.30
11ème	Ponérihouen	2370	-0.6	-0.12
12ème	Ouégoa	2360	10.7	2.14
13ème	Touho	2087	-7.1	-1.42
14ème	Kaala-gomen	2033	5.3	1.06
15ème	Poum	1463	5.4	1.08
16ème	Kouaoua	1452	8.0	1.59
17ème	Bélep	843	-5.8	-1.16

Population Province Nord 2009			Taux de variation	
	Communes	Pop. 2009	2009-2004	Annuel
1ère	Koné	5199	15,5	3,1
2ème	Poindimié	4818	-0,1	0,0
3ème	Houaïlou	3945	-13,0	-2,6
4ème	Koumac	3690	22,9	4,6
5ème	Canala	3341	-4,9	-1,0
6ème	Poya	2648	1,8	0,4
7ème	Pouébo	2416	1,5	0,3
8ème	Voh	2408	7,5	1,5
9ème	Hienghène	2399	-8,7	-1,7
10ème	Ponérihouen	2384	-12,5	-2,5
11ème	Touho	2247	-1,2	-0,2
12ème	Ouégoa	2132	0,9	0,2
13ème	Pouembout	2078	41,3	8,3
14ème	Kaala-gomen	1931	2,7	0,5
15ème	Poum	1388	-0,1	0,0
16ème	Kouaoua	1345	-15,2	-3,0
17ème	Bélep	895	-3,8	-0,8

Population Province Nord 2004			Taux de variation	
	Communes	Pop.2004	2004-1996	Annuel
1ère	Poindimié	4 824	11,2	1,4
2ème	Houaïlou	4 537	4,7	0,6
3ème	Koné	4 500	10,1	1,3
4ème	Canala	3 512	4,1	0,5
5ème	Koumac	3 003	13,4	1,7
6ème	Ponérihouen	2 726	1,3	0,2
7ème	Hienghène	2 627	19,0	2,4
8ème	Poya	2 600	3,1	0,4
9ème	Pouébo	2 381	1,2	0,2
10ème	Touho	2 274	1,8	0,2
11ème	Voh	2 240	15,3	1,9
12ème	Ouégoa	2 114	3,9	0,5
13ème	Kaala-Gomen	1 881	5,3	0,7
14ème	Kouaoua	1 586	4,1	0,5
15ème	Pouembout	1 471	23,7	3,0
16ème	Poum	1 390	5,3	0,7
17ème	Bélep	930	0,8	0,1

Population Province Nord 1996		
	Communes	Pop. 1996
1ère	Poindimié	4 340
2ème	Houaïlou	4 332
3ème	Koné	4 088
4ème	Canala	3 374
5ème	Ponérihouen	2 691
6ème	Koumac	2 647
7ème	Poya	2 522
8ème	Pouébo	2 352
9ème	Touho	2 234
10ème	Hienghène	2 208
11ème	Ouégoa	2 034
12ème	Voh	1 942
13ème	Kaala-gomen	1 787
14ème	Kouaoua	1 524
15ème	Poum	1 320
16ème	Pouembout	1 189
17ème	Bélep	923

Source : ISEE

POPULATION, BASSIN DE VIE, GRAND TERRITOIRE

KOUMAC, PÔLE D'ATTRACTIVITÉ ET CENTRE DE L'EXTRÊME NORD DU TERRITOIRE.

Ainsi il convient de tenir compte de notions plus adaptées aux réflexions sur le développement territorial, à savoir la notion de bassin de vie, ou d'entité territoriales homogènes développée par le gouvernement.
Partant de cette porte d'entrée pour appréhender les dynamiques territoriales, il apparaît que Koumac est au coeur d'un important bassin de vie regroupant plus de 13 000 habitants.

L'INFLUENCE ET LES INTERRELATIONS AVEC LA ZONE VKP

Le développement de l'usine du Nord et la politique de rééquilibrage ont généré une forte dynamique de développement sur la zone VKP et principalement sur les communes de Koné et Pouembout.
Ainsi, les besoins en équipements, activités et surtout en logements ont considérablement augmentés sur le secteur sans pour autant que l'offre ne soit en mesure d'absorber ces besoins.
Une importante tension résidentielle, alliée à une forte hausse des prix des logements est aujourd'hui constatée sur la zone VKP et les besoins en logements à créer sont encore considérables.
Une récente étude sur les besoins en logements sur la Province Nord et la zone VKP apporte des informations importantes quant aux besoins en production de logements pour les années à venir.

Il ressort de cette étude :
> sur la période 2009-2013, 2384 nouveaux logements ont été livrés en Province Nord (477 logements /an) dont près de 60% sur la zone VKPP et 21% sur le Grand Nord (principalement sur la commune de Koumac).
> En 2014, 1749 demandes en logements sont enregistrées au guichet de l'habitat de la Province Nord et se répartissent pour 23% sur VKPP, avec :
- logements locatifs sociaux : 87% de la demande
- logements secteur libre : 13% de la demande (77% en accession et 23 % en accession).

En partant d'une hypothèse médiane sur les demandes en logements pour la période 2014-2020, l'étude met en avant un besoin de production annuel de 451 logements par an sur la zone VKP.

Face à cette importante demande en logements issue du dynamisme de la zone VKP, Koumac dispose d'atouts indéniables pour attirer une population nouvelle et capter une partie de ces besoins en logements.
En effet, Koumac présente des aménités territoriales qui lui procurent un «avantage concurrentiel» par rapport à la zone VKP parmi lesquelles nous pouvons relever la structure urbaine, les équipements, l'accessibilité au littoral, la qualité de vie, etc.)

> Une tension résidentielle liée au positionnement de Koumac et à sa proximité avec VKP
> Des aménités plus importantes que sur VKP (structure urbaine, accessibilité littoral, etc.)
> Pôle d'attractivité, centre de bassin de vie
> Développement économique et d'équipements, amélioration du cadre de vie
> Etc.

Entités Territoriales Homogènes (ETH)

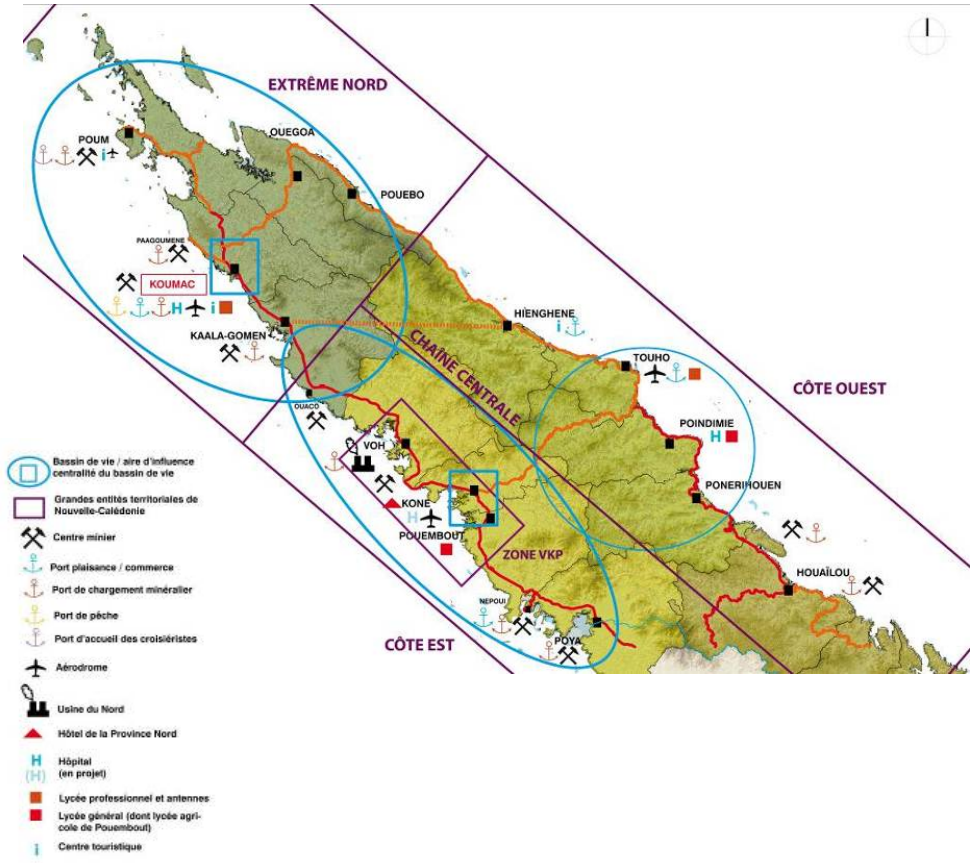

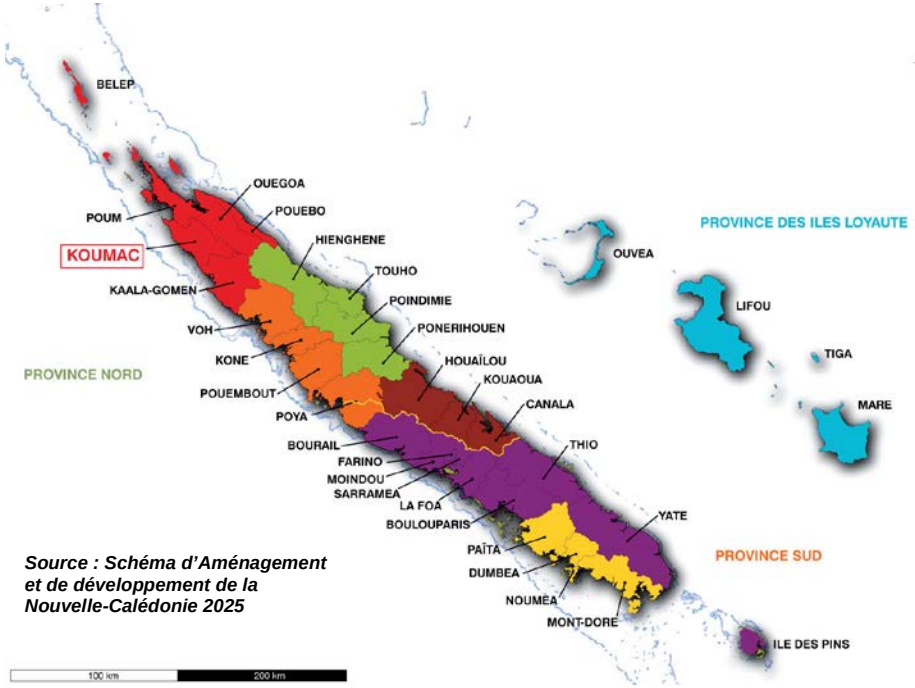

Source : Schéma d'Aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025

Population des communes en 2014 par Entités Territoriales Homogènes (ETH)

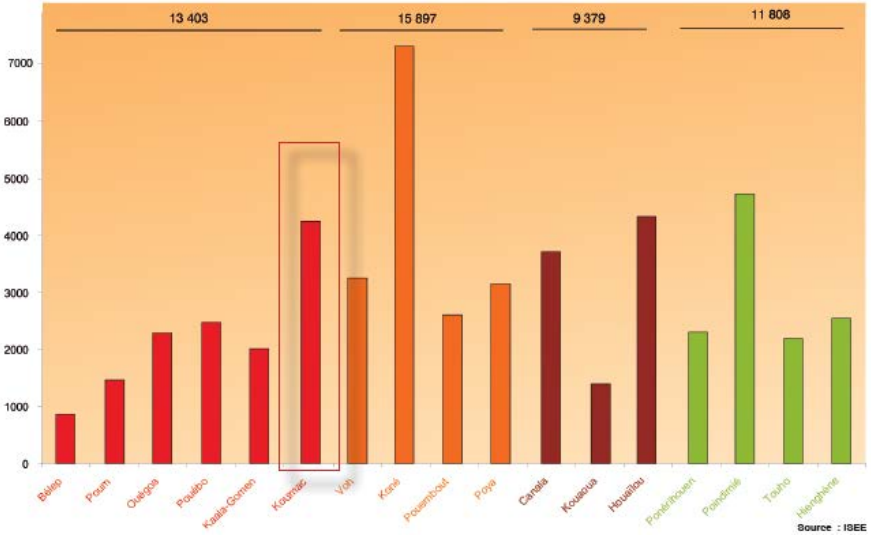

L'analyse de l'évolution démographique, dans une vision prospective et d'évaluation des besoins en logements passe par l'analyse de la structure de cette population et en particulier de la taille des ménages.
L'anticipation des besoins en logements, de même que des besoins en équipements, activités, etc. se fait sur la base des ménages ou foyers.

A ce titre, on peut observer sur l'ensemble du territoire une tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages liée aux évolutions de la société (décohabitation, évolution des structures familiales, augmentation des familles monoparentales, etc.).
Cette tendance a des répercussions sur le demande en logements en s'ajoutant à la croissance démographique et aux migrations de population.

Évolution de la taille des ménages entre 1983 et 2009 sur Koumac

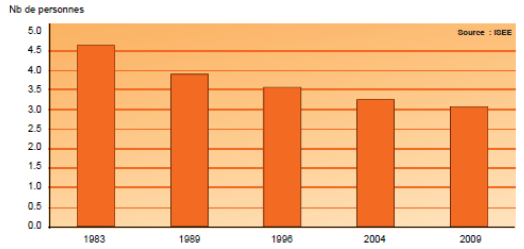

TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES
Moyenne de 3.11 personnes/logements

Ménages ordinaires selon la taille sur la commune de Koumac en 2009

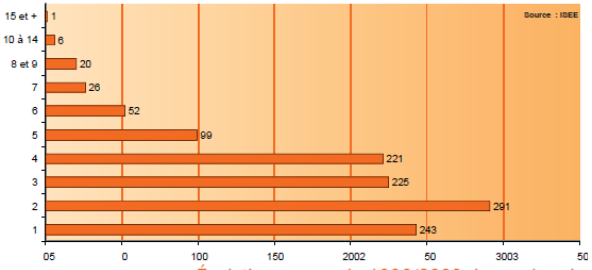

Évolution comparée 1996/2009 du nombre de personnes par ménages sur Koumac

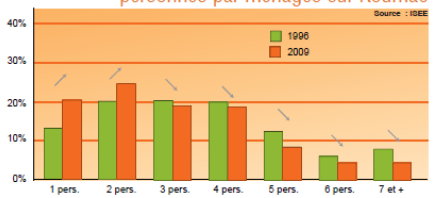

Évolution de la taille moyenne des ménages par Province

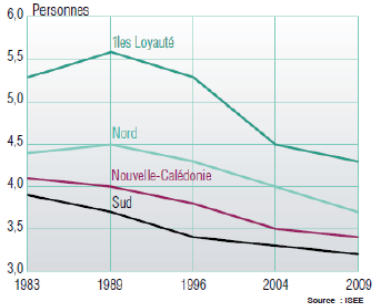

Près d' 1/3 de la population de Koumac a moins de 20 ans en 2009. Cette part importante de la jeunesse dans la population communale a des **conséquences directes sur les besoins en équipements, activités, loisirs, etc.** Ainsi, outre le développement du secteur de l'éducation, la collectivité s'inscrit dans une politique de développement des activités et occupations pour la jeunesse de Koumac. Cela se traduit notamment par la création d'équipements de proximité dans les quartiers (parcs, etc.) mais également par les équipements plus importants et répondant aux besoins de la jeunesse : base nautique de Pandop, école de musique, équipements sportifs, etc. Le projet de parc culturel sur lequel se trouve l'école de musique accueillera également plusieurs équipements spécifiques tels que la médiathèque, un skate parc, aire de Bicross, etc.

Population totale de Koumac en 2009 selon le sexe

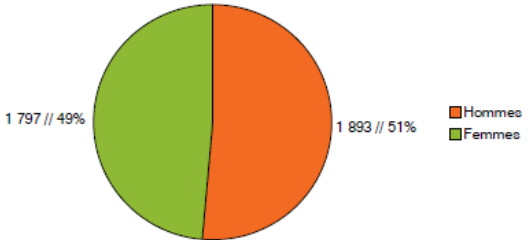

Population totale de Koumac en 2009 selon le groupe d'age décennal

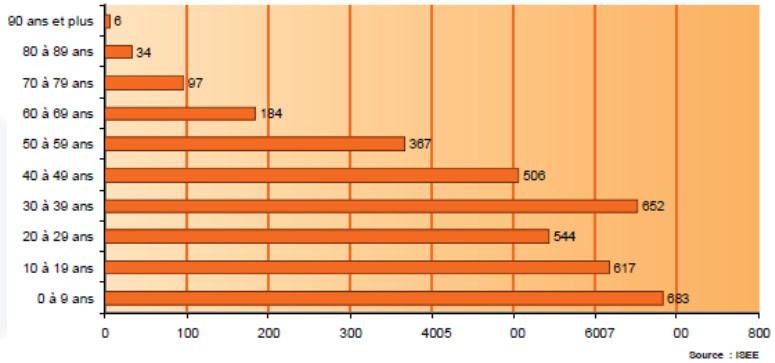

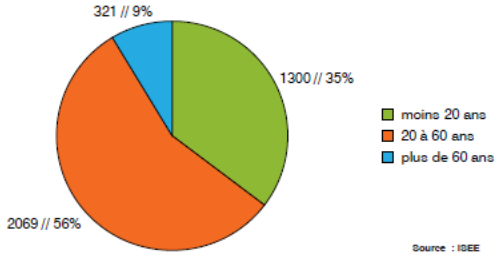

LOGEMENTS

LOGEMENTS SUR KOUMAC EN 2009

En 2009, pour 3690 habitants, la commune de Koumac compte 1184 logements répartis comme suit:

- 1080 maisons individuelles,
- 70 appartements,
- 16 cases

TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

Koumac présente un tissu urbain structuré qui a conservé l'esprit de village.
La maison individuelle reste le type de construction largement dominant sur la commune (91% du parc de logement). Les appartements ne représentent que 6% du parc de logement.

Résidences principales sur Koumac en 2009 selon le type de construction

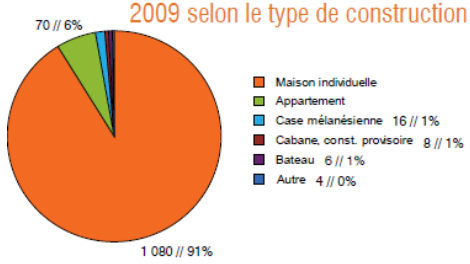

Répartition des logements sur Koumac en 2009 selon leur catégorie

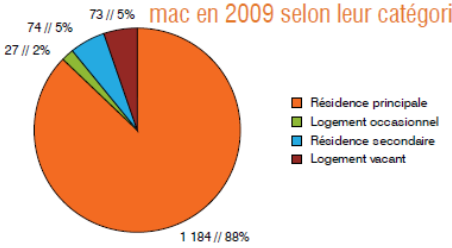

Typologie des résidences principales sur Koumac en 2009

	Maison individuelle	Appartement	Case mélanésienne	Cabane, const. provisoire	Bateau	Autre	Total
Koumac	**1 080**	**70**	**16**	**8**	**6**	**4**	**1184**
Province Iles Loyauté	3 093	0	660	291	0	16	4 060
Nord-Ouest	4 947	255	225	76	7	10	5 520
Nord-Est	5 978	91	432	240	0	1	6 742
Province Nord	10 925	346	657	316	7	11	12 262
Grand Nouméa	28 937	19 613	57	1 616	282	42	50 547
Sud rural	5 346	188	75	151	1	7	5 768
Province Sud	34 283	19 801	132	1 767	283	49	56 315
Nouvelle-Calédonie	48 301	20 147	1 449	2 374	290	76	72 637

Source : ISEE

TYPOLOGIES DES CONSTRUCTIONS

En terme de construction – et cela rejoint le constat précédant qui privilégie les typologies individuelles- les logements construits sur la commune sont de taille importantes : 58% des logements sont des F4 et plus, 36% sont des F2 ou F3 et seulement 6% sont des F1.
Toujours dans la même logique, 70% de logements font plus de 80m² et près de 30% font plus de 120m².

STATUT D'OCCUPATION DES MÉNAGES

En terme de statut d'occupation, 58% des habitants sont propriétaires, 27% locataires et les 15% sont logés gratuitement. Parmi les locataires, 82% le sont auprès des bailleurs privés et 18% auprès de bailleurs sociaux.

ANCIENNETÉ DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logement de Koumac peut-être qualifié de relativement ancien. En effet, en 2009, près de la moitié des logements de la commune ont étés construits avant les années 1990 et ont donc aujourd'hui près de 25 ans. 31% des constructions ont moins de 15 ans.

Résidences principales sur Koumac en 2009 selon le statut d'occupation du ménage

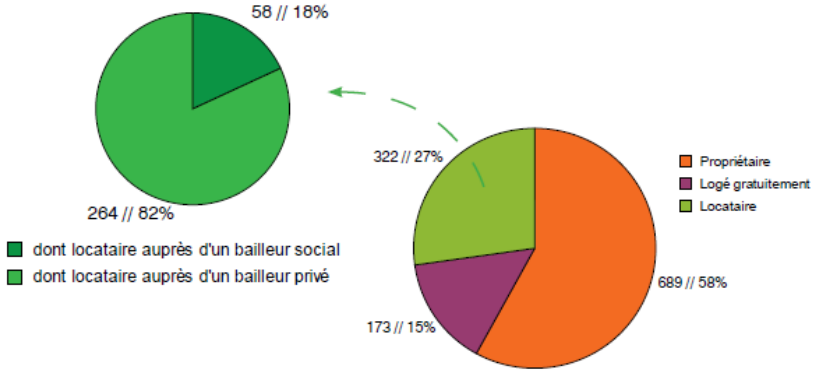

Résidences principales sur Koumac en 2009 selon la surface du logement

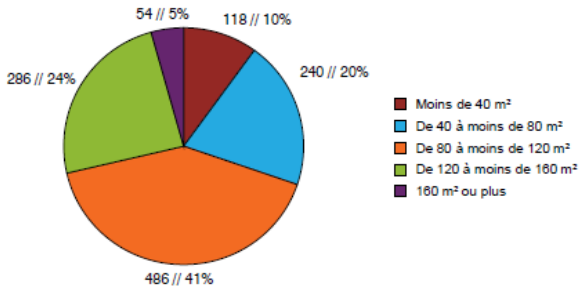

Résidences principales sur Koumac en 2009 selon le nombre de pièces d'habitation

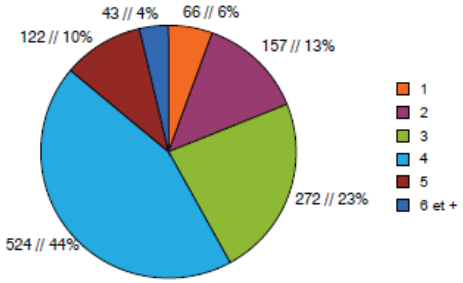

Résidences principales sur Koumac en 2009 selon la date d'achèvement de la construction

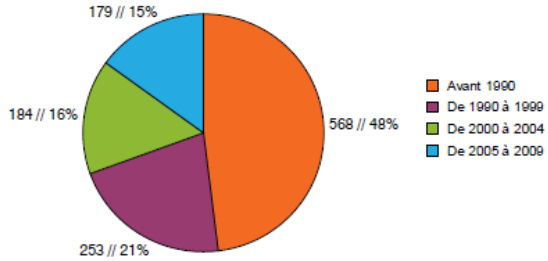

PROJETS EN COURS ET POTENTIEL DE SATISFACTION DES BESOINS

L'analyse croisée Projections de population / Taille des ménages / Besoins en logements offre une vision sur le développement de la commune et l'anticipation des besoins en logements, foncier, équipements, etc.

En tenant compte des projets d'aménagement engagés ou en cours validés par la collectivité, nous pouvons prévoir à plus ou moins long terme les réalisations suivantes :
Projets d'aménagement =
- Osiris : 44 logements (pas de construction à ce jour, juste une viabilisation)
- Pâturage : 31 logements (constructions réalisées et livrées début 2015)
- Siquieros : 31 logements (pas de construction à ce jour, juste une viabilisation en cours)
- Tougoupe : 400 logements à terme (pas de construction à ce jour, viabilisation probable tranche 1 courant 2015)

> 506 logements village et périphérie

- Chagrin : capacité à terme de 60 logements (projet d'extension du lotissement sur foncier communal avec phase à court, moyen, long terme)
- Paagoumène : capacité à terme de 60 logements (projet de création d'un lotissement sur foncier communal avec phase à court, moyen, long terme)

BESOINS EN LOGEMENTS

Sur la base de 3.11 pers. par ménages

> estimation besoins 2014 = 1367 logements (+181 logements)

> projection besoins 2019 = 1575 logements (+208 logements supplémentaires par rapport à 2014)

MIXITÉ SOCIALE, ETHNIQUE ET GÉNÉRATIONNELLE

La commune de Koumac a la réputation bien acquise d'une commune multiculturelle, multiethnique, ou le vivre ensemble est une réalité inscrite dans l'identité communale.
L'histoire communale, mais également l'organisation du territoire contribuent à cette situation privilégiée en comparaison d'autres communes du territoire.

ACTIVITÉS, ÉCONOMIE, EMPLOI

APERÇU DU TISSU ÉCONOMIQUE COMMUNAL

La commune de Koumac recense 1 054 entreprises inscrites au RIDET en Août 2014.
Koumac est la seconde commune de la Province Nord après Koné en terme de nombres d'entreprises et la 4ème commune de la Province Nord en terme de population active.
Le tissu économique communal est historiquement et fortement dominé par les activités liées à la mine, en particulier sur le massif de Tiébaghi via la SLN (le centre de Tiébaghi emploie 260 personnes, et plus du double en comptant les emplois indirects et induits).
De même, du fait de sont histoire et de son positionnement géostratégique comme centre de vie du Grand Nord, la commune de Koumac se caractérise par une part importante d'activités tertiaires et de services, de commerces et d'administration (GSMA, services communaux, antennes provinciales, gendarmerie, équipements scolaires, de santé, etc.).
La production agricole communale est relativement faible et essentiellement orientée sur l'élevage.
Les activités de pêches, précédemment importantes sur la commune (activités des pêcheries du Nord) devraient être relancées grâce au projet de création de port sur Pandop avec unité de pêche.
Les entreprises de construction y sont assez importantes.
Le tourisme est un secteur d'avenir pour la commune.
Une zone industrielle et artisanale a également été créée à l'initiative de la collectivité en amont du village du Koumac. Cela a permis l'installation et le développement de nombreuses entreprises, principalement de petites ou très petites entreprises.

De nombreux projets porteurs d'emplois et de dynamisme économique sont également à prendre en compte et devraient renforcer le poid économique de Koumac : port, centre commercial, maison de retraite, résidence seniors, crèche, hôtellerie, cale de halage, nouveaux lots industriles et artisanaux, etc.

Nombre d'entreprises en Province Nord au 25 novembre 2014 par classification NAF

A21 Section Naf rev2	Koné	Koumac	Voh	Poya	Ouégoa	Poum	Pouembout	Kaala-gomen	Houaïlou	Poindimié	Ponérihouen	Canala	Hienghène	Pouébo	Touho	Bélep	Kouaoua	Total
A Agriculture, sylviculture et pêche	204	200	255	241	241	239	186	182	164	144	135	115	108	105	99	59	35	2 712
B Industries extractives	2	8	4	5		2	4	3	5		1	1		1	2		2	40
C Industrie manufacturière	57	51	21	30	5	4	27	9	14	24	10	11	2	4	7	2	6	284
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	1	1				3											6
E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5	3	1	6		2	4	3	1		1		5	1	2		1	35
F Construction	238	167	182	82	44	23	115	40	81	82	42	44	26	23	41	6	34	1 270
G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	89	81	36	30	24	9	42	18	34	49	24	23	21	16	18	4	15	533
H Transports et entreposage	68	55	60	41	12	14	16	28	46	30	29	70	28	12	19	2	39	569
I Hébergement et restauration	34	33	15	13	6	14	11	7	6	18	8	15	25	8	9		4	226
J Information et communication	12	3	2			1	5	1	2	5	6	4	1		1		2	45
K Activités financières et d'assurance	24	4	5	5	2		5	3	2	2		2	2		2	1	6	65
L Activités immobilières	127	90	48	33	9	7	84	11	18	32	12	13	6	9	7	7	12	525
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	60	24	15	15			28	1	6	7	2	2	2	1	6	1	3	173
N Activités de services administratifs et de soutien	90	68	62	74	26	25	50	40	71	53	28	39	38	25	30	4	22	745
O Administration publique	5	1	2	1	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	2	1	1	28
P Enseignement	29	10	6	8	4	3	20	2	14	30	6	5	5	12	7	1	2	164
Q Santé humaine et action sociale	58	54	16	19	9	5	16	11	19	37	4	14	15	8	6	3	7	301
R Arts, spectacles et activités récréatives	95	83	29	30	14	20	27	18	58	63	22	52	44	26	28	6	24	639
S Autres activités de services	244	120	131	113	73	67	83	73	203	207	136	165	123	92	82	52	78	2 042
U Activités extra-territoriales																		
Total	1 442	1 056	891	746	471	437	727	452	746	785	467	576	452	344	368	149	293	10 402

Source : ISEE / RIDET

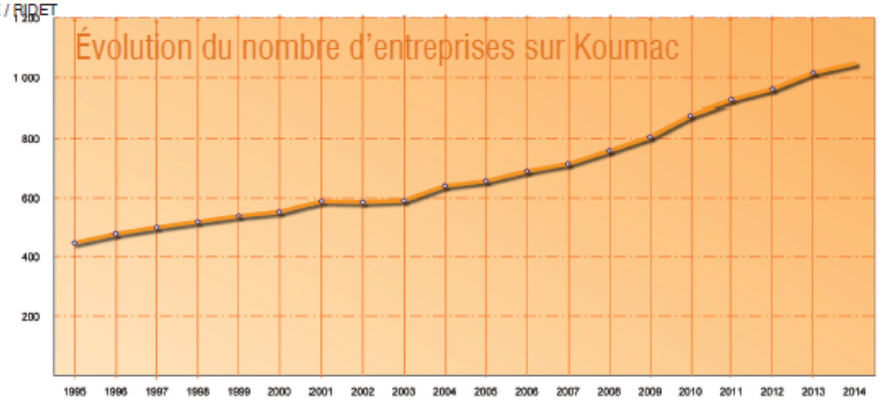

Nombre d'entreprises par communes de la Province Nord au 25 Novembre 2014

	Commune	Total
1	Koné	1 442
2	Koumac	1 056
3	Voh	891
4	Poindimié	785
5	Houaïlou	746
6	Poya	746
7	Pouembout	727
8	Canala	576
9	Ouégoa	471
10	Ponérihouen	467
11	Hienghène	452
12	Kaala-gomen	452
13	Poum	437
14	Touho	368
15	Pouébo	344
16	Kouaoua	283
17	Bélep	149
18	Total	10 402

Source : ISEE / RIDET

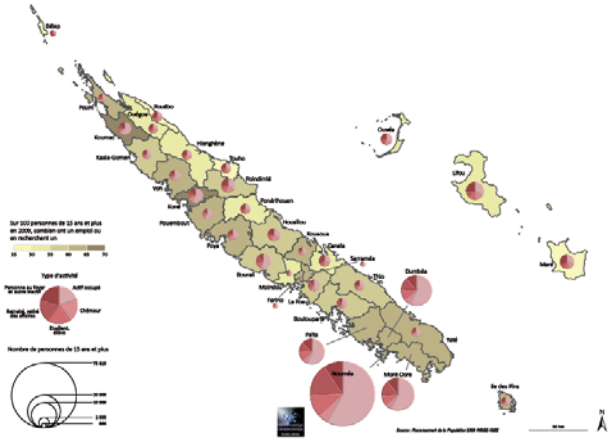

«Taux d'activité : Très forte concentration de l'activité dans la province Sud :
Le taux d'activité (part des personnes en emploi et des chômeurs dans la population totale) atteint 61,2% en 2009. Il est plus élevé en province Sud (63%) qu'en province Nord (58%) et qu'aux Iles Loyauté (50%). Par commune, il fluctue entre 68 % à Koumac et Koné, 63% dans les communes de l'agglomération et moins de 50% à Pouébo, Maré, Touho, Belep, Bourail et Pouembout. (...) Les personnes au foyer et les autres inactifs représentent 27% de la population aux Iles Loyauté, 21% en province Nord et 11% en province Sud.»

Population active de 15 ans et plus par commune de la Province Nord

	Commune	Actif occupé	Chômeur	Elève ou étudiant	Retraité, retiré des affaires	Personne au foyer, autre inactif	Total
1	Koné	2 219	386	453	332	529	5 199
2	Poindimié	1 267	692	513	339	770	4 818
3	Houaïlou	1 050	592	415	313	587	3 945
4	Koumac	1 652	176	264	294	366	3 690
5	Canala	799	408	287	197	770	3 341
6	Poya	855	360	179	240	333	2 648
7	Pouébo	462	385	306	153	497	2 416
8	Voh	959	154	187	239	315	2 408
9	Hienghène	481	433	207	193	458	2 399
10	Ponérihouen	543	331	239	207	457	2 384
11	Touho	560	227	319	222	435	2 247
12	Ouégoa	444	371	197	169	385	2 132
13	Pouembout	876	108	268	129	189	2 078
14	Kaala-gomen	614	217	147	155	287	1 931
15	Poum	413	187	108	111	184	1 388
16	Kouaoua	472	130	106	88	181	1 345
17	Belep	137	88	89	69	258	895
	Total	13 803	5 245	4 284	3 450	7 001	45 264

INSEE - ISEE / Recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie

ACTIVITÉS, ÉCONOMIE, EMPLOI

L'EMPLOI SUR LA COMMUNE DE KOUMAC

En terme d'emploi, la commune de Koumac présente une situation plutôt favorable au sein de la Province Nord. En effet :

> la part d'actifs occupés sur Koumac est proportionnellement la plus importante de la Province Nord par rapport à la population totale (44.8%).

> la part de chômeur sur Koumac est proportionnellement la plus faible de la province Nord par rapport à la population totale (4.8%).

> Actifs occupés de 15 ans et plus : 1 652 personnes
- travaillent dans la commune : 1 484 personnes (89.8 %)
- travaillent hors de la commune : 168 personnes (10.2 %)

> Nombre d'emplois situés dans la commune : 1 971 personnes
- résidents : 1 484 personnes (75.3 %)
- non résidents : 487 personnes (24.7 %)

Population de 15 ans et plus ayant un emploi selon le lieu de travail

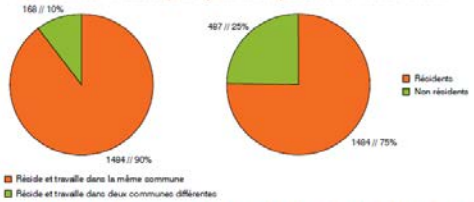

Population de 15 ans et plus selon la situation d'activité

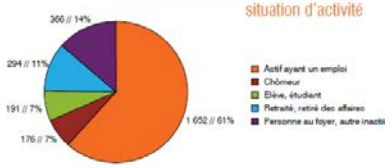

Population active de Koumac selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

Catégorie socioprofessionnelle 42 postes (15 ans et +)	Nombre d'individus
Agriculteurs	16
Pêcheurs	12
Artisans	125
Commerçants et assimilés	40
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	9
Professions libérales	13
Cadres de la fonction publique	18
Professeurs, professions scientifiques	16
Professions de l'information, des arts et des spectacles	5
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	13
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	13
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	148
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	64
Clergé, religieux	2
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	20
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	24
Techniciens	74
Contremaîtres, agents de maîtrise	44
Employés civils et agents de service de la fonction publique	144
Policiers et militaires	70
Employés administratifs d'entreprise	67
Employés de commerce	66
Personnels des services directs aux particuliers	99
Ouvriers qualifiés de type industriel	98
Ouvriers qualifiés de type artisanal	134
Chauffeurs	69
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	125
Ouvriers non qualifiés de type industriel	43
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	52
Ouvriers agricoles	32
Total	1 652

INSEE - ISEE / Recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie

Population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle

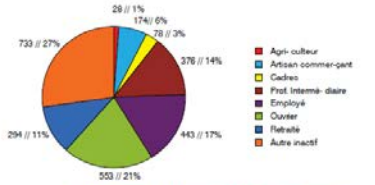

Population de 15 ans et plus ayant un emploi selon le secteur d'acitvité

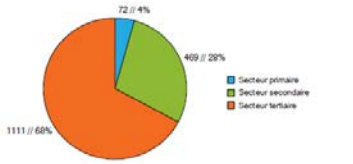

ACTIVITÉS, ÉCONOMIE, EMPLOI

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LA COMMUNE

Les activités économiques de Koumac se concentrent :
>sur le centre, majoritairement pour les activités de services, commerces, administration
>sur la zone artisanale et industrielle pour les activités commerciales, l'industrie et l'artisanat
> sur la presqu'île de Pandop pour les activités maritimes, portuaires et de loisirs/tourisme
> le secteur de Paagoumène est par ailleurs un site minier important
> la plaine de Karembé, traversée par le RT1, est attractive pour le développement et l'implantation d'activités économiques (projet de centre commerciale, parking poids lourd, cale de halage, etc.)

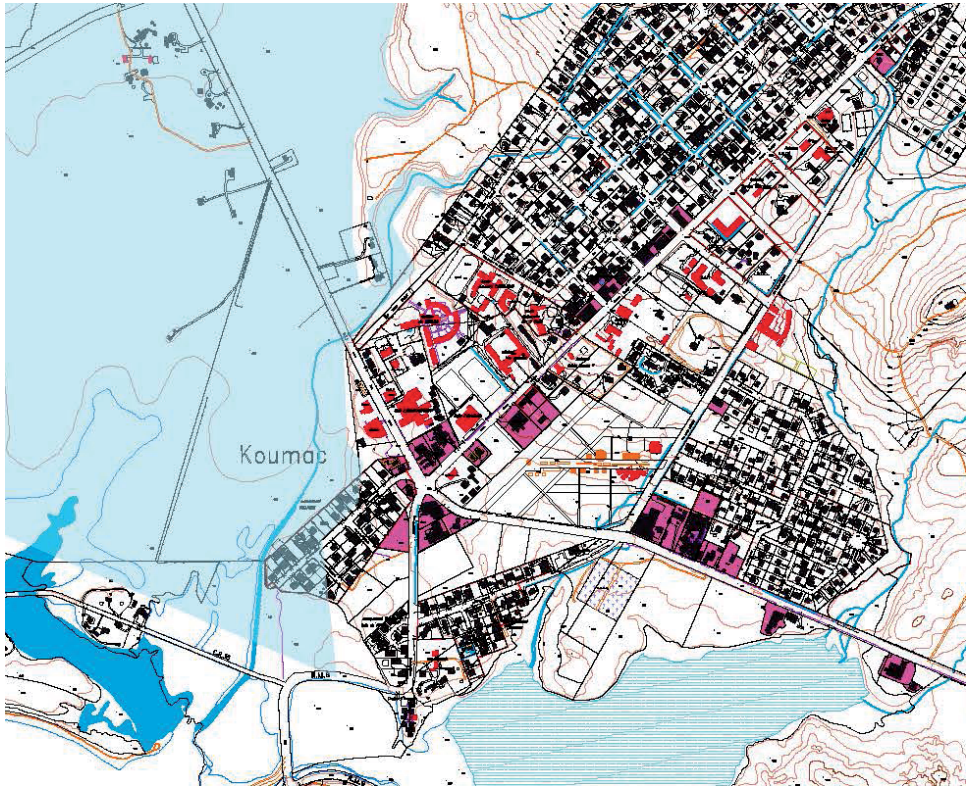

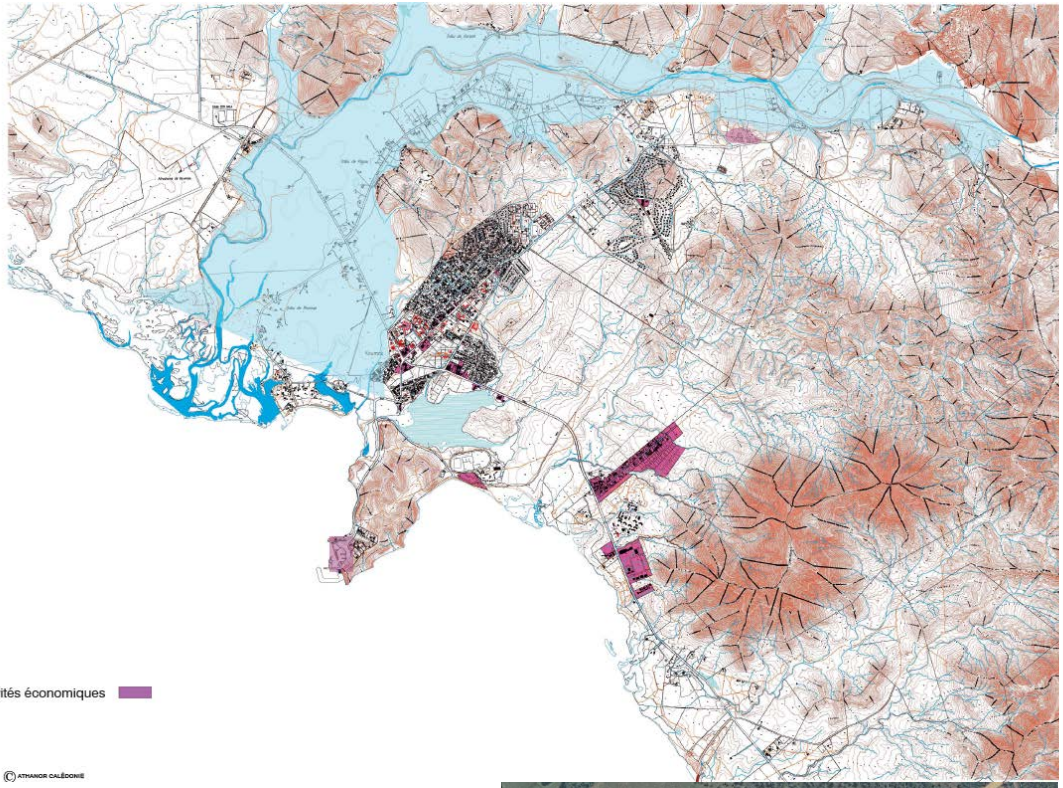

Vue aérienne de la zone industrielle de Koumac

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ MINIÈRE

L'activité minière de Koumac se concentre sur les 2 sites miniers de Tiébaghi (le plus important) et de l'étoile du Nord, en partie sur la commune de Kaala-Gomen.
Les activités minières sont des activités fortement impactantes pour l'environnement. Le protection de la ressource en eau, les politiques de revégétalisation des sites miniers, etc. sont autant de principes qui doivent encadrer les activités minières.

A ce titre, en 1975, la commune de Koumac intègre la création d'un périmètre minier de protection couvrant 26 300 ha de la vallée de la Koumac afin de protéger cette vallée agricole et les zones urbanisées.
Au sein de ce périmètre, aucun permis d'exploitation ni permis de recherches n'est délivré.
La richesse naturelle de la zone de protection ainsi que l'enjeu de préservation de la ressource en eau justifie d'autant plus d'y exclure toute activité fortement nuisible telle que la mine.

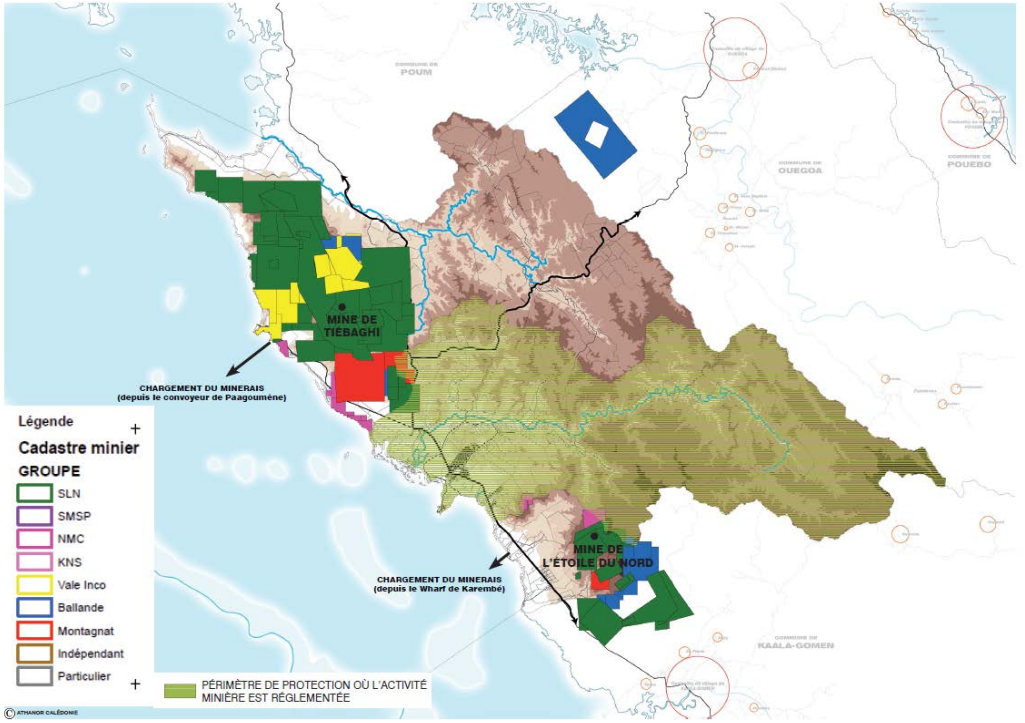

Vue aérienne des 2 sites miniers de Koumac (Tiébaghi ci-dessus et l'étoile du Nord ci-dessous)

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE

On peut constater une faible importance de l'activité agricole (non domestique) sur la commune de Koumac, plus orientée sur l'élevage.
Les conditions climatiques et la faible pluviométrie peuvent expliquer cette situation.
L'élevage est plus fortement pratiqué sur la commune. La quasi totalité des surfaces agricoles utilisées sur la commune y sont consacrées. La surface agricole utilisée de la commune représente près de 7 800 ha (4ème de la Province Nord en superficie), pour 73 exploitations recensées en 2012.
L'élevage fait partie intégrante de la culture et de l'identité de Koumac («broussards» de la côte Ouest).
La célèbre foire de Koumac est notamment l'occasion pour la commune de valoriser cette identité.

Notons également l'impact des cerfs sur l'environnement et l'activité agricole. En effet, les cerfs détruisent les cultures et terres de pâturage naturel réduisant ainsi les surfaces qui y sont dédiées.

Outre la question de l'activité en elle-même, il s'agit d'aborder la question de la mutation des terres agricoles, du morcellement et des divisions foncières, de la préservation des terres agricoles, de l'entretien des espaces naturels, etc.

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DE PÊCHE

La pêche hauturière a permis d'employer jusqu'à 60 personnes sur Koumac à son apogée. La fermeture des pêcheries du Nord en 2012 à mis à mal cette activité économique, aujourd'hui réduite à 2 navires en activité et il n'existe plus d'unité de transformation en activité, les poisson étant acheminé directement sur Nouméa.
Le potentiel de Koumac en matière de pêche reste néanmoins très important en raison d'un positionnement stratégique et d'infrastructures portuaires existantes. La création d'un port avec unité de pêche et de conditionnement pourrait permettre de développer cette activité.
A noter également qu'une société démarre une activité novatrice de campagnes de pêches à la coquille St Jacques dont le navire sera basé sur Pandop (6 mois de campagne puis retour sur Koumac). Cette activité pourrait alimenter le futur port de
Pandop.

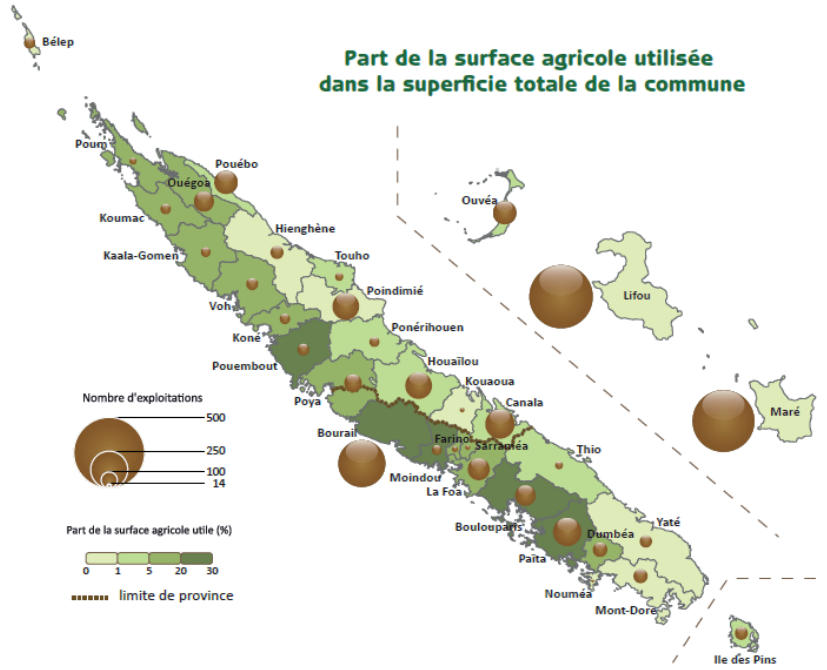

	Nombre d'exploitations	SAU en ha	SAU (ha) moyenne	SAE en ha	SAE (ha) moyenne
Pouembout	82	13513,8	164,8	10060,9	122,7
Ouégoa	156	13085,3	83,9	3245,9	20,8
Kaala-Gomen	67	8507,4	127	7579,9	113,1
Koumac	73	7785,9	106,7	3662,1	50,2
Poya	64	6437,8	100,6	3681,2	57,5
Voh	83	6299,9	75,9	4633,5	55,8
Koné	72	5105,9	70,9	2607,8	36,2
Poum	43	4717,6	109,7	2569,7	59,8
Houaïlou	213	2955,6	13,9	430,8	2
Canala	236	969,4	4,1	200,8	0,9
Ponérihouen	69	1699,2	24,6	523,7	7,6
Touho	53	580,1	10,9	76,5	1,4
Poindimié	110	554,3	5	266,3	2,4
Pouébo	182	524,5	2,9	163,9	0,9
Hienghène	94	308,9	3,3	61,6	0,7
Kouaoua	22	242,9	11	40,4	1,8
Bélep	76	21,4	0,3	14,4	0,2
Nord	1695	73310	43,3	39819,4	23,5
Iles Loyauté	1216	1508,5	1,2	328,3	0,3
Sud	1595	107207,6	67,2	68946,3	43,2
Nouvelle-Calédonie	4506	182026	40,4	109094	24,2

Source : RGA 2012

Effectif des exploitations, superficie agricole utilisee (sau) et superficie agricole entretenue (sae) par commune

Effectif des animaux sur les exploitations par type de cheptel et par commune

	Bovins	Porcins1	Volailles	Cervidés	Caprins	Ovins	Equins	Lapins	Ruches
Koumac	2056	240	3458	462	564	243	153	9	685
Nord	31728	5314	33861	1927	1086	1152	1808	78	2133

Composition de la superficie agricole utilisee (sau) en ha par commune

	Rizières (y compris cultures pluviales)	Vergers et arbres fruitiers	Céréales	Cultures fourragères	Fruits de plein champ	Légumes frais	Légumes de plein champ	Tubercules tropicaux	Cocoteraie exploitée	Cultures sucrières	Jardins familiaux	Cultures ornementales	Pépinières non ornementales	Jachères	Superficie agricole utilisée
Bélep		4,7			2			4,9	6,4		2,8			0,6	21,4
Canala	752,2	87,9			43,9	0,4	19,5	32,2	0,4	3,4	10,2	1,3	1,1	17,1	969,4
Hienghène	239,4	18,7			28,5	0,1		13,1	7,6		1,2			0,3	308,8
Houaïlou	2802,5	76,1	2		26,9	1,9	0,7	20,6	1	0,9	3,3	0,8		18,9	2955,6
Kaala-Gomen	8291,8	8,9	135,7	35,1	17,1	2,8	0,3	8,8			0,3	0,2		6,4	8507,4
Koné	5019,4	14,9			17,7	0,5	2	6,1		0,4	1,2	0,6	0,1	43	5105,9
Kouaoua	232,5	4,9			3,1			1,9			0,5	0,1			242,9
Koumac	7623,8	27,6	12		3,7	4,2	0,2	2	2,4	0,3	2	0,9	0,2	106,6	7785,9
Ouégoa	12923,6	21,8			58,2	1,4		13,4			2,9			64,1	13085,3
Poindimié	493,7	11,9			6,5	0,5	17			12,5	2	0,9		9,3	554,3
Ponérihouen	1613,9	17,3	0,6	7	3	0,2	7	11,8	0,1	5,5	0,6	0,2		31,9	1699,2
Pouébo	343,8	26,2			99,6	0,2		21,7	17,7	5,4	0,8	0,1		9,1	524,5
Pouembout	13007,4	28,4	225,8	52	36,8	27,1	22,1	8,1		0,6	0,3	0,4	0,2	104,7	13513,8
Poum	4675	10,2		15	5,9	1,3		1,1	0,5	1,1	2			5,5	4717,5
Poya	6378,2	17,1		4	12,7	1,4	1	12		0,9	0,4	0,2	0,1	9,9	6437,8
Touho	511,1	25,3			5,2	2,4		12,7		9,4	1,5			12,6	580,1
Voh	6094,1	14,5			22,3	7,5	6,2	3,6			0,8	0,4		150,4	6299,9
Nord	71002,3	416,4	376,3	113,1	392,9	51,8	59,1	190,7	36	40,5	32,6	6,1	1,7	590,4	73310
Iles Loyauté	1010,5	116,9			23,9	5,1	0,5	84,9	140,4	38	53	1,2	0,2	33,9	1508,5
Sud	102316,6	867,9	628,5	724	189	489,8	460,6	187,8	15,4	44,2	34,7	78,8	11,9	1158,4	107207,6
Nouvelle-Calédonie	174329,5	1401,2	1004,8	837,1	605,8	546,8	520,2	463,5	191,8	122,8	120,3	86	13,7	1782,7	182026

Source : RGA 2012

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LES ICPE

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une activité à caractère industriel (ou agricole) susceptible d'entraîner des impacts ou des risques sur son environnement, notamment pour la sécurité ou la santé des riverains.
Une ICPE est une activité de localisation fixe de nature industrielle dont l'exploitation peut présenter des risques ou des nuisances vis-à-vis de son environnement, les principaux étant :
- les impacts environnementaux,
- les risques accidentels,
- les risques sanitaires.
(Source : DIMENC)
Le code de l'environnement de la Province précise les règles et procédures qui s'appliquent à ce type d'installation.

La commune de Koumac recense plusieurs Installation Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la plus part soumises à simple déclaration. La zone industrielle et artisanale permet à la commune de regrouper ces installations industrielles et nuisibles au sein d'un même espace, isolé des secteurs d'habitations.
Certaines ICPE et notamment concernant des exploitations de carrières posent aujourd'hui des problèmes de cohabitation et de nuisances vis-à-vis des riverains de ces installations (cf. diagnostic sectoriel).

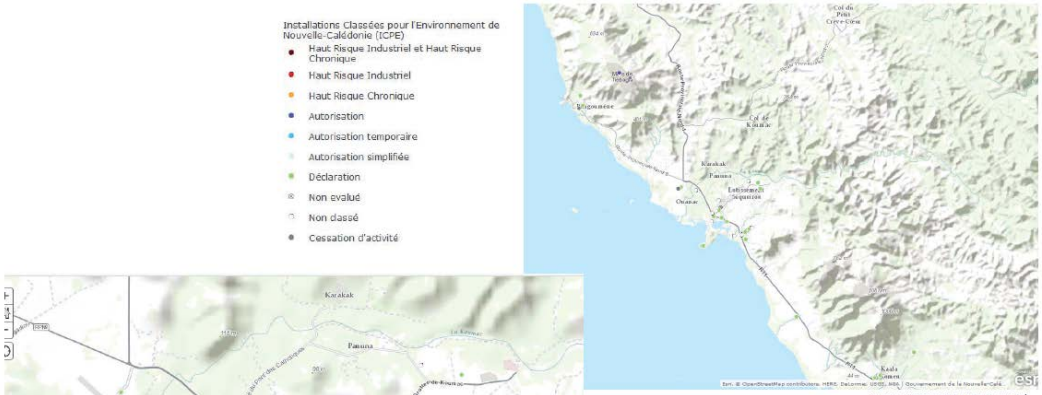

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

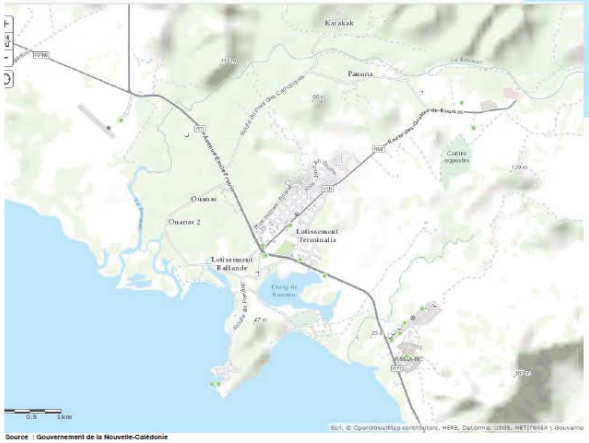

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

La problématique des demandes d'autorisations d'exploitations de carrières actuellement bloquées et du besoin en matériaux sur la commune doit être relevée.
Le transport de matériaux actuellement réalisé depuis Koné pose des problèmes de coûts, de sécurité, d'environnement et donc de développement durable.
Il convient d'identifier les zones propices à l'exploitation de carrières au regard des données environnementales, des populations, des activités alentours, etc. Cette problématique spécifique devra trouver des réponses dans le cadre de la révision du PUD.

Num Dossier	Intitule Projet	Demandeur	Localisation
		ICPE	
1997	Atelier mécanique	Koumac auto réparation du Nord	Lot 4 pie avenue FROUIN
1997	Autoclave	CHN Koumac	Koumac village
1998	Stockage liquides inflammables	Aérodrome Koumac	Lot 37
1998	Atelier mécanique	Marc DECOUX	Lot 3/ Lotissement Industriel
1999	Atelier mécanique	Georges BANUELOS	Lot 10 ole Koumac culture
2000	Atelier carroserie peinture	Patrick KARNO	Lot 15/Lotissement Industriel
	Atelier peinture	Patrick KASTEL	Lot 58/ZA Kokondo
	Station service Total	Total Pacifique	
2000	Tour à glace	Mairie	Zone Pandop
2000	Atelier mécanique	Marcel SOUBIELLE	Lot 59/ZA Kokondo
	Ateliers municipalx	Mairie	
2003	Ateliers provinciaux	Subdi daf Koumac	Village Koumac
	Boulabgerie	Sarl boulangerie moderne Pouembout	ZA Kokondo
	Laverie minerais	SLN	Pied mine Thiébaghi
2004	Stockage sources radioactives	SLN	Centre minier Thiébaghi
2013_ICPE_19_D	Atelier mécanique VL	YC SERVICE : Yvanna CONDOYA	**N° Lot** : 45/ **Réf. Cadastrale** : 4272-6743985/ **Lotissement** : Zone Industrielle
2013_ICPE_01_D	Régularisation station TOTAL de Koumac	SARL GABI : ORTEGA Alexis	**N° Lot** : 42 pie B/2/ **District** : Koumac village
2012_ICPE_02_D	installation d'une centrale à béton	NORBETON : CHUNG KIN ZIH Eric	**N° Lot** : 423/ **Réf. Cadastrale** : 2240-451484/ **Lieu-dit** : La Marbrerie
2011_ICPE_26_D	atleir d'entretien d'engins mécaniques	Société minière Georges Montagnat : GRAVELAT Xavier	**Lotissement** : Zone Ind. Kokondo/ **Zone PUD** : UI
2011_ICPE_25_AS	Unité de traitement de matériaux	Société minière Georges Montagnat : GRAVELAT Xavier	Mine Etoile du Nord
2011_ICPE_24_D	station service MOBIL	NORD 22 SARL : PALLIX Gilles	Village - Avenue Emile FROUIN
2010_ICPE_51_A	élevage de porcs	GRIMM Stéphanie	**N° Lot** : 34/ **Réf. Cadastrale** : 4373-39283734/ **Lieu-dit** : Bambou
2010_ICPE_18_D	station service	Lagune Station : FERNANDEZ Jeanne	**District** : Koumac village/ **Lieu-dit** : Pahea
2009_ICPE_33_D	ateliers municipaux	Mairie de Koumac : Weiss Wilfried	**N° Lot** : 33/ **Réf. Cadastrale** : 4272-648465/ **Lotissement** : Zone Ind. Kokondo
2009_ICPE_23_D	atelier mécanique	SCI VINCE : Appaganou Christophe	**N° Lot** : / **Réf. Cadastrale** : / **Lotissement** : / **Lieu-dit** :
2009_ICPE_07_D	atelier mécanique de la mine de Thiébagi	La Société Le Nickel - SLN : ALLA Pierre	**N° Lot** : 48/ **Lotissement** : Zone Ind./ **District** : Koumac village
2008_ICPE_05_D	atelier de réparation mécanique (ETN Koumac)	Entreprise des Travaux du Nord : NOVELLA Steave	**N° Lot** : 21/ **Réf. Cadastrale** : 4272-740792/ **Section** : Koumac culture et pâturage
2008_ICPE_01_D	Installation de concassage et criblage	LES SABLIERES DU NORD : CHUNG KIN ZIH Eric	**N° Lot** : 88; 395/ **Section** : Boeamate Koumac
2005_ICPE_98_D	dépôt d'explosifs	LABEL EXPLO : de la société le gérant	**N° Lot** : 289/ **Réf. Cadastrale** : 4272-880002/ **Section** : Koumac culture et pâturage
2005_ICPE_75_D	station service MOBIL	BALEDIER Nathalie	Village - Avenue Emile FROUIN
		CARRIERES	
2013_CARR_06_A	Renouvellement exploitation carrière KOKONDO	ROULAGE FROUIN : FROUIN Michel	**N° Lot** : 94; 274/ **Section** : Koumac culture et pâturage/ **Lieu-dit** : Kokondo bergerie
2012_CARR_11_A	Extraction de tout venant de rivière dans la rivière Oué Tenguea	Entreprise des Travaux du Nord : NOVELLA Steave	Rivière Ouen Tenguea
2010_CARR_05_A	Exploitation d'une carrière de sillice au lieu dit Bwa alap	LES SABLIERES DU NORD : CHUNG KIN ZIH Eric	Mont Bwa Alap
		MINES	
Tiébaghi		SLN	Massif Tiébaghi
Etoile du Nord		SLN	Massif Kaala
Boualoudjelima		SLN	Massif Kaala

Source : Service CAJ / DDE-E PROVINCE NORD

GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

Les grands équipements communaux se concentrent logiquement au coeur du village de Koumac ou dans sa proche périphérie.
La commune bénéficie d'une importante offre en équipements qui contribue directement à la qualité de vie de la commune et à son attractivité.
D'importants projets sont engagés et Koumac conforte sa position de ville centre, autonome en équipements publics et offrant une certaine qualité de vie ainsi que de services publics pour les administrés et visiteurs.

Equipements de d'infrastructures	AEP
	Assainissement
	Electricité
	Centre d'enfouissement technique (intercommunal)
DIVERS	brigade des gardes nature
	RSMA
	Services médico sociaux
	CAFAT
Commerces, Services à la population	Agence postale de l'OPT et un DAB ;
	Banques (X5)
	Assurances (X2)
	Pharmacie
	Dentiste
	Médecins
	Infirmiers
	Vétérinaire
	Kiné, Ostéopate
	Boucherie
	Boulangerie
	Coiffeurs
	instituts de beauté
	stations services
	Garages
	restos, snacks
	Alimentation générale et épiceries

Type d'équipement	Description
Etablissements communaux	Mairie
	Gare routière
	Docks municipaux et Centre de Secours
	OMS (office municipale des sports)
	Marché couvert
	Décharge municipale
	Cimetière communal
	Zone portuaire de Pandop
	Bibliothèque / médiathèque
	Antenne du conservatoire territorial de musique
	Aires de jeu X5
Etablissements provinciaux	Antenne de la Direction de l'Aménagement de la Province Nord
	Antenne de la Direction du Développement Economique de la Province Nord
	Direction de l'enseignement, de la formation et de l'insertion des jeunes
	Direction de l'aménagement et du foncier
	Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et ruales (DAVAR)
	Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)
	Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)
	Académie des langues Kanak
Chambres consulaires	Antenne de la CCI
	Antenne de la CA
	Antenne de la CMA
Etablissement Etat / Nouvelle-Calédonie	Centre Hospitalier du Nord – Etablissement Public Territorial de Koumac
	Aérodrome
	Météo-France
	Gendarmerie
Etablissements d'enseignement public	Ecole maternelle d'une capacité de 110 élèves.
	Ecole primaire, d'une capacité de 280.
	Collège, d'une capacité de 290 élèves.
	Antenne de Lycée d'Enseignement Professionnel, d'une capacité de 160.
	Internat
Etablissements sportifs	Stade TEIN MALA
	Salle Omnisports
	Tennis de table / Gym / Dojo / tennis
	Salle de musculation
	Base nautique de Pandop
	Plateau d'évolution, basket-ball et volley-ball.
	Plateau d'évolution (basket-ball, volley-ball et hand-ball et football)
	Local de rangement.
	Plateau d'évolution, basket-ball et volley-ball, et petit terrain de foot.
	Plateau d'évolution pour volley-ball et plateau d'évolution pour tennis.
	Terrain de football.
	Centre équestre
Etablissements cultuels	Eglise Ste Jeanne d'Arc
	Eglise de Karaak
	Temple de Ouanap
	AEB Témoins de Jéhovah
	Eglise Evangélique de Pentecôte de Nouvelle-Calédonie
Etablissements privés	Ecole maternelle de Ouanap II accueillant une quinzaine d'enfants.
	Centre équestre « La Crinière ».
	Cimetière de Pagou
	Cimetière de Paop
	Cimetière de Ouanap I et II
	Cimetière de Galagaoui
	Cimetière de Karaak

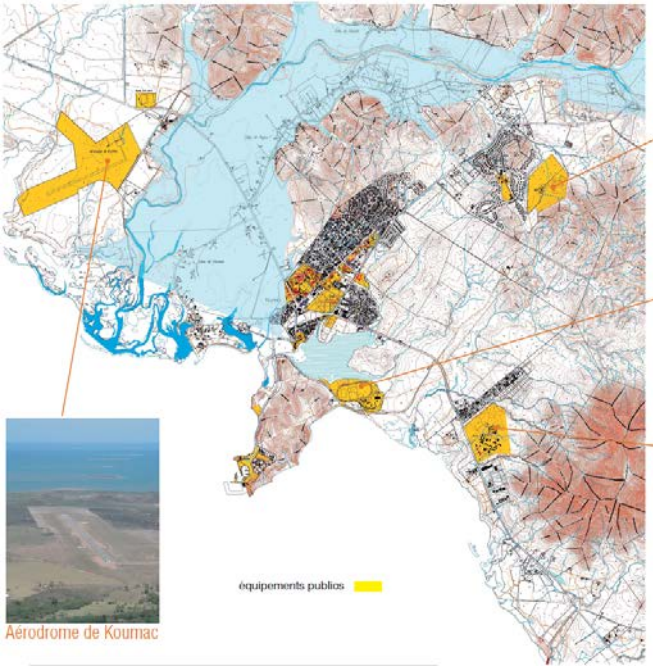

Centre équestre la Crinière

Champ de Foire et Hippodrome de Koumac

Aérodrome de Koumac

GSMA de Koumac

GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

LE CENTRE DE KOUMAC

Parc culturel de Koumac / Le site

Parc culturel de Koumac / images d'ambiance

LE PARC CULTUREL, AMBITION QUALITÉ DE VIE, DYNAMISME

Projet de maison de retraite / images d'ambiance

Le projet de maison de retraite médicalisée à Koumac a reçu l'agrément des autorités sanitaires et devrait accueillir vingt personnes âgées dépendantes avant la fin de l'année 2015. Une grande première qui participe au rééquilibrage du pays.

Groupe scolaire de Bouadouvalan / Projet
Livraison Mars 2015

Collège de Koumac

Mairie de Koumac

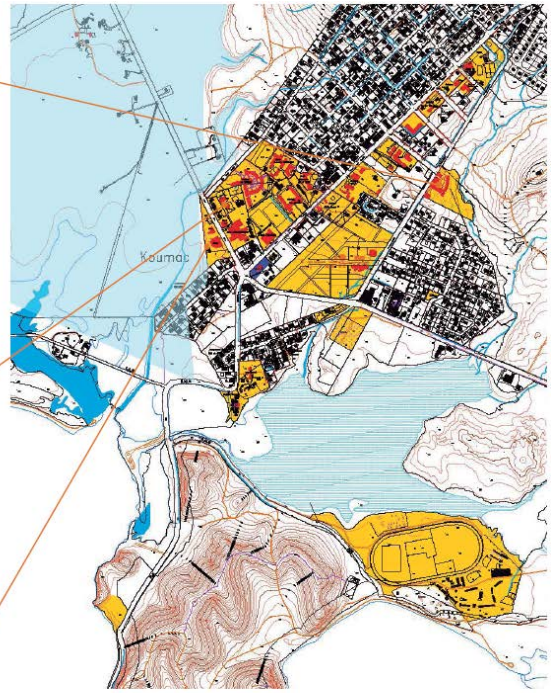

GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

LA POLARITÉ DE LA PRESQU'ÎLE DE PANDOP

La presqu'île de Pandop peut être présentée comme une polarité touristique, d'équipement et d'activité de la commune de koumac. Depuis peu, la presqu'île connaît également un croissance résidentielle qu'il convient de maîtriser.

La pointe de Pandop regroupe sur un même espace :

- la plage,
- la base nautique de Pandop et les activités associées
- le projet d'aménagmenet de la plage Est,
- la marina de Pnadop et le projet de Port
- les activités maritime, portuaires et de loisirs associés
- le restaurant

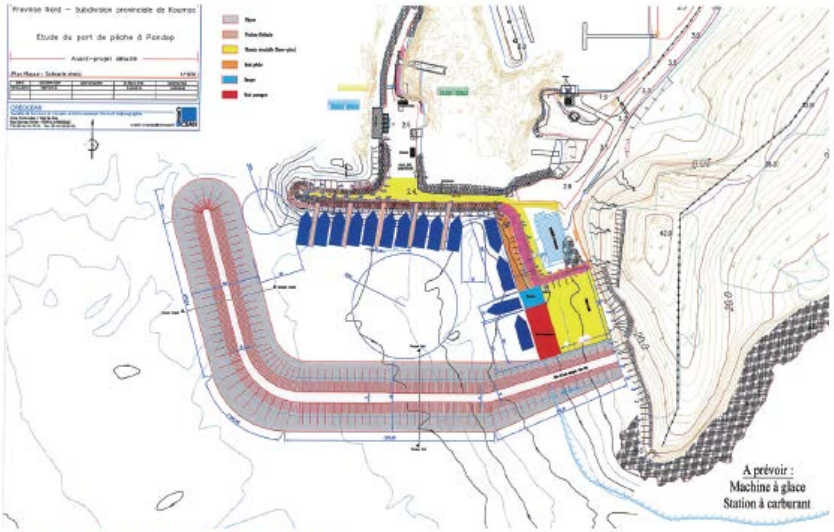

Le projet de Port de Pandop

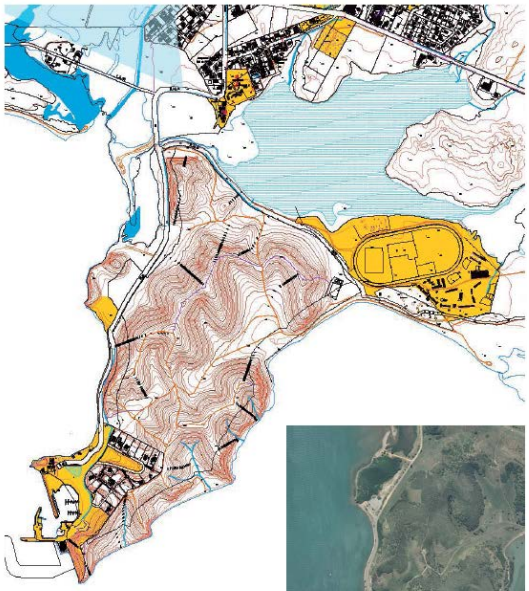

La base nautique de Pandop

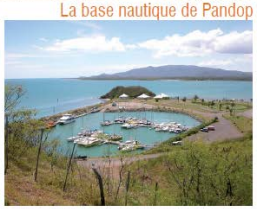

Le projet d'aménagement à l'extrémité de la plage de Pandop

GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

LA PLAINE DE KAREMBÉ

Un projet d'implantation d'une cale de halage sur la plaine de Karembé au niveau du site de déchargement du minerais est actuellement porté par la commune. Cette structure contribuerait au développement économique de la commune et répondrait à un besoin pour le Nord du territoire.
Cf description du projet ci-contre.

Pour permettre une maintenance des bateaux dans le Nord, la mairie de Koumac relance le projet de construction d'une cale de halage à Karembé. Coût estimé : 2,5 milliards. Si les armateurs sont pour, reste à convaincre les collectivités du pays.
Le projet de cale de halage du Nord permettrait le développement de nombreuses activités. Une réunion portant sur l'implantation d'une cale de halage sur le site de Karembé s'est tenue jeudi dernier à la mairie avec les acteurs intéressés.
Face aux besoins de carénage et de réparations mécaniques que nécessite le nombre croissant de navires de plaisance ou à vocation minière et commerciale transitant dans la région, la mairie envisage, depuis plusieurs années, la réalisation d'une cale de halage en limite du port de chargement de minerai de la SMGM (Société minière Georges Montagnat), à Karembé, qui jouit d'une position idéale proche de la zone VKP, de la ZA, de la RT1, de la SMGM, de la SMSP, de la SLN, de la Sonarep de la marina du Nord et des réseaux électriques et d'eau.
L'aménagement de cette cale de halage a pour finalité de développer les activités liées au carénage, à la maintenance et à l'entretien des navires sur la côte ouest de la province Nord (les seules cales de halage du pays sont implantées à Nouméa), mais aussi d'y installer une zone d'embarquement et de débarquement de fret, voire de stockage de carburants.
Gestion. Les clients potentiels seraient les plaisanciers, les armateurs des navires de pêche, de transport de fret et de passagers.

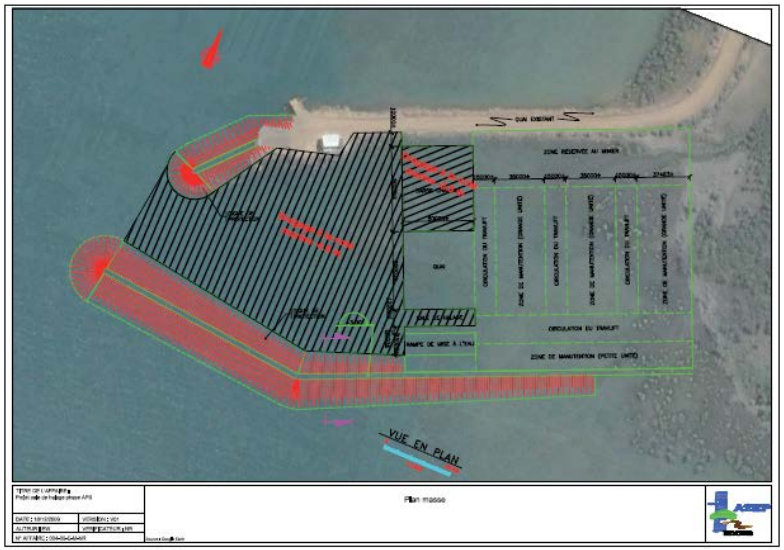

Activités et équipements, une structure centrale existante renforcée et des polarités périphériques spécialisées

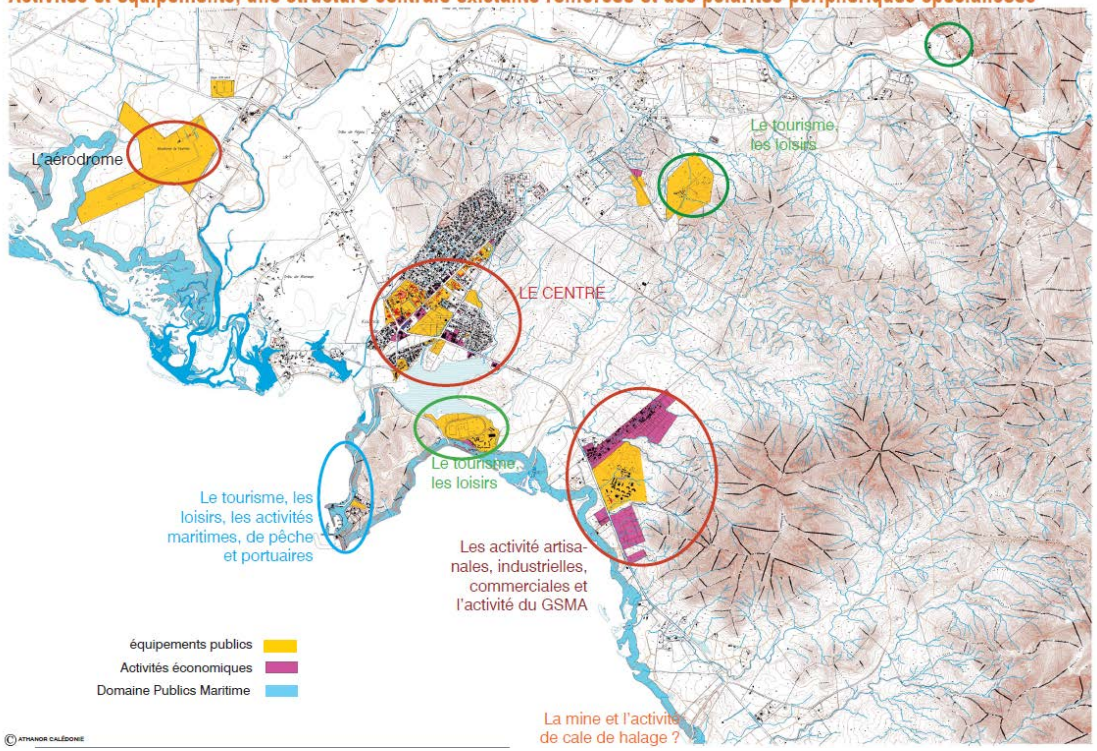

TRANSPORT, MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ

A l'échelle du Grand Territoire, l'analyse des migrations domicile travail permet d'obtenir des informations sur l'attractivité du territoire et les bassins d'emploi. Aussi, il apparaît que Koumac est une commune attractive qui joue un rôle moteur de bassin de vie et d'emploi pour les communes du Grand Nord et en particulier les communes voisines de Kaala-Gomen, Ouégoa et Poum.
Par ailleurs outre ces migrations domicile travail, Koumac est une commune attractive de part ses équipements, activités commerciales et de services qui génèrent également des flux importants vers le village de Koumac.

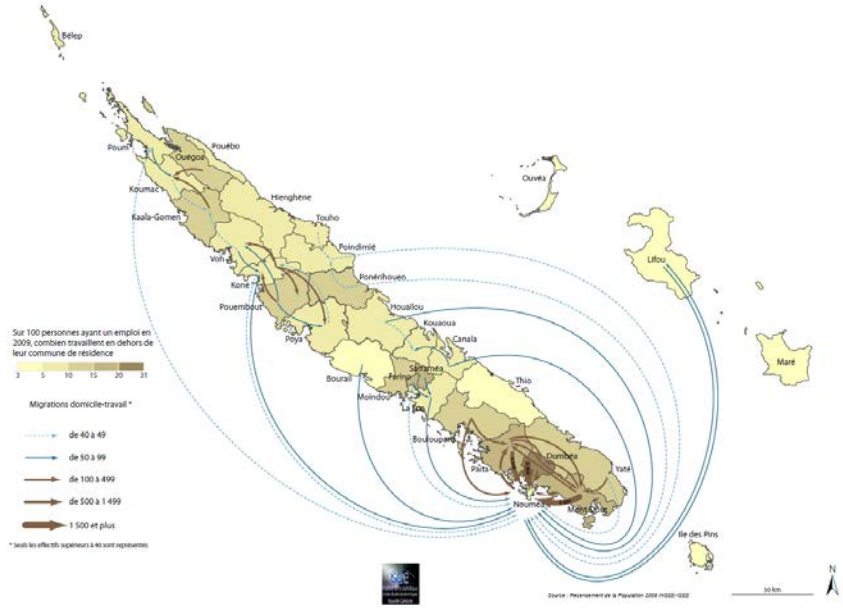

Le réseau routier territorial constitue la colonne vertébrale de la desserte de Koumac. Un maillage secondaire permet la desserte des zones d'habitation et d'activités principales, avec une importance particulière accordée à l'avenue Baudoux, axe majeur de desserte et support d'activité, qui ouvre sur le Nord Est du village et la future zone résidentielle de Tougoupe.
Notons que les habitations du secteur de la petite Néhoué, dans la haute vallée de Koumac jusqu'à présent très isolés, ont récemment obtenu une desserte plus sécurisée et plus rapide pour rejoindre le réseau routier territorial et le centre du village. Cela s'inscrit dans la politique de désenclavement des zones rurales reculées de la commune.

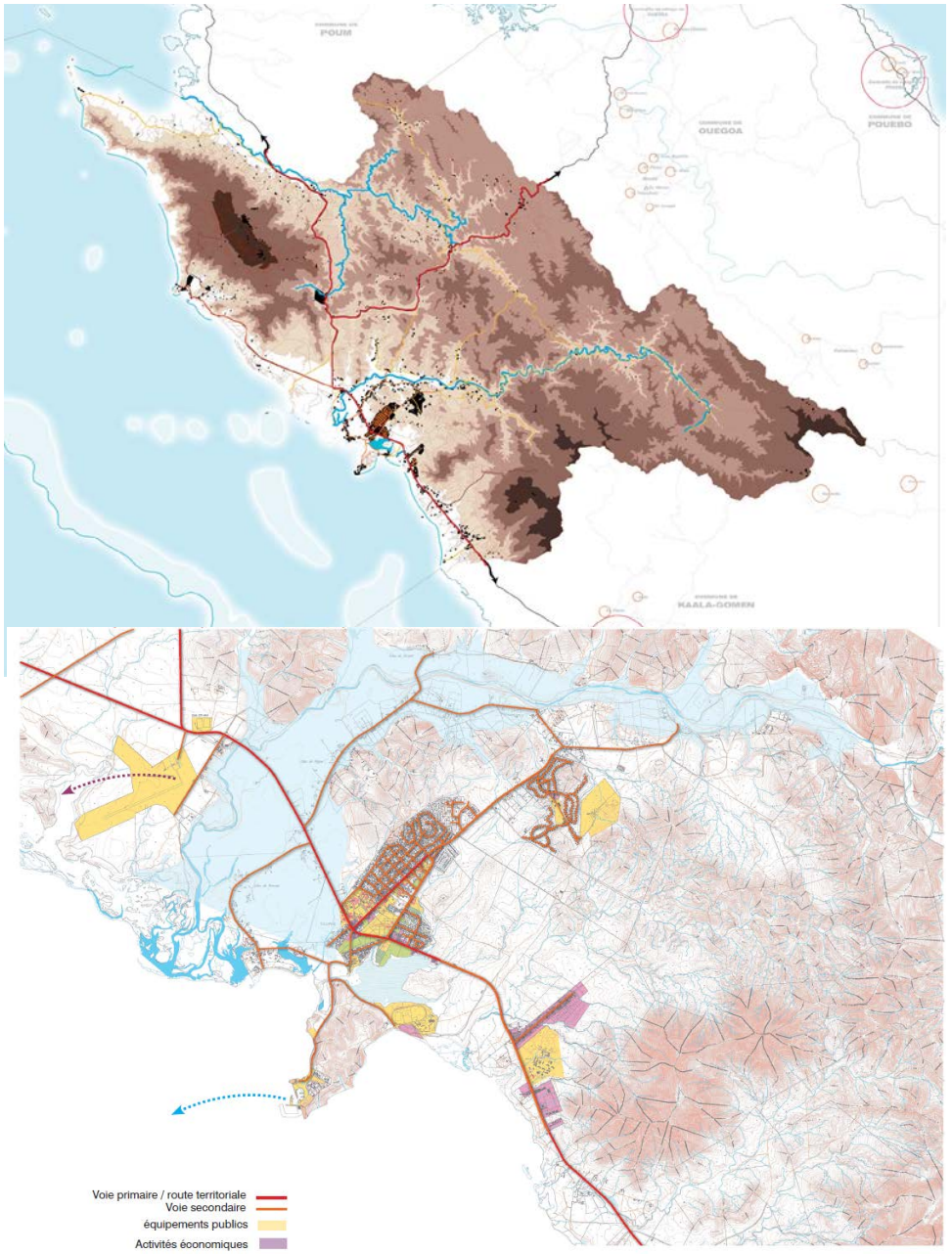

TRAITEMENT ET STATUT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

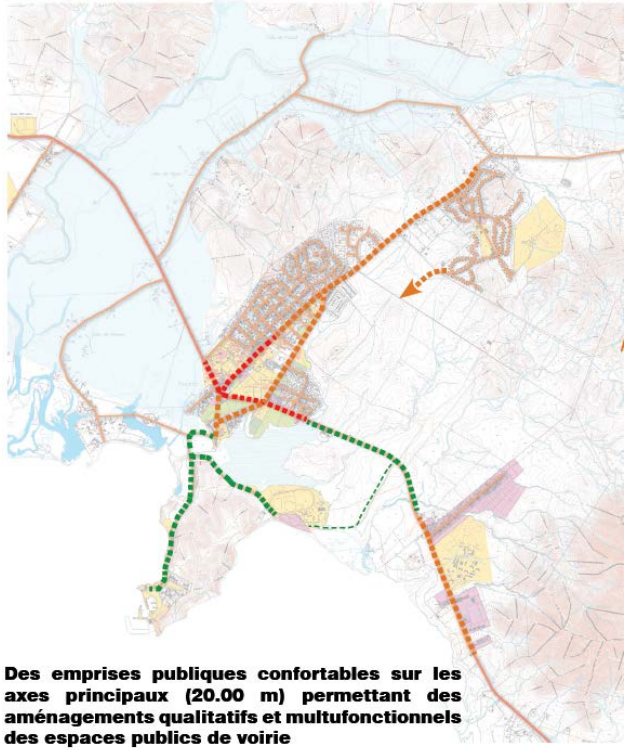

Des emprises publiques confortables sur les axes principaux (20.00 m) permettant des aménagements qualitatifs et multufonctionnels des espaces publics de voirie

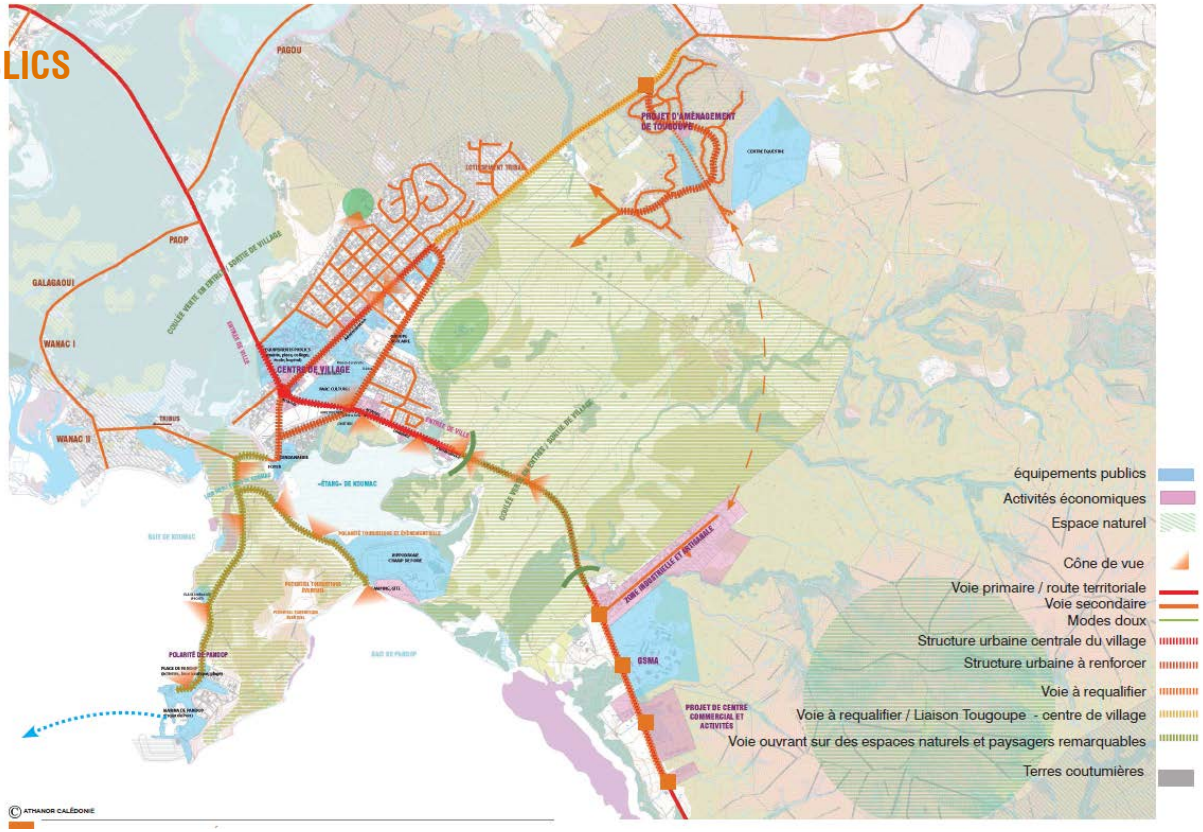

Aménagement de la rt1 en traversée de village de koumac

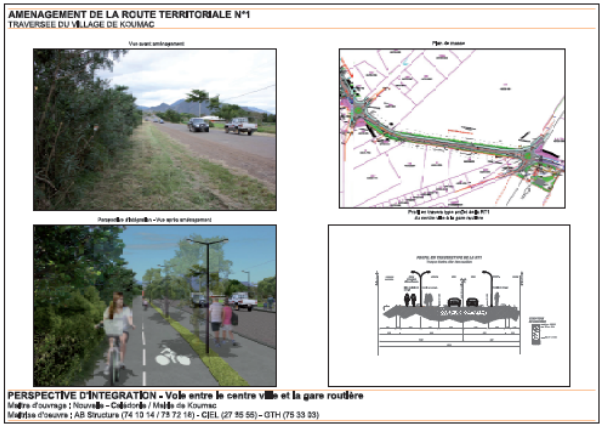

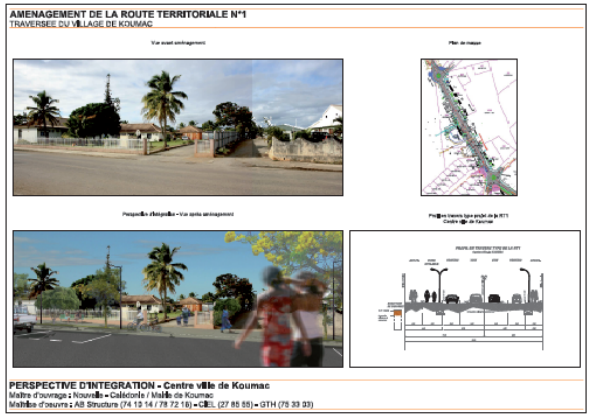

RÉSEAUX MODES DOUX

Les aménagements destinés aux modes doux (piétons et cyclistes) sont assez peu développés sur la commune. La problématique modes doux concerne le centre de village et sa périphérie ou les liaisons et flux modes doux sont les plus importants.
Les travaux d'aménagement de la voirie principale de Koumac intègrent cette problématique par la réalisation d'aménagements spécifiques (piétons et pistes cyclables).
Par ailleurs dans cette même logique, la commune souhaite mettre en place à terme un véritable réseau modes doux à l'échelle du centre de village.
Ce dernier permettait de relier les différentes polarités et équipements entre eux par un parcours aménagé.
Les structures scolaires, sportives, culturelles, et commerces ou service sont particulièrement visés tout comme les sites touristiques et en particulier le site de l'étang salé de Koumac.
Le développement du secteur de Tougoupe impliquera également un réaménagement de l'avenue Baudoux avec l'intégration d'aménagements modes doux pour relier le village et la future polarité.

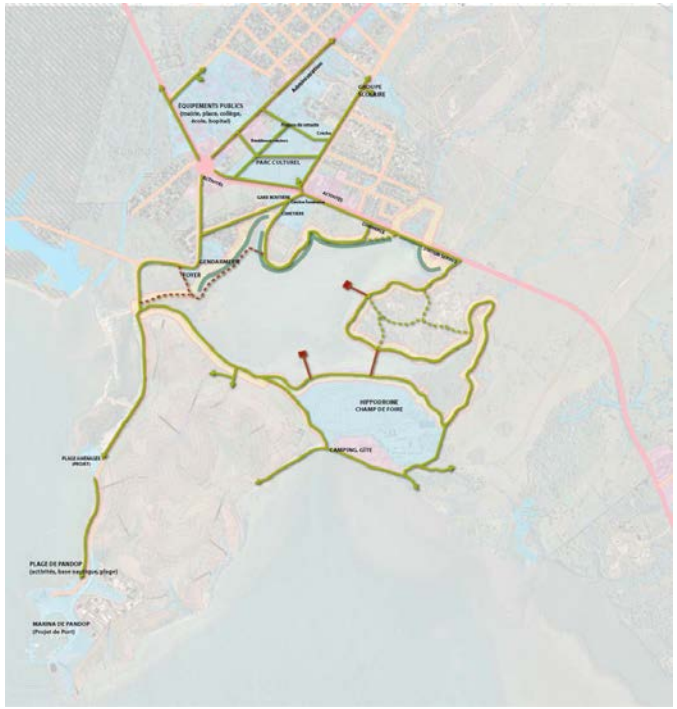

L'étang salé, situé en littoral, à l'est de la presqu'île de Pandop, a été classé Réserve Spéciale de Faune par délibération du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, le 26 janvier 1989.

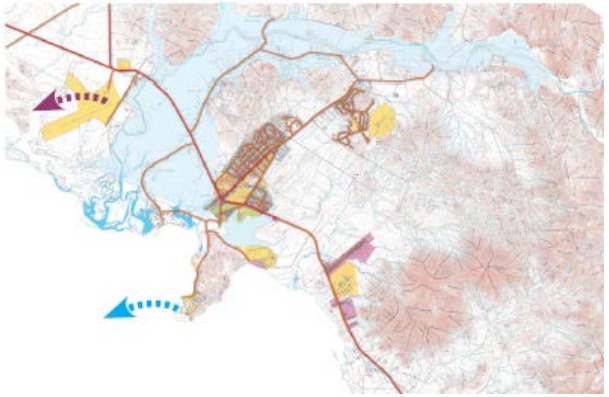

TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau RAI couvre le territoire de Nouvelle-Calédonie et dessert la gare routière de Koumac, permettant notamment de relier quotidiennement la Capitale. Un projet de réaménagement de la gare routière de Koumac pourrait voir le jour prochainement sans pour autant qu'il n'y ait d'engagement officiel dans ce sens.
La commune dispose par ailleurs de son propre réseau de transport scolaire composé de 4 lignes qui permettent la desserte d'une grande partie des zones habitées de Koumac.

TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN

La commune de Koumac dispose d'infrastructures de transport de dimension territoriale grâce à son aérodrome et son port (dont l'extension est projetée). Ces grands équipements procurent un réel atout pour la commune en terme de développement économique et d'accessibilité du territoire.
Le transport aérien régulier assure deux rotations hebdomadaires entre Koumac puis Bélép et Nouméa. Le port de Koumac sert également de base pour la desserte de passagers entre Bélèp et Koumac via le navire SEABREEZE et la compagnie Trans Express Nord.
Le transport maritime est un secteur d'avenir pour la commune de Koumac avec des projets majeurs tels que l'extension du Port de Pandop et la création d'une cale de Halage.

Source : Mairie de Koumac

RÉSEAUX

Le Schéma Directeur d'Assainissement et le Schéma Directeur d'Eau Potable (SDA et SDAEP) sont en cours de réalisation par le bureau d'étude IDR. Les études sont en phase de diagnostic réseau. La mise en cohérence des SDA, SDAEP et du PUD sera nécessaire et le diagnostic devra être actualisé. Les 2 Schémas seront annexés au PUD.
Selon les dernières données disponibles nous pouvons évoquer les caractéristiques suivantes :

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La gestion et l'exploitation du réseau d'eau potable sont réalisées par Aquanord, le concessionnaire. Le précédant PUD mentionnait que 95 % de la population urbaine et suburbaine était desservie de façon confortable en eau de qualité.En 2011, le réseau s'est étendu vers les Grottes, La Vierge et vers le secteur de Wagalo.
Le village est principalement desservi par la Station de SAKAMOTO, tandis que les secteurs de Paagoumène, Chagrin et Karembé disposent de leurs propre pompage et réservoirs.
Concernant l'avancée du SDAEP, l'ensemble des structures principales ont été relevées, les antennes sont en cours de relecture par le concessionnaire. Les plans définitifs des réseaux seront disponibles début 2015.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La centre de village de Koumac s'est doté d'un dispositif de traitement collectif de l'assainissement (réseau séparatif) avec la réalisation d'une station d'épuration, en fonctionnement depuis 2004. Cette dernière a été conçue pour une capacité de traitement possible de 2000 Eqh, extensible à 8000 Eqh. Le programme de réalisation des raccordements des réseaux d'évacuation pour l'ensemble du village est en cours.
Concernant l'avancée du SDA, les plans sont réalisés à 100% concernant toute les réalisations de réseaux depuis les années 2000 et la mise en place de la Step. Les réseaux situés à l'intérieur des lotissements anciens ne figureront pas sur les plans fournis.
Le projet d'aménagement de Tougoupe sera raccordé au réseau du village et à la Step. Pour les projets d'extensions résidentiels de Paagoumène de Chagrin, deux sites isolés ne disposant pas encore de réseaux d'assainissement, la mairie de Koumac souhaite également y intégrer un réseau d'assainissement collectif avec une Step dimensionnée aux besoins projetés.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Le transport et la distribution de l'électricité sur Koumac sont assurés par Enercal. Le précédant PUD mentionnait que plus de 90% de la population était desservie soit par réseau filaire ou en photovoltaïque.
ENERCAL a lancé en 2010 la réalisation du « bouclage des réseaux de répartition du Nord », un ensemble d'investissements pour relier par l'intermédiaire d'une artère 33 kV, le poste 150 kV / 33 kV de Ouaième à celui de Koumac, tout en desservant les communes de Hienghène, Pouébo et Ouégoa. Cette appellation englobe également le raccordement en antenne 33 kV de la commune de Poum à partir du poste 150 kV / 33 kV de Koumac. Les travaux se sont achevés en mars 2014 (source : Enercal).
Le Bouclage Nord assure une meilleure couverture de la desserte électrique du territoire de Koumac étendu au Nord de la commune. Une cartographie de la couverture électrique sera réalisée pour déterminer les secteurs de raccordement via le réseau filaire et les secteurs non raccordables ou il sera préconisé de l'alimentation en énergie solaire. L'électrification des zones rurales et leur désenclavement fait parti de objectifs forts soutenu par la commune.
Notons également que le projet de ferme solaire sur Koumac permettrait à la commune du poursuivre son engagement dans une politique de développement durable, d'innovation et d'exemplarité.

Se référer au Schéma Directeur d'Assainissement et au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

FONCIER / DOMANIALITÉ

La commune de Koumac présente une spécificité en matière de propriété foncière à savoir qu'elle dispose d'une faible proportion de terres coutumières et une très forte proportion de terres appartenant aux collectivités et en particulier à la Nouvelle-Calédonie. La commune de Koumac, disposant de foncier sur Paagoumène, Chagrin et la périphérie de village a engagé des projets d'aménagements communaux pour répondre aux besoins en logements exprimés sur son territoire et maîtriser l'urbanisation de ces secteurs.
De grands propriétaires fonciers privés sont également présents et notamment aux abords du village de Koumac, sur des secteurs à forts enjeux.

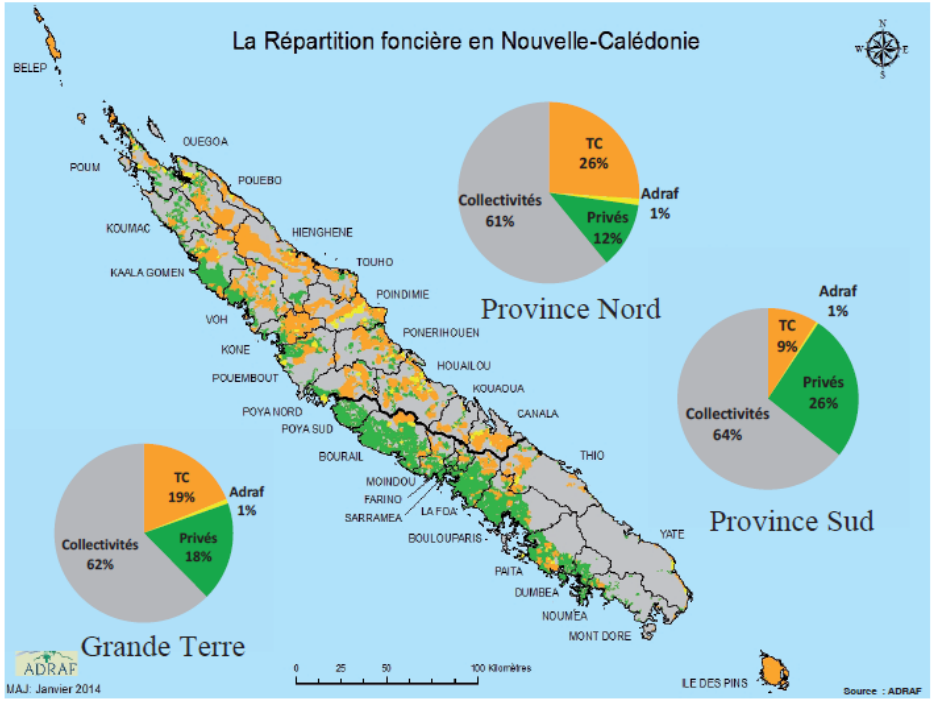

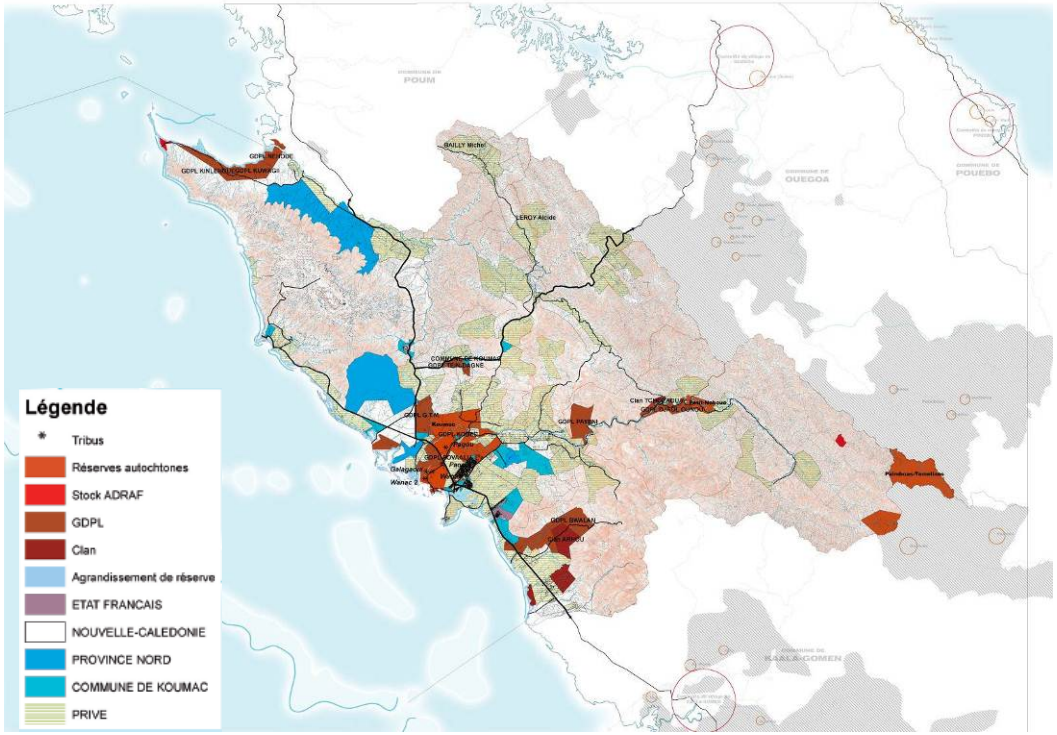

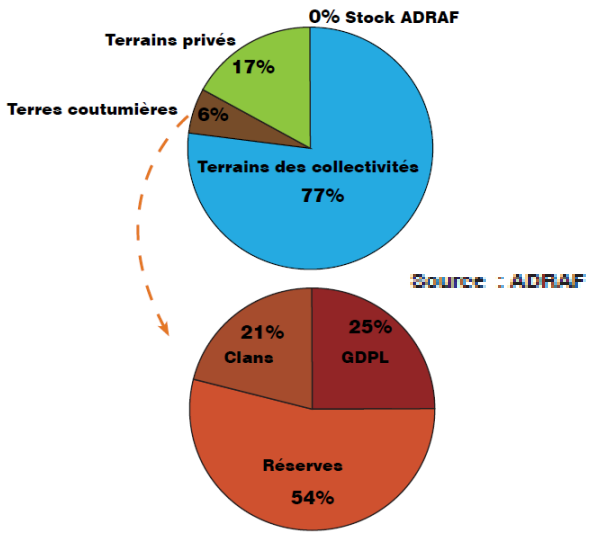

TERRES COUTUMIÈRES

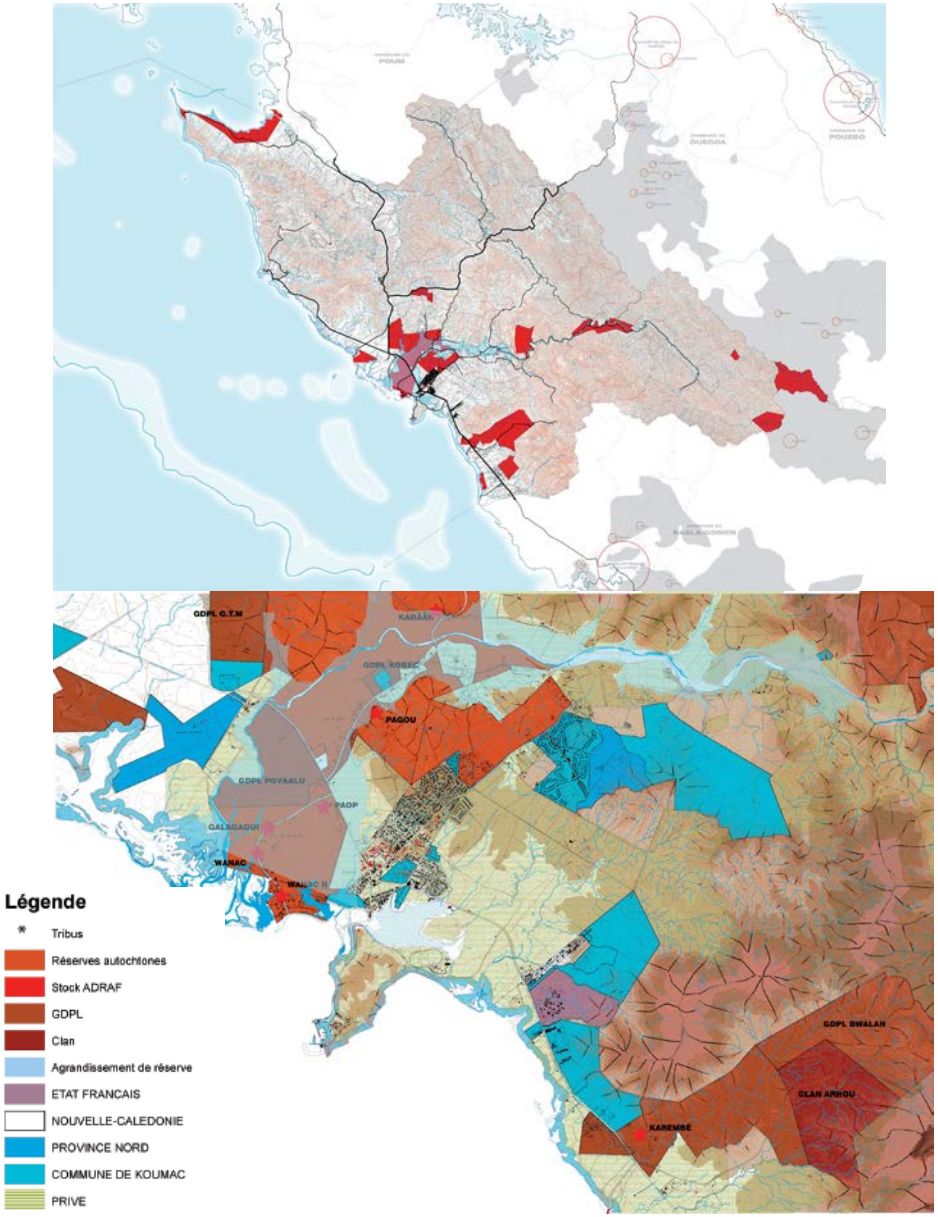

PROBLÉMATIQUE DU DPM AUTOUR DE L'ÉTANG SALÉ

APERÇU DE LA MATÉRIALISATION DU DPM ET DES CONSÉQUENCES GÉNÉRÉES SUR LE FONCIER

En raison du contexte spécifique et urbain de l'étang salé de Koumac, un principe de largeur d'emprise du DPM de 40 m au lieu des 81.20 m est envisagé par les services provinciaux (cas de jurisprudence)

Sur les zones de DPM matérialisées par une couleur rouge, l'application du bande de DPM de 40m ne résoudrait pas la problématique juridique et foncière.

Sur ces portions, un déclassement du DPM pourrait être envisagé.

Sur le reste du pourtour de l'étang, l'application d'une bande de DPM de 40m ne pose pas de problème en l'absence de construction. Cela correspondrait à la logique de mise en valeur de l'étang par le création d'un cheminement piéton sur ses rivages accessibles.

Les parties vertes claire correspondent au foncier de la gendarmerie qui reste foncier de l'état et au foncier de la mairie de Koumac en continuité du site du cimetière qui a déjà fait l'objet d'une délimitation à 40m par le passé.

Enfin, la portion orange correspond à la partie du DPM le long du site de l'hippodrome.

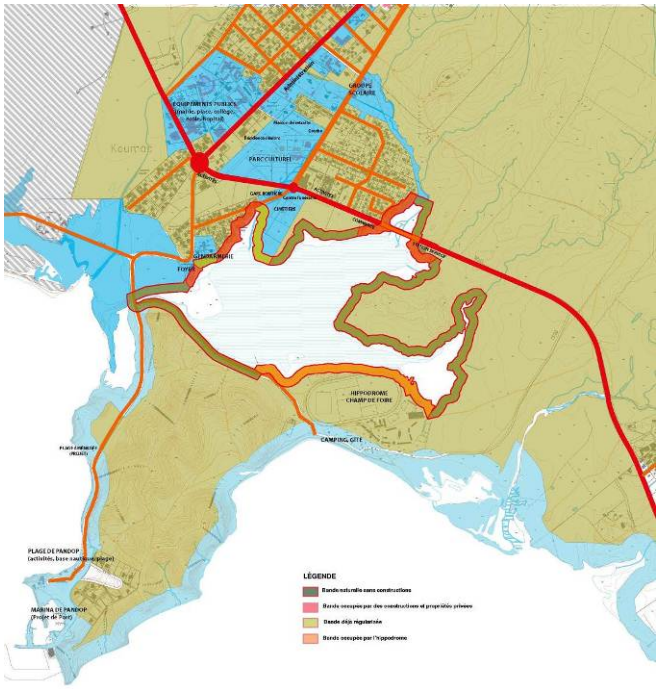

Analyse conséquences sur le foncier et le bâti existant de l'application d'une bande de 40m de DPM aux abords de l'étang de Koumac

RISQUE D'INONDATION

La rivière de Koumac qui borde le village est soumise à d'importantes crues et de nombreuses habitations implantées dans son lit majeur, principalement sur terres coutumières, sont fortement exposées au risque d'inondation. La partie extrême Sud-Ouest du village est également exposée.

D'autre part il est important de noter qu'en cas d'importantes crues, de nombreux secteurs d'habitation se trouvent «coupées» du village et isolés. Les crues de la Fridoline rendent également impraticable la route au niveau du lieu dit chagrin.

La densité du système hydrologique engendre également de nombreux débordements de cours d'eau et ravinements (à divers échelles) qu'il convient d'intégrer dans les projets d'aménagement et de construction.
Dans les secteurs à topographie marquée, les glissements de terrain sont également possibles.

Au stade de diagnostic, il peut déjà être mentionné qu'aucune nouvelle autorisation de construction ne sera délivrée sur les secteurs de droit commun soumis au risque d'inondation.

Une étude est en cours de réalisation par le bureau d'étude APICAN sur l'aménagement et l'entretien de la rivière de Koumac et de son bassin versant.

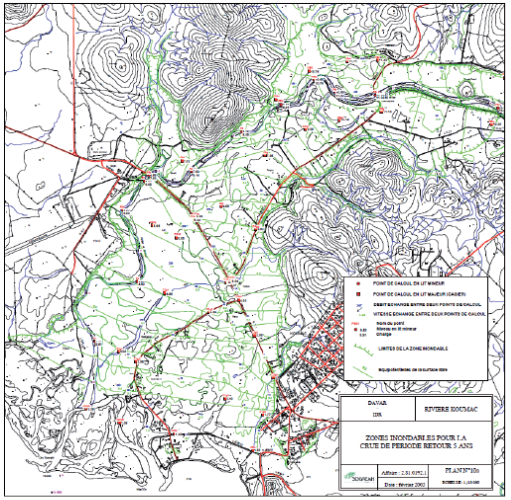

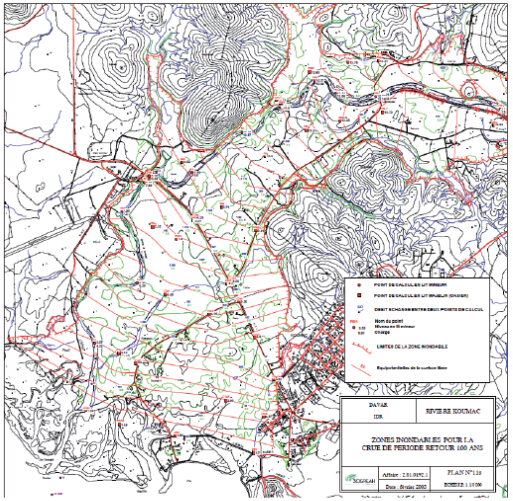

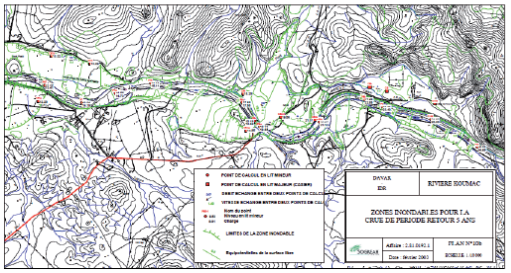

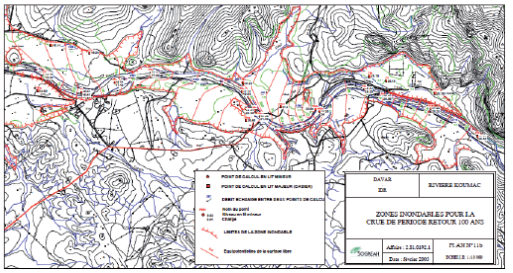

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Pour l'alimentation en eau de Koumac, des captages d'eau sont réalisés sur la commune. Afin de préserver la quantité et surtout la qualité des eaux captées, des périmètres de protection accompagnent les sites de captage.
Les activités susceptibles de porter atteinte à la ressource y sont interdites ou réglementées.
Ainsi, 3 niveaux de protection sont définis selon la nature des activités qui y sont autorisées :
>le périmètre de protection immédiate
>le périmètre de protection rapprochée
> le périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection des eaux situé au lieu-dit Paagoumène présente des habitations situées en son sein. Un projet de lotissement est également inscrit au sein du périmètre de protection éloigné.

Périmètre de protection des eaux Nord du village de Koumac

Des habitations sont implantées au sein du périmètre de protection rapproché des eaux situé en partie Nord du Village de Koumac. Le contrôle des activités et rejets doit permettre de garantir la protection de la ressource en eau. A une échelle élargie, des activités sont également présentes au sein du périmètre de protection éloigné (agriculture, habitations, etc.), et notamment deux ICPE ci-dessus localisées.

RISQUE TSUNAMI

Le risque tsunami est fortement présent sur l'ensemble du littoral de la commune de Koumac et notamment à l'embouchure et aux abords du centre de Koumac ou une partie de la population est concernée.
La prévention du risque Tsunami s'avère donc particulièrement importante pour la commune.

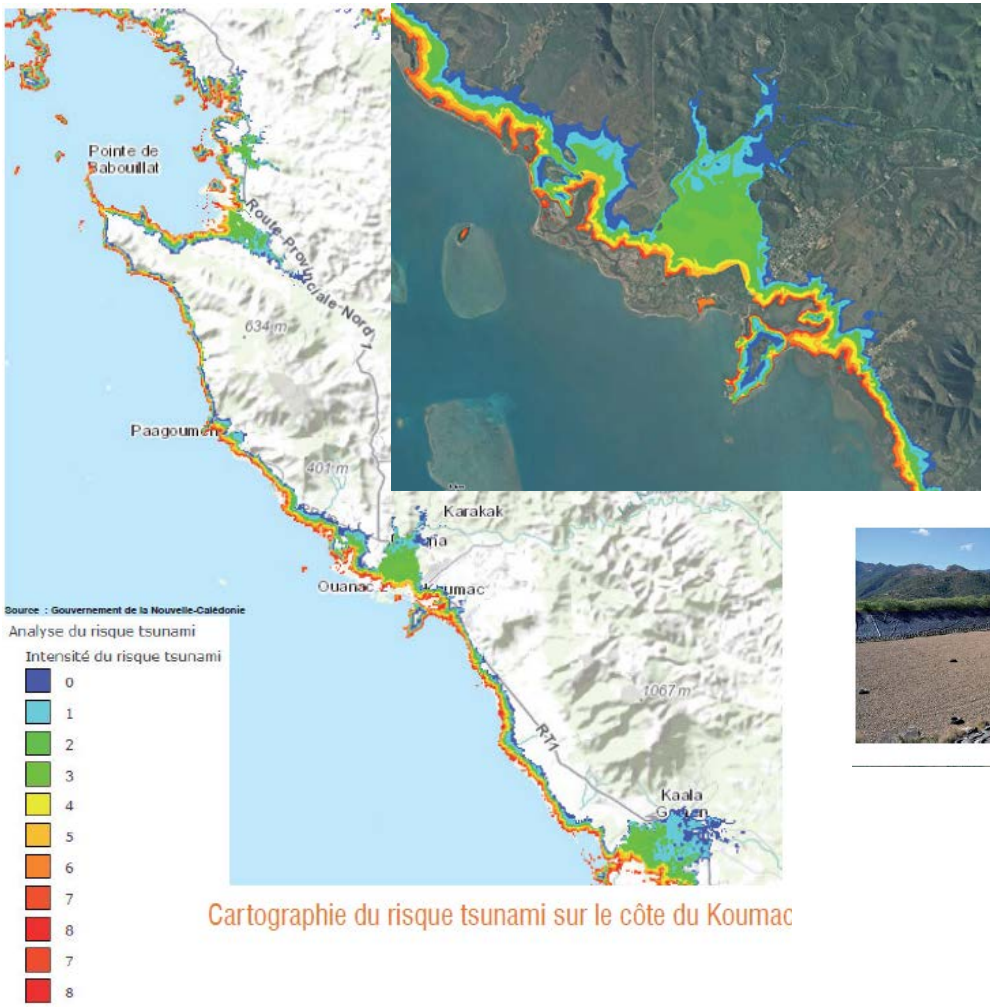

Cartographie du risque tsunami sur le côte du Koumac

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets (collecte et traitement) sur la commune de Koumac est assurée à l'échelle intercommunale via le SIVM Nord qui regroupe actuellement les 3 communes de Kaala-Gomen, Koumac (2004) et Poum (2010).

un centre d'enfouissement et de stockage des déchets (CESD), géré par le syndicat intercommunal a été créé le 1er Avril 2005 à la limite Sud de la commune de Koumac, sur la commune de Kaala-Gomen. Il répond aux normes européennes. 4 casiers ont été construits pour un durée de vie de 5 ans à l'origine, puis réévaluée à 7 ans en raison de la bonne gestion et des bonnes pratiques constatées.

En matière de traitement, notons que :
- les déchets alimentaires sont enfouis sur le site
- les déchets recyclables (verre, aluminium) sont collectés séparément pour être valorisés
- les encombrants sont à amener au CESD
- les déchets sont récoltés la dernière semaine de chaque fin de trimestre sur la commune
- les déchets dangereux sont stockés de manière temporaire avant d'êtres récupérés par l'organisme Trécodec.
- les déchets médicaux sont traités par un organisme spécialisé

Centre d'enfouissement et de stockage des déchets

INCENDIE ET SECOURS

Koumac participe à l'intercommunalité pour la gestion de ses déchets et la collecte des ordures ménagères mais également pour la sécurité civile et la sécurité de l'aérodrome.

ORIENTATIONS DÉVELOPPEMENT URBAIN

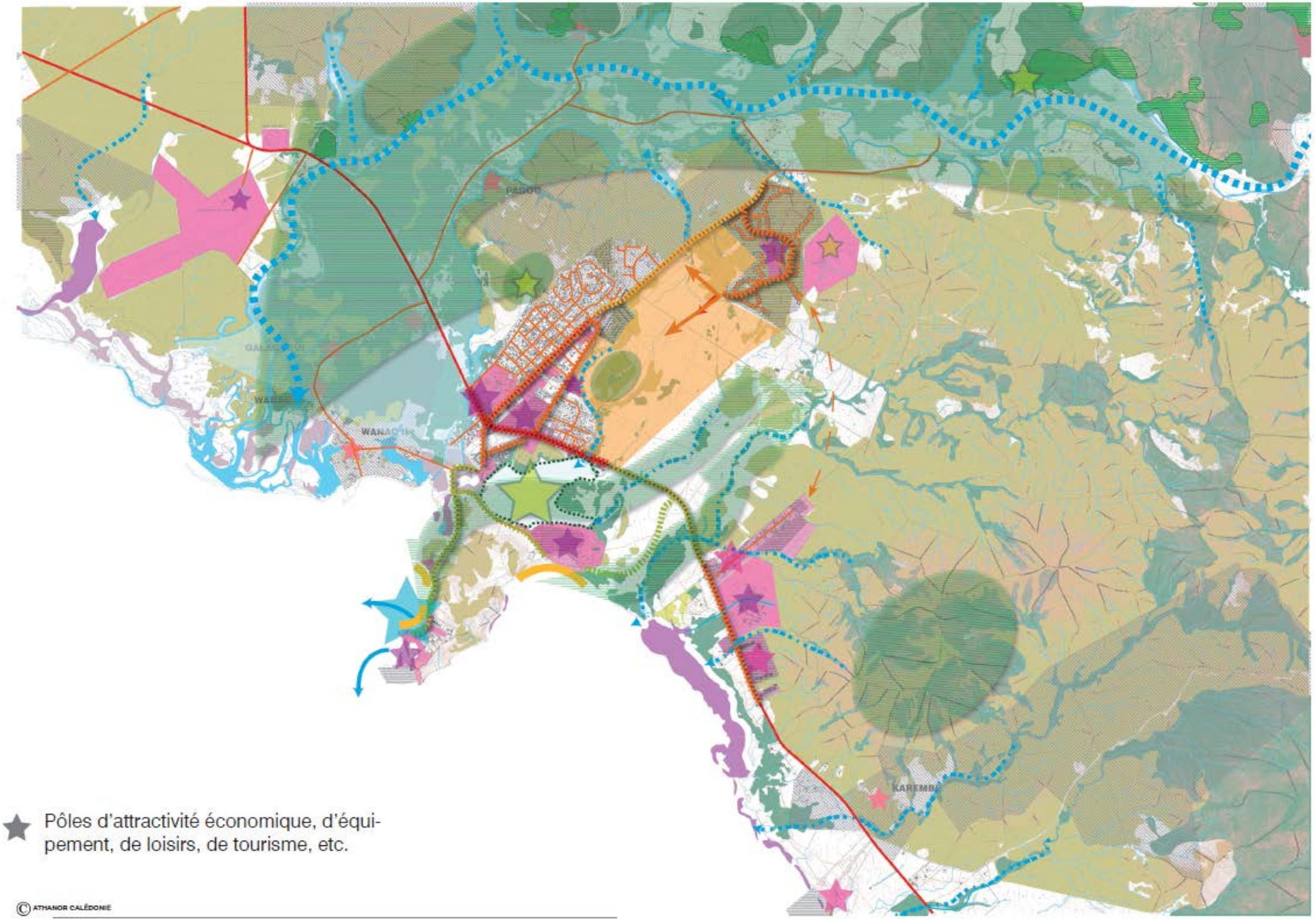

SYNTHÈSE

	ATOUT / FORCE / OPPORTUNITÉ	MENACES / CONTRAINTES	ENJEUX
MILIEU HUMAIN, RÉPARTITION DE LA POPULATION/ PRESSION URBAINE ET OCCUPATION DU TERRITOIRE	> structure urbaine existante > concentration de la population autour du village > deux lieu dits d'habitation excentrés > projets en cours	> étalement urbain, mitage sur consommation foncière et coûts pour la collectivité > pression urbaine sur les zones littorales, le long de la route territoriale et aux abords du village	> préserver et conforter la structure urbaine villageoises > maîtriser l'étalement urbain, le mitage, la mutation des espaces naturels et agricoles > définir les secteurs de développement privilégiés > réduire les coûts d'infrastructures pour la commune. > définir la vocation des espaces dans le PUD et les règles applicables aux constructions
ÉVOLUTION DE LA POPULATION STRUCTURE DE LA POPULATION	> population en constante augmentation > centre de bassin de vie > population jeune > aménités territoriales	> léger ralentissement de la croissance > besoins en logements, équipements, activités	> répondre aux besoins en logements, équipements, activités, liés à la croissance de la population > Maîtriser la développement urbain et résidentiel
LOGEMENTS	> une population et des besoins en logements croissants >projets en cours qui permettaient de satisfaire les besoins actuels > une structure urbaine villageoise existante	> un manque de réalisations actuellement > un parc de logement ancien > des habitations isolées et excentrées du village > étalement urbain, mitage	> accroître l'offre en logements actuellement insuffisante > soutenir les projets d'aménagements identifiés, notamment le secteur de Tougoupe > maîtriser la croissance urbaine et la surconsommation foncière > promouvoir les logiques de développement durable et de qualité environnementale des constructions. > proposer des logements et formes urbaines adaptées aux besoins de la population > promouvoir la mixité dans les projets d'aménagement > SDA, SDAEP et électricité
ACTIVITÉS, ÉCONOMIE, EMPLOI	> un tissu économique solide et diversifié > un poids dans l'économie régionale > un fort taux d'activité et un taux de chômage le plus bas de la Province Nord > des projets majeurs	> impact de l'activité sur l'environnement, les déplacements, etc. > réalisation des projets, concurrence pour l'implantation des activités (VKP)	> soutenir les projets de développement économique en les inscrivant dans une logique de développement durable
GRANDS ÉQUIPEMENTS ET	> ville centre, attractive, bien équipée (administration, service à la population,	> coût pour la collectivité > liaisons entre les équipements	> répondre aux besoins en équipements et activités en les inscrivant dans une logique de développement durable

ACTIVITÉS	commerces, éducation, loisris, etc.)		> assurer le rayonnement et l'attractivité communal > soutenir le projet de réseau modes doux à l'échelle du centre et le traitement qualitatif des espaces de voirie
TRANSPORT, MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ	> infrastructures territoriales > village au droit de la RT1 > structuration existante, maillage	> augmentation des flux > augmentation des accroches sur la RT	> aménagements qualitatifs des axes à enjeux > mise en place d'un réseau modes doux à l'échelle du centre de village > connexion de Tougoupe à la structure urbaine > sécurisation des zones accidentogènes > maintenir le rôle de plateforme de Koumac (maritime en particulier)
RÉSEAUX	> dispositif collectif d'assainissement mis en place > capacité de traitement liée à la Step > démarches SDA, SDAEP	> coûts des infrastructures pour la collectivité > pollution, sécurité de la ressource en seau	> maîtrises des coûts > protection des milieux et de la ressource en eau (absence de rejets non traités dans le milieu naturel, pollution, etc.) > couverture optimale du territoire communal par les réseaux selon la vocation des secteurs
FONCIER / DOMANIALITÉ	- foncier communal ayant permis l'essor de projets et la maîtrise du développement communal	- faible proportion de terres coutumières et pour partie soumise au risque d'inondation - terrains à enjeux sur foncier privé - problématique majeure du DPM autour de l'étang salé	
RISQUES	> secteurs d'urbanisation potentiels hors zones de risques	> risque d'inondation important de la koumac avec présence de population > autres risques (tsunami, glissement de terrain, ICPE, etc.)	> proscrire l'urbanisation dans les zones à risque > prévention du risque > désenclavement des secteurs isolés
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU GESTION DES DÉCHETS	> tri sélectif mis en place > collecte et centre de traitement à l'échelle intercommunale et dans le respect de normes européennes > politique d'assainissement	> risque de pollution, consommation croissante > accroissement du nombre de déchets, etc.	> lutte contre toute sorte de pollution et de rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel. > anticipation des besoins en terme de collecte et de traitement des déchets, d'AEP, d'assainissement

PARTIE II :

DIAGNOSTIC SECTORIEL ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

UN DÉCOUPAGE EN SOUS-SECTEURS À ENJEUX

En complément de l'analyse de diagnostic réalisée à l'échelle communale, une analyse plus détaillée sur des secteurs spécifiques à enjeux a été réalisée.
Les secteurs identifiés se concentrent sur les secteurs d'urbanisations existants et projetés ainsi que sur les zones à enjeux ou sous pression urbaine.

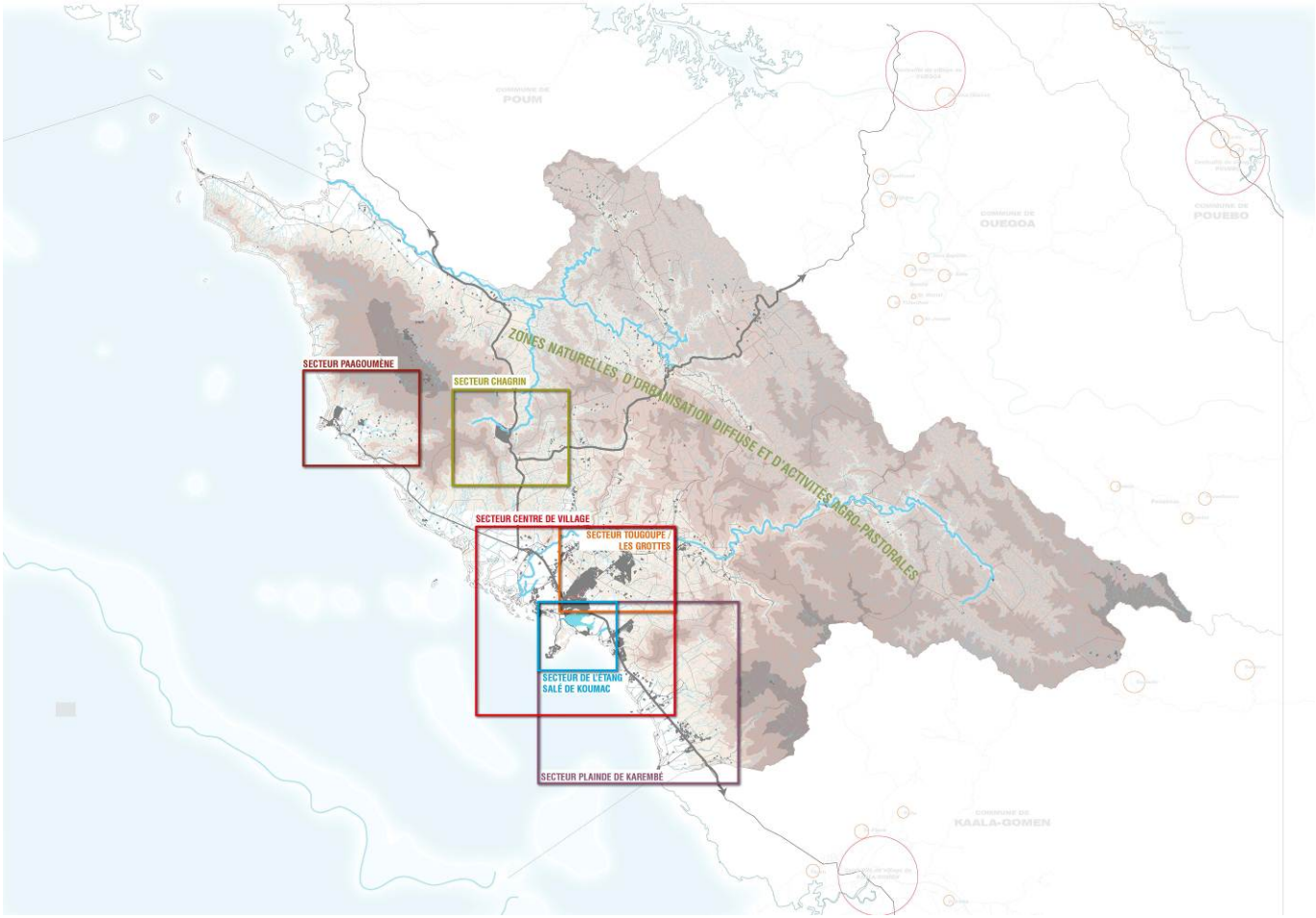

SECTEUR PAAGOUMÈNE

Paagoumène est un «lieu-dit» de la commune de Koumac où s'est développé un secteur résidentiel, isolé du centre de Koumac et des zones urbaines, en raison de l'activité minière qui s'y développe en lien avec le massif de Tiébaghi. Le site de Paagoumène s'est développé à partir de 1908 lorsque le site est choisi comme lieu de chargement et de ravitaillement pour l'activité minière.
Il est uniquement accessible depuis la RPN8 qui se termine ici en impasse. La voie existante au nord est une voie minière non accessible au public menant au site de Tiébaghi.
Le site connaît aujourd'hui une nouvelle dynamique en raison de l'essor de l'activité minière de la SLN sur le secteur de Thiébaghi. Aussi, la Mairie de Koumac a souhaité répondre aux besoins en logements exprimés sur ce territoire (activité minière, attractivité liée au cadre de vie, etc.) par la création d'un lotissement sur un foncier qu'elle maîtrise. Le projet d'aménagement développe une capacité de près de 60 lots à échelonner dans le temps selon les besoins. Le site s'inscrit dans un cadre naturel et paysager remarquable, bien que l'activité minière, très présente sur le secteur, impact fortement les milieux naturels et les paysages. Le site est traversé par un réseau hydrographique dense (la rivière de la Djehette notamment) alimenté par une topographie très marqué avec de fortes pentes, si ce n'est sur la zone concernée par le projet d'aménagement ou la topographie est plus favorable.

Le diagnostic du secteur de Paagoumène fait apparaître une problkématique spécifique majeure concernant la gestion des eaux et la protection de la ressource en eau.
Le captage de Paagoumène se trouve en effet en aval des zones d'habitation existantes et projetées ce qui nécessite une vigilance particulière et un traitement des rejets d'eau à l'échelle du périmètre.
Le projet de lotissement prévoit la création d'une Step en amont du périmètre de protection.

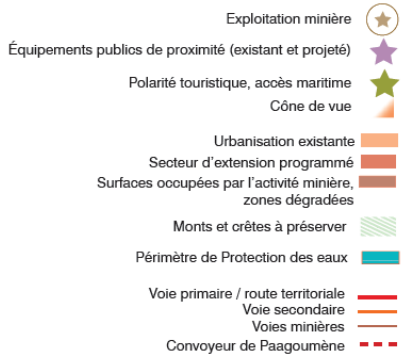

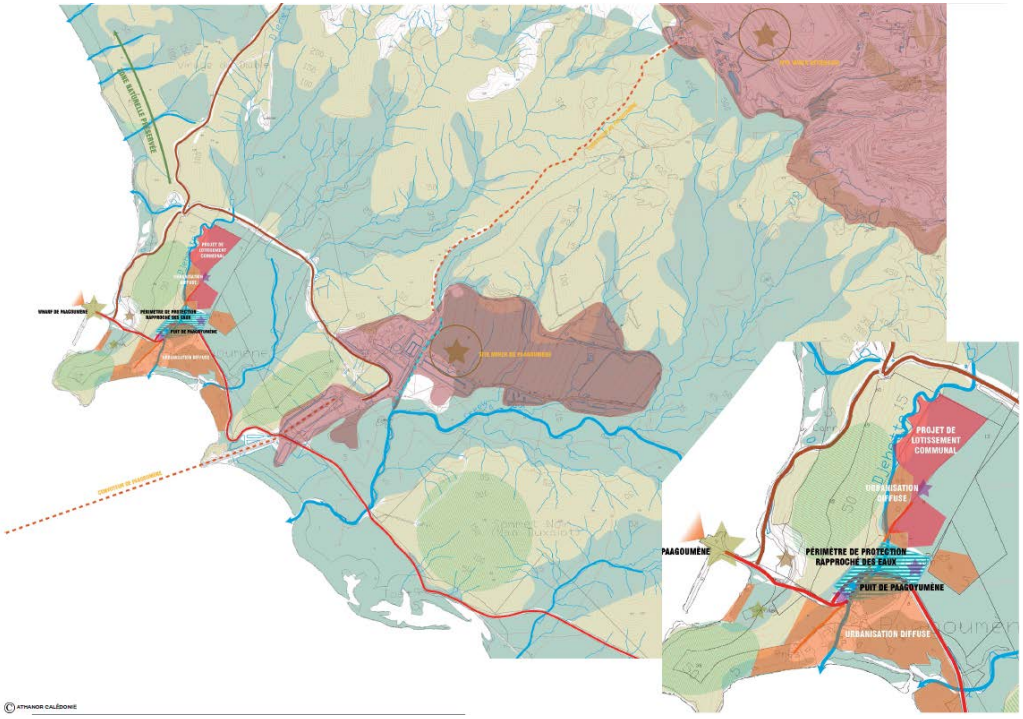

SECTEUR CHAGRIN

A l'image de Paagoumène, Chagrin est un «lieu-dit» de la commune de Koumac où s'est développé un secteur résidentiel, isolé du centre de Koumac et des zones urbaines. Chagrin est un ancien site minier de chrome des années 1935 à 1940 dont les vestiges témoignent de cette activité, tout comme les habitations anciennes encore présentes.
Le lotissement Chagrin est accessible depuis la Route territoriale. Un accès principal permet d'accéder à une voie interne (non revêtue) qui traverse le lotissement et dessert le château d'eau. Des accroches secondaires en impasses et des entrée charretières complémentaires desservent les lots depuis la Route Territoriale. La nature de cette voie et sa configuration en font un axe relativement dangereux aux abords des zones habitées et d'une aire de jeu et de repos. Cette aire aménagée ouvre sur un espace naturel préservé, traversé par des cours d'eau et cheminements permettant de relier les habitations à l'aire de jeu, à la rivière et à la RT.

Le positionnement stratégique du lieu - à la croisée de flux et à proximité des sites miniers - allié à un cadre de vie inscrit sein d'un écrin de verdure marqué par le passage de la Fridoline, a fait du site de Chagrin un lieu de résidence privilégié.
Le lotissement Chagrin s'inscrit en effet dans une sorte de «cuvette» naturelle formée par la chaîne montagneuse qui l'encercle. Le relief alentour très marqué donne naissance à un réseau hydrologique dense formé de nombreux creeks et talwegs. La rivière de la Fridoline qui traverse le site constitue un point de convergence des eaux. Lors de fortes pluies, les crues inondent la partie basse et peuvent rendre impraticable la traversée de la Fridoline. Aucune étude hydraulique n'est disponible.

La zone résidentielle de Chagrin présente un caractère paysager et également historique digne d'intérêt qu'il convient de préserver et de valoriser. Les constructions anciennes contribuent au charme et à l'identité du lieu et côtoient des constructions plus modernes.

En raison de l'essor de l'activité minière sur le secteur et d'une forte demande en logements, des sollicitations pour l'attributions de lots sur le secteur de chagrin ont été faites auprès de la mairie de Koumac. Aussi cette dernière qui dispose d'un foncier présentant une opportunité de développement résidentiel en continuité directe du secteur d'urbanisation existant, a engagé une réflexion sur le développement d'un lotissement résidentiel de maîtrise communale. Le projet d'aménagement permettrait de créer près de 60 lots à terme avec un échelonnement du projet dans le temps selon les besoins.
Une step est prévue d'être implantée dans le cadre du projet d'aménagement pour le traitement de l'assainissement.

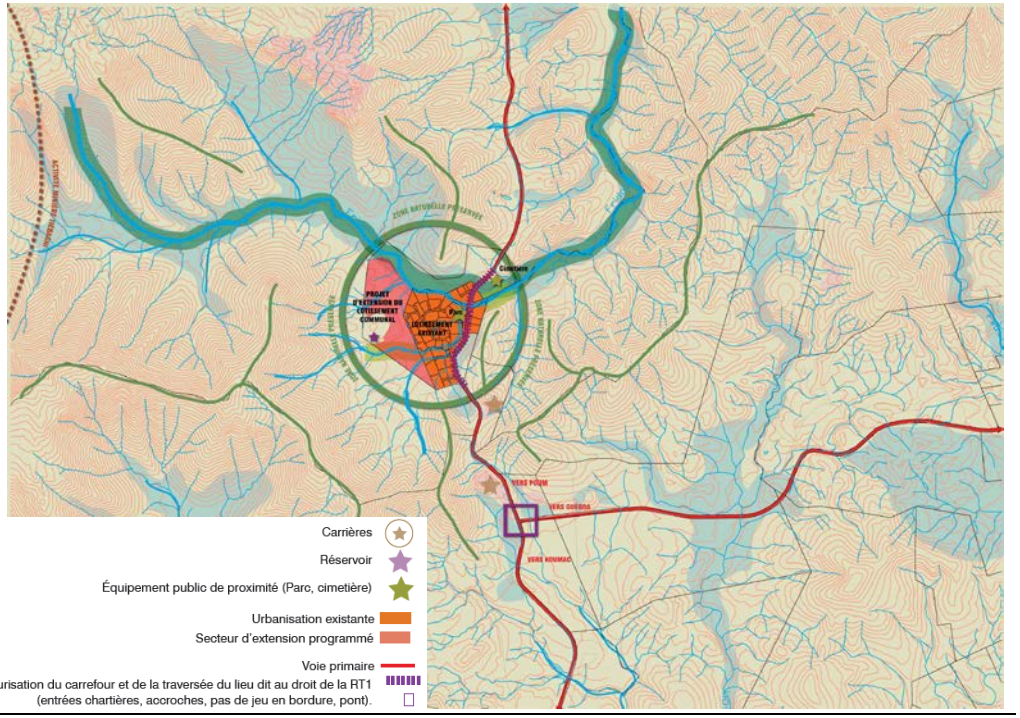

SECTEUR CENTRE DE VILLAGE

Le centre de village de Koumac se situe à la croisée des chemins, un lieu de dynamisme, de rencontre et d'échanges privilégié pour la population.

Partant du damier historique, le développement du centre s'étend vers le Nord-Est, faisant ainsi évoluer la trame orthogonale pour s'inscrire dans la topographie. Le développement de Tougoupe semble marquer les limites de l'urbanisation vers le Nord-Est (limites marquée par la rivière et la grande vallée boisée) et révéler logiquement un territoire de potentiel densification urbaine en articulation avec le centre de village.
Le raccordement de Tougoupe au village et à la structure urbaine est un enjeu majeur pour le développement de la commune.
Les entrées et sorties de village sur la RT1 sont également clairement marquées par des couloirs naturels.

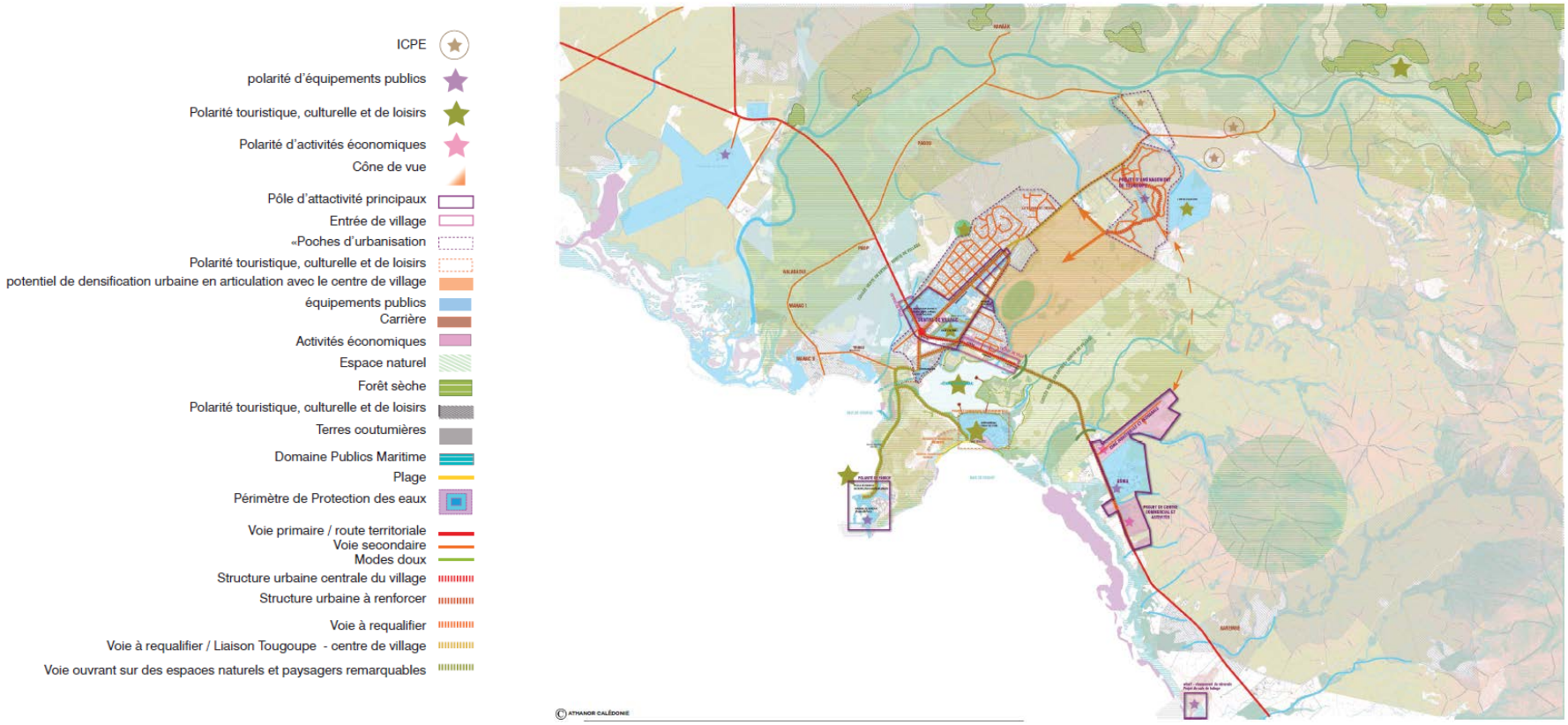

SECTEUR TOUGOUPE / LES GROTTES

La limite d'urbanisation du centre de village, marquée par le projet de Tougoupe ouvre sur un vaste espace naturel à préserver (Périmètre de protection des eaux, zone inondable, sites touristiques majeurs, grande vallée boisée, etc.)

Par ailleurs, une activité économique ICPE d'importance pour la commune y est implantée et fait ainsi apparaître un conflit d'usage entre l'habitat, l'activité rurale et l'activité génératrice de nuisances (poussières, bruit).

L'enquête publique portant sur la dernière version du PUD de Koumac avait mis en avant cette problématique et l'opposition entre les intérêts économiques de l'activité et le caractère naturel et rurale du secteur.

Notons également que l'activité ICPE se trouve au sein du périmètre de protection éloigné des eaux et à proximité de la rivière de Koumac ou toute extraction de matériaux est désormais proscrite en l'attente des résultats de l'étude menée actuellement sur la Koumac.

La création d'une nouvelle zone destinée à des activités industrielles à proximité du site actuel des sablières du Nord était également remise en question par les riverains.

L'activité industrielle e a-t-elle vocation à se maintenir sur ce secteur sensible ? Si oui, quel cadre de cohabitation ?

Le stockage d'explosifs situé à proximité du centre équestre de la crinière a vocation à être déplacé.

SECTEUR PLAINE DE KAREMBÉ

Karembé est un secteur majeur en terme d'orientation pour le développement urbain de la commune de Koumac. En effet, son positionnement entre le centre de village et la zone d'influence de VKP - allié à des dispositions foncières favorable - pose la question de la maîtrise du développement de la plaine de Karembé.

Ne faudrait-il pas limiter au strict minimum le développement résidentiel de Karembé pour faciliter le développement du coeur de village jusqu'à Tougoupe ?

La multiplication des lotissements isolés génère d'importants coûts d'infrastructures que la mairie ne pourra pas supporter.
Le développement commercial et d'activités sur Karembé en lien avec la RT1 semble cohérent et inévitable, néanmoins, il conviendrait de favoriser une politique de densification résidentielle autour du centre de village pour s'inscrire dans une logique de développement durable et de limitation des coûts pour la collectivité.

SECTEUR DE L'ÉTANG SALÉ DE KOUMAC

L'étang de Koumac est relié à la mer en un point. C'est un étang salé (marais salant) à proximité immédiate du centre de Koumac et qui fait par ailleurs l'objet d'une protection particulière au titre d'une réserve de nature sauvage.
Ce statut d'étang salé est au coeur de la problématique car les règles liées au Domaine Public Maritime devraient s'appliquer du fait de ce statut. Or, le cadastre ne fait pas état d'un DPM autour de l'étang. D'ailleurs, le DPM ne doit pas nécessairement être matérialisé car il s'applique de fait sur le territoire maritime provincial (hors zones déclassées, cas particuliers).
Le problème est que la partie Nord de l'étang jouxtant le centre de village est urbanisée et comporte de nombreuses propriétés foncières privées (parcelles non urbanisées, parcelles bâti, activités), ainsi que des équipements publics : gendarmerie, cimetière, etc. Le Sud est également occupé par l'hippodrome de Koumac.
Ainsi, des personnes disposant de titres de propriété ont construit, sans doute en toute bonne foi, sur ce qui s'avère être du domaine public maritime.

> L'aménagement du cœur de ville de Koumac se trouve impacté par ce problème foncier majeur.
> La situation juridique du DPM se trouvant autour de l'étang salé est en effet incertaine.
> La situation actuelle est en tout état de cause source d'une insécurité juridique qu'il faut lever.

Une question d'actualité à traiter dans le cadre de la révision du PUD et de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Koumac

A ce jour, le lot 4pie, propriété Paccily, épouse Frouin, qui constitue un foncier important aux abords de l'étang, est concerné par une demande de délimitation de DPM.
Dans ces conditions et, sans enquête publique préalable, (car l'initiative émane du propriétaire) une délimitation est sur le point d'être établie.
Au regard de la Loi du Pays sur le DPM, un principe de largeur d'emprise du DPM de 40 m au lieu des 81.20 m est discuté (interprétation d'une jurisprudence sur DPM en PN).

Le site de l'étang de Koumac fait l'objet d'une volonté de mise en valeur par la commune qui souhaiterait créer un cheminement piétonnier le long de l'étang. L'extension de l'hippodrome pour sa mise aux normes est également envisagé.

HISTORIQUE

En retraçant l'historique du « statut du DPM », il s'avère que ce domaine était propriété de l'État (domaine public) qui est devenu « domaine privé de l'État » en 1933, sur une très grande partie du pourtour de la côte provinciale Nord (de la rivière Ioungoa à Koumac, en remontant jusqu'à la pointe Nord de la Calédonie, puis en redescendant la Côte Est, jusqu'à la limite de territoire entre Canala et Kouaoua).
Ce statut a permis à l'État de céder certaines parties du domaine et notamment d'affecter des portions de ce domaine à des agrandissement de réserves autochtones, tribus…
En revanche, ce qui était affecté à l'usage de l'État est resté domaine public de l'État (ex : foncier de gendarmeries, etc…).
Une saisine du tribunal administratif avait permis, lors de la constitution du domaine public maritime des provinces (art 45 de la loi organique), d'éclairer ce qui pouvait advenir de l'ancien DPM déclassé en 1930 et restant à l'État, à savoir :
-le domaine privé de l'État qui était auparavant le DPM de l'État devenait de fait, le domaine public de la Province Nord ;
-les portions du domaine public maritime de l'État affecté restent à l'État.

Ce point d'information est important et permet d'expliquer pourquoi le foncier de la gendarmerie, située aux abords de l'étang salé, est domaine public État.

ANALYSE DU CONTEXTE HUMAIN, ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

L'étang salé de Koumac est un site remarquable classé qui présente un enjeu majeur de préservation et de mise en valeur.
Outre la richesse faunistique et floristique qui caractérise le site et justifient l'intérêt de sa préservation et de sa mise en valeur (touristique, pédagogique, environnementale), le site offre des paysages et un cadre unique qui en fait une véritable richesse potentielle pour Koumac (aménagements touristiques, de loisirs, cadre de vie, etc.)
D'autant que l'étang salé de Koumac occupe une place très importante et privilégiée en coeur et en entrée de village de Koumac. Une Situation privilégiée qui se trouve renforcée par son positionnement à l'intersection d'équipements majeurs de la commune.
Le foncier qui borde la partie nord de l'étang présente un potentiel urbain en front de la route territoriale.

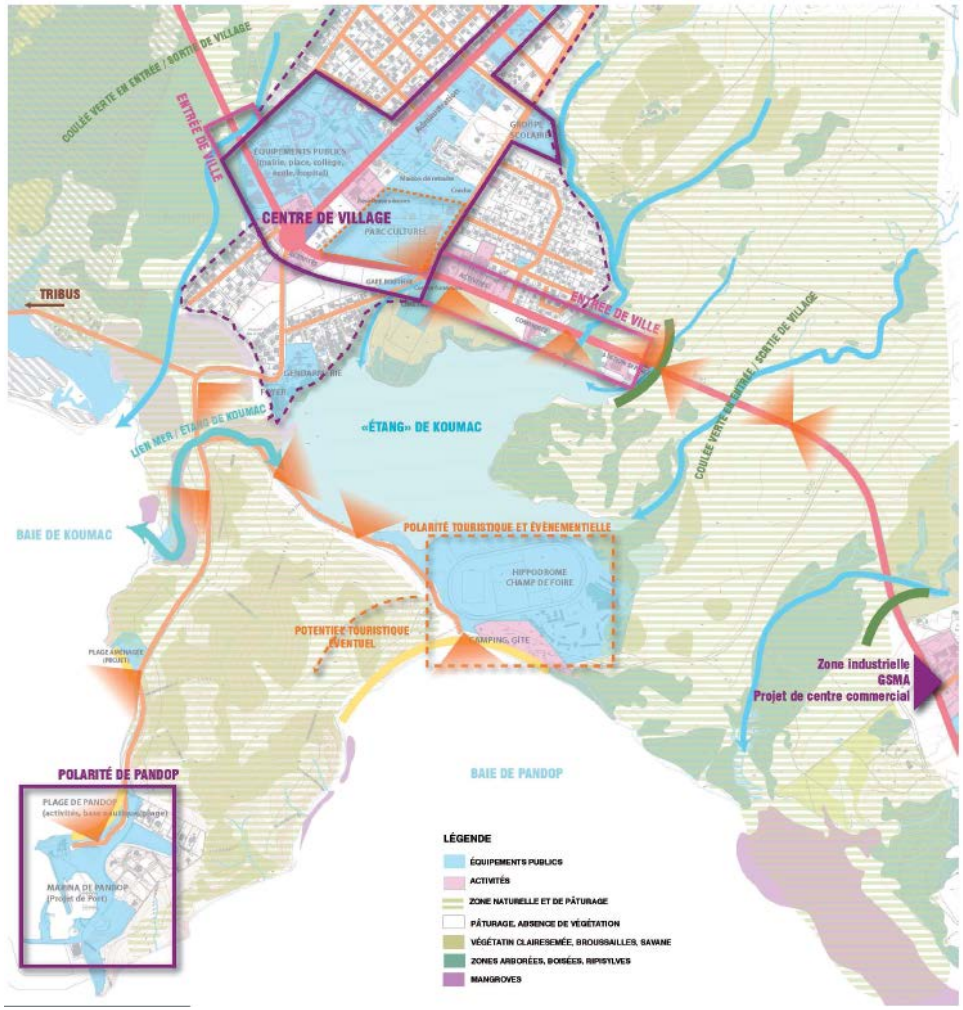

Synthèse des enjeux urbains, environnementaux et paysagers des abords de l'étang salé de Koumac

PARTIE III :

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE KOUMAC EST ANNEXE AU PRESENT PUD.

PARTIE IV :

PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

LES DIFFERENTES ZONES DU PUD

Le territoire communal est divisé en plusieurs zones :

LES ZONES URBAINES

- ZONES UA : zones centrales,

- ZONES UB : zones résidentielles
  La zone un sous-secteur UBa

- ZONES UC : zones résidentielles rurale

- ZONES UD : zones d'habitat diffus

- ZONES UAE : zones d'activités économiques, artisanales et industrielles
  La zone un sous-secteur UAEc

- ZONES UE : zones d'équipements

- ZONES UT : zones touristiques

LES ZONES A URBANISER

- ZONES AU - zones à urbaniser

LES ZONES NATURELLES

- ZONES N : zones naturelles

LES ZONES AGRICOLES

- ZONES A : zones agricoles

LES ZONES DE TERRES COUTUMIERES

- ZONES TC : zones de terres coutumières

À chacune de ces zones correspond un règlement.

> REPERAGE DES ZONES URBAINES DU PUD :

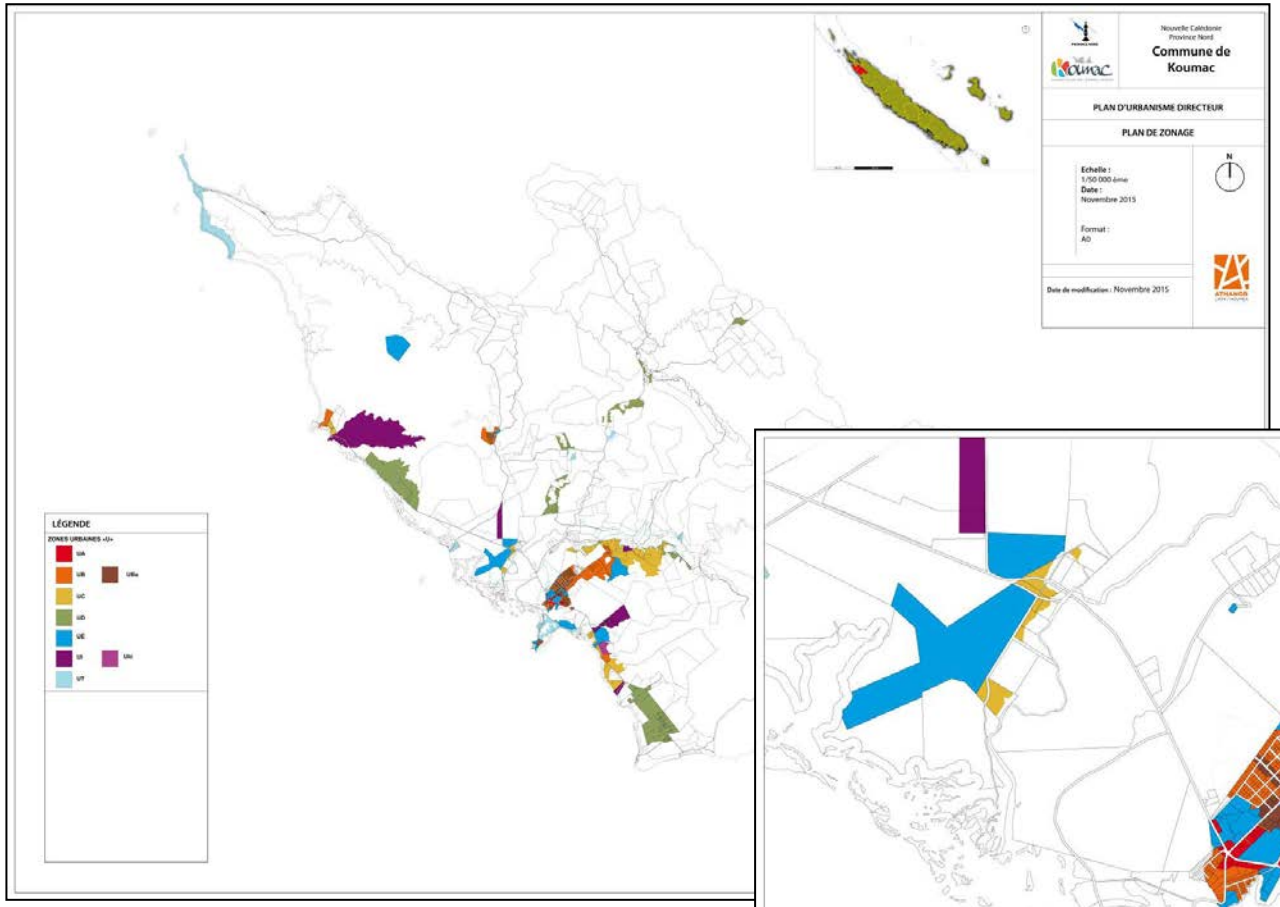

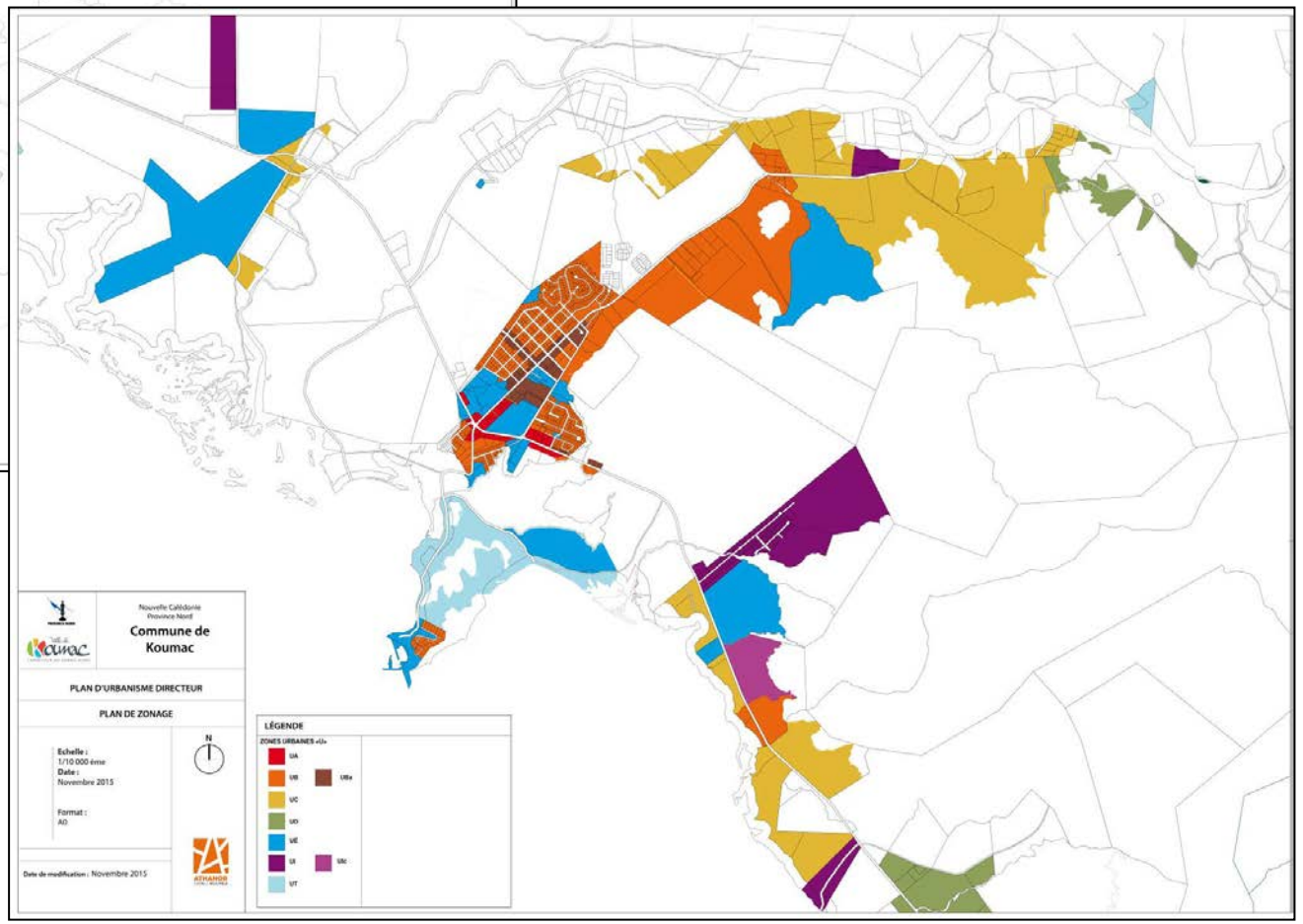

> CARACTERISTIQUES DES ZONES URBAINES DU PUD :

ZONES UA > Zones urbaines denses

Les espaces réglementés par les articles de la zone UA recouvrent les zones centrales du village de Koumac. Elles se développent le long des axes structurants du centre de village (entrées de village, RT1 et avenue Baudoux). Il y sera recherché une densité et une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, services, etc.). Cette zone a une vocation d'animation et de traitement qualitatif du rapport à l'espace public. Les rez-de-chaussée y seront prioritairement affectés aux commerces, activités de service ou associatives.
Des règles d'urbanisme spécifiques à cette zone sont définies de manière à constituer une forme urbaine continue et maitriser le rapport à l'espace public (qualité paysagère des axes structurants).

ZONES UB > Zones résidentielles

Les espaces réglementés par les articles de la zone UB recouvrent les quartiers d'habitat pavillonnaires de Koumac. Cette zone est à vocation principale d'habitat, elle autorise également l'implantation d'équipements et d'activités économiques compatibles et indispensables à la vie quotidienne des quartiers qu'elle englobe (commerces, services, artisanat). Ces zones résidentielles se caractérisent par un équilibre paysager entre bâti et végétal.
La zone UB comprend un sous-secteur UBa.
Le sous-secteur UBa regroupe les espaces situés le long des axes principaux du village de Koumac, en continuité des zones centrales. Ce sont des espaces de transition entre les espaces centraux du village et les quartiers résidentiels pavillonnaires du village de Koumac.
Les dispositions réglementaires de la zone UBa ont été conçues de manière à animer et favoriser un traitement qualitatif du rapport à l'espace public. Les rez-de-chaussée y seront prioritairement affectés aux commerces, activités de service ou associatives

ZONES UC > Zones résidentielles rurale

Les espaces réglementés par les articles de la zone UC ont pour vocation d'accueillir des constructions à usage d'habitat et de cultures vivrières (démarche d'autosubsistance et de maraichage individuel, à des fins non commerciales).
Afin de préserver l'identité rurale de cette zone, la densité urbaine y est limitée.

ZONES UD > Zones d'habitat diffus

Les espaces réglementés par les articles de la zone UD regroupent les secteurs d'habitat diffus, isolés des zones urbaines de Koumac et actuellement pas ou peu desservis par des réseaux et équipements.
Sur ces zones, seul le développement de constructions à usage d'habitation, limité à une construction par propriété foncière, sera autorisée sur des terrains d'assiette de 1 hectare minimum.

ZONES UAE > Zones d'activités économiques artisanales et industrielles

Les espaces réglementés par les articles de la zone UAE ont pour vocation d'accueillir des constructions à usage d'activités artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres zones n'est pas autorisée en raison des nuisances spécifiques qu'elles génèrent. Elle accueille également des commerces, des services, des bureaux en lien avec l'activité de la zone et de manière restrictive de l'habitat.
La zone comprend un sous-secteur UAEc destiné à accueillir un centre commercial et ses activités associées.

ZONES UE > Zones d'équipements

Les espaces réglementés par les articles de la zone UE ont pour vocation d'accueillir des équipements d'intérêt général et les équipements publics de la commune de Koumac.
La nature des constructions admises dans la zone UE impose à une plus grande souplesse réglementaire.
La zone UE acceuille également le site classé du village de Tiébaghi, au sein duquel toute opération devra être soumise à l'avis du président de l'assemblée de province.

ZONES UT > Zones touristiques

Les espaces réglementés par les articles de la zone UT ont pour vocation d'accueillir des constructions et aménagements à usage de tourisme et de loisirs. Elle comprend également des équipements publics, privés, des commerces en lien avec l'activité touristique ou de loisirs.
Cette zone occupe des sites sensibles de Koumac au sein desquels les aménagements et constructions doivent permettre de préserver et de valoriser la qualité paysagère et environnementale des sites.

> REPERAGE DES ZONES A URBANISER DU PUD :

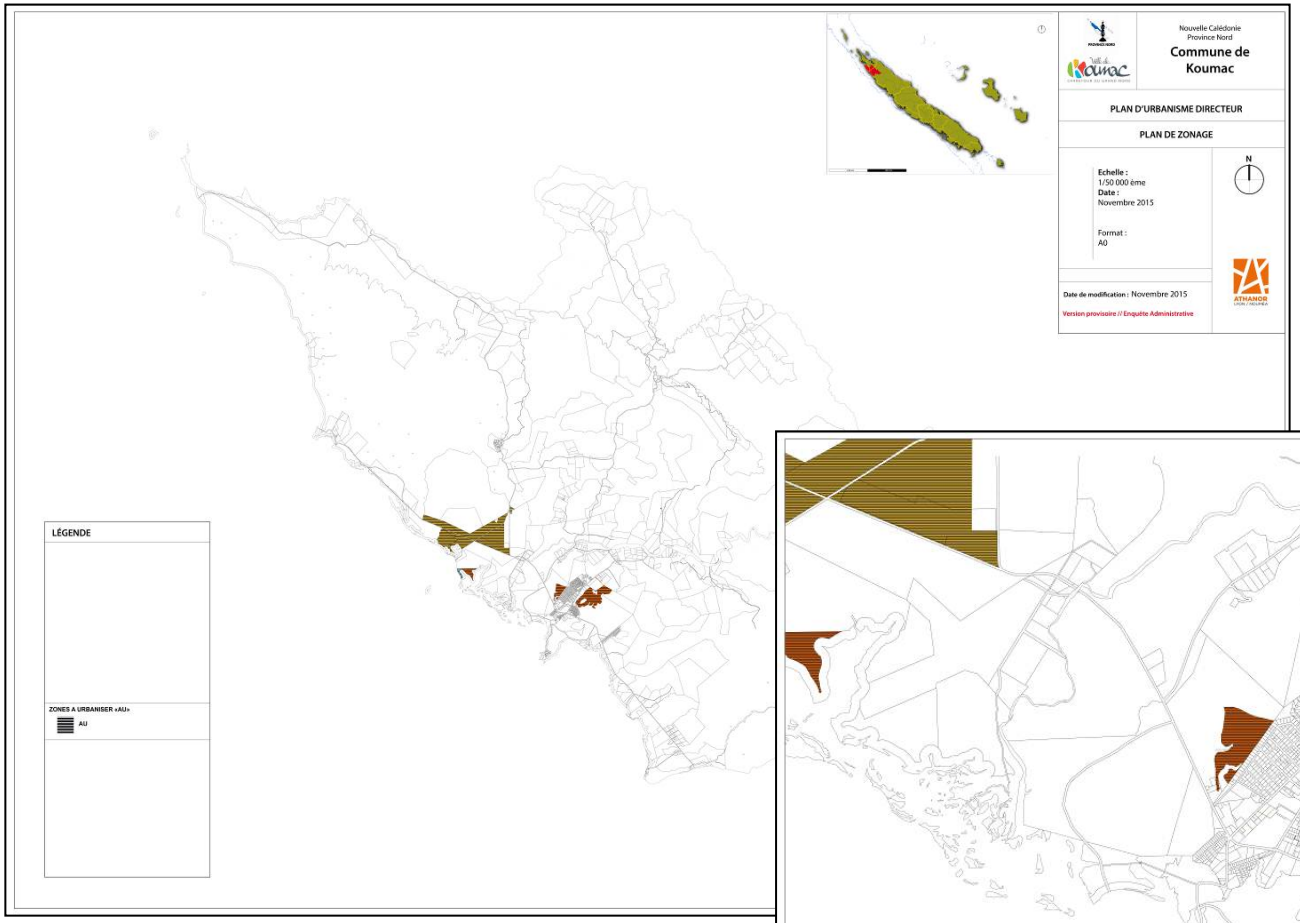

> CARACTERISTIQUES DES ZONES A URBANISER DU PUD :

ZONES AU > Zones à urbaniser

Les espaces réglementés par les articles de la zone AU concernent des parties de territoire à caractère naturel peu ou pas équipées, et sont destinés à être ouverts à l'urbanisation sous une échéance plus ou moins proche.
Il s'agit de permettre un développement cohérent, durable et progressif de la commune, en :
- Inscrivant de façon stratégique, des réserves d'espaces à fort potentiel de développement, qui ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'à plus ou moins long terme,
- Incitant à la réflexion sur une occupation et une utilisation du sol compatibles avec les vocations arrêtées pour ces zones ainsi qu'avec les orientations d'aménagement définies,
- Intégrant l'aménagement de zones en cohérence avec le développement de la commune,
- Ouvrant à l'urbanisation les secteurs définis, après la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructure en rapport avec le potentiel de constructibilité des secteurs.

Le présent PUD accueille des zones «AU indicées » d'urbanisation à court ou moyen terme. L'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par la production d'un Plan d'Aménagement de Secteur (PAS), conforme au zonage indiqué dans le PUD et qui doit être validé par le Conseil Municipal.
Les Plans d'Aménagement de Secteur pourront couvrir une ou plusieurs zones dans leur ensemble et définir un ou plusieurs secteurs.

> REPERAGE DES ZONES NATURELLES DU PUD :

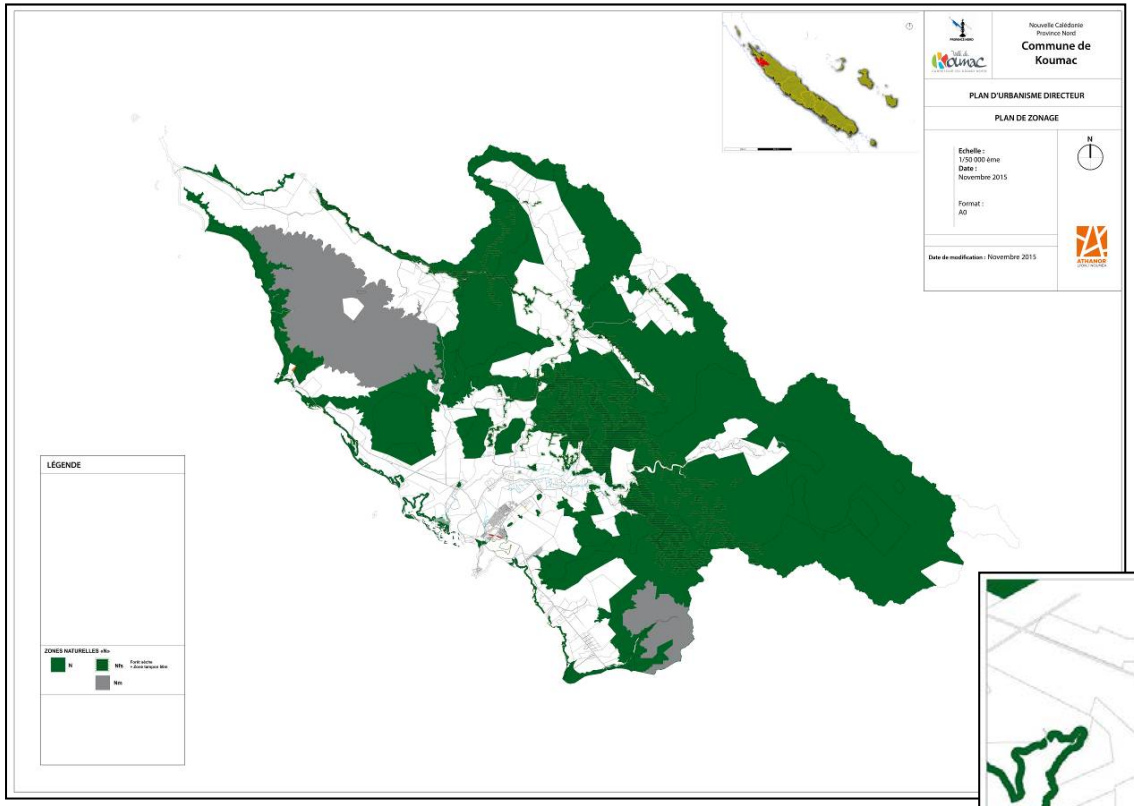

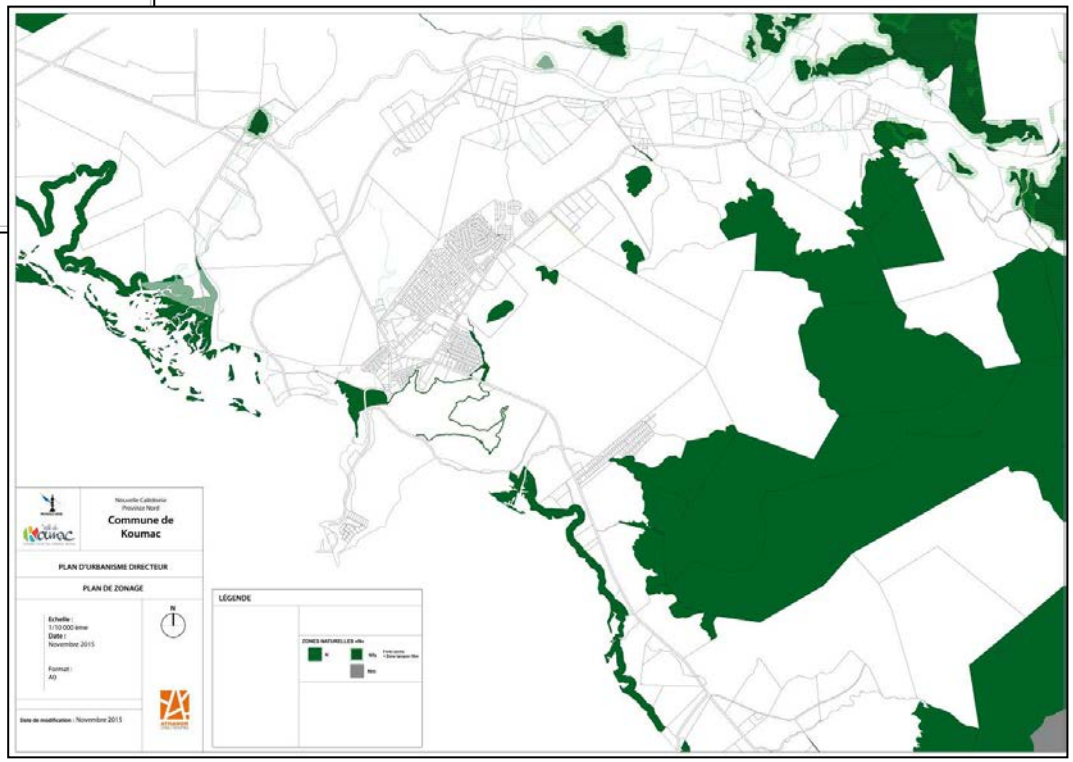

> CARACTERISTIQUES DES ZONES NATURELLES DU PUD :

ZONES N > Zones naturelles

Les espaces réglementés par les articles de la zone N correspondent aux espaces naturels à protéger en raison de la qualité des sites ou des paysages, de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie, de la richesse du sous-sol ou de la richesse de la faune ou de la flore existante.
L'état naturel doit être conservé et seuls les consrtuctions légères et les aménagements nécessaires à l'encadrement, à l'entretien, à la mise en valeur, à la promenade du public et aux équipements publics visant à prévenir les risques, sont autorisés.

La zone N comprend deux sous-secteurs :

- un sous-secteur Nm, correspondant aux secteurs d'exploitations minières. A l'intérieur de cette zone, les autorisations doivent être soumises à l'avis des services compétents, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur (code minier, code de l'environnement).
  En zone Nm, sont uniquement autorisées les installations directement nécessaires aux activités minières ou de carrières.
- un sous secteur spécifique, Nfs, qui regroupe les zones de formation végétales de forêt sèche identifiées par les services provinciaux. Au sein de ces zones, l'état naturel doit être conservé, aucune construction n'est autorisée ; seuls et aménagements nécessaires à l'encadrement, à l'entretien, à la mise en valeur, à la promenade du public et aux équipements publics visant à prévenir les risques, sont autorisés. A cette zone Nfs s'ajoute une zone tampon de 50m matérialisée sur la carte du zonage et au sein des quelles les constructions peuvent exceptionnellement être tolérées au sein des zones A recouvertes sous réserve du respect des règles applicables à la zone A et après avis des services compétents.
  Tout projet au sein de ces secteurs Nfs devra faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique auprès des services de la Province Nord.

> REPERAGE DES ZONES AGRICOLES DU PUD :

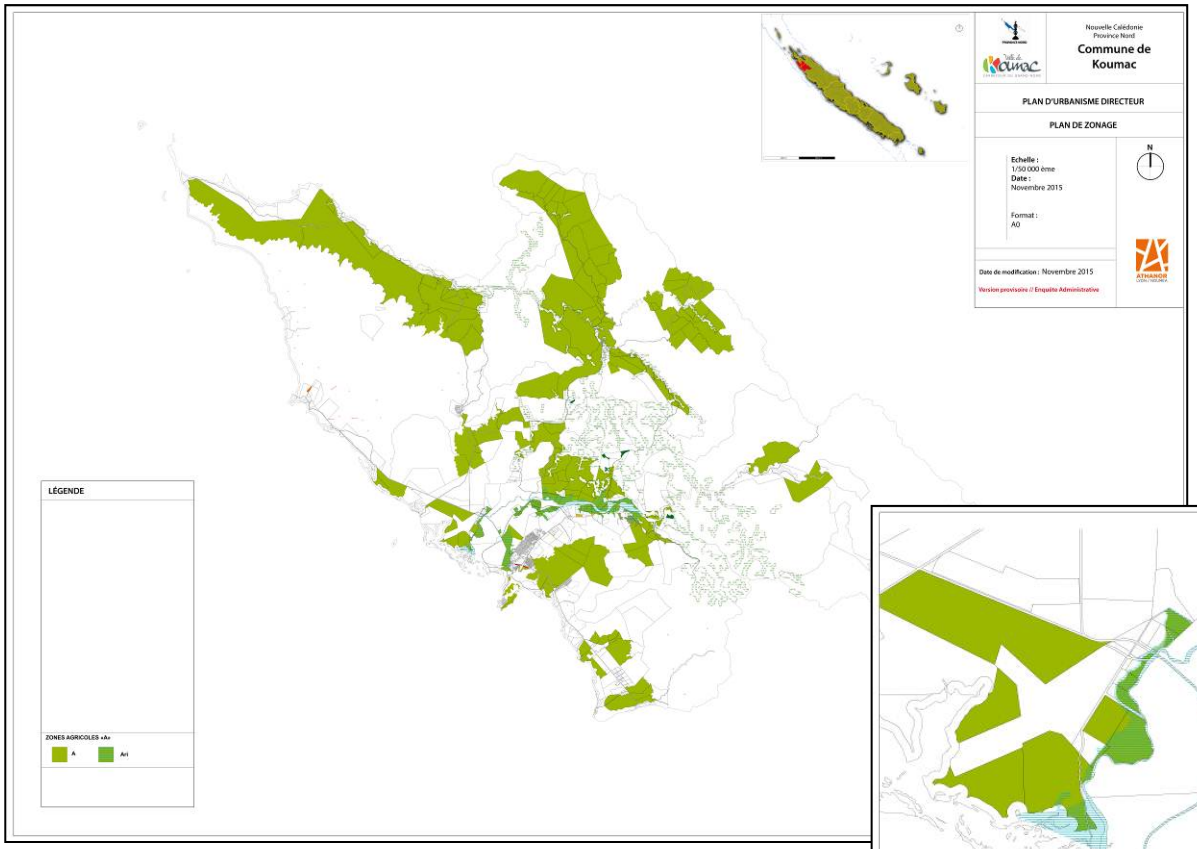

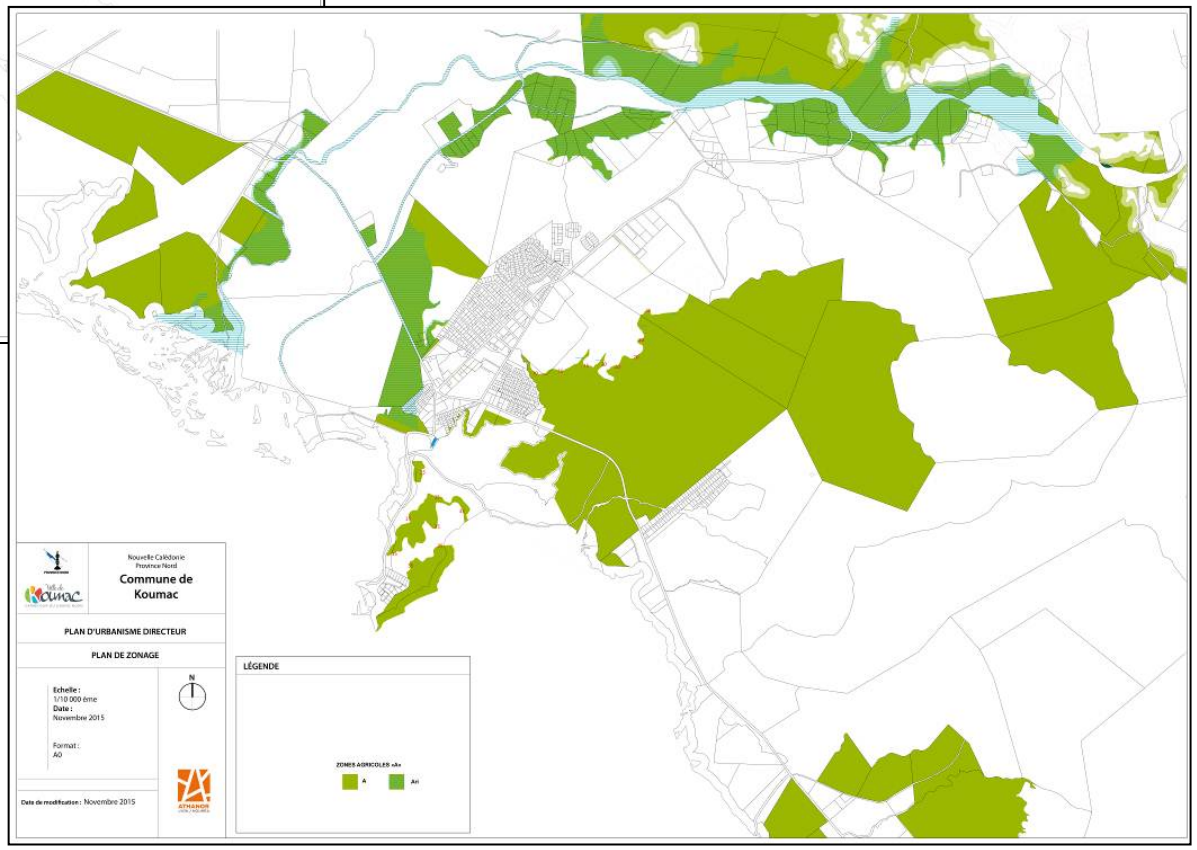

> CARACTERISTIQUES DES ZONES AGRICOLES DU PUD :

ZONES A > Zones agricoles

Les espaces réglementés par les articles de la zone A regroupent les secteurs d'espaces naturels qu'il convient de préserver et de valoriser au titre de la sauvegarde d'une ressource économique productive (potentiels agronomiques, biologiques ou économiques des terres agricoles, richesse du sous-sol).

Une partie des zones A situées aux abords de la rivière de Koumac sont soumises à des risques d'inondations. La carte des zones inondables est présentée en annexe du Plan d'Urbanisme Directeur. A l'intérieur de cette zone, les constructions peuvent être autorisées par l'autorité compétente sous réserve du respect de l'article 6 des dispositions générales relatif aux constructions en zone inondables.

Dans toutes les zones A, sont seulement autorisées, après avis des services compétents :
- les installations directement nécessaires aux exploitations agricoles ainsi qu'au logement des exploitants,

Tout projet de construction en zone A devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès des services compétents.

> REPERAGE DES ZONES DE TERRES COUTUMIERES DU PUD :

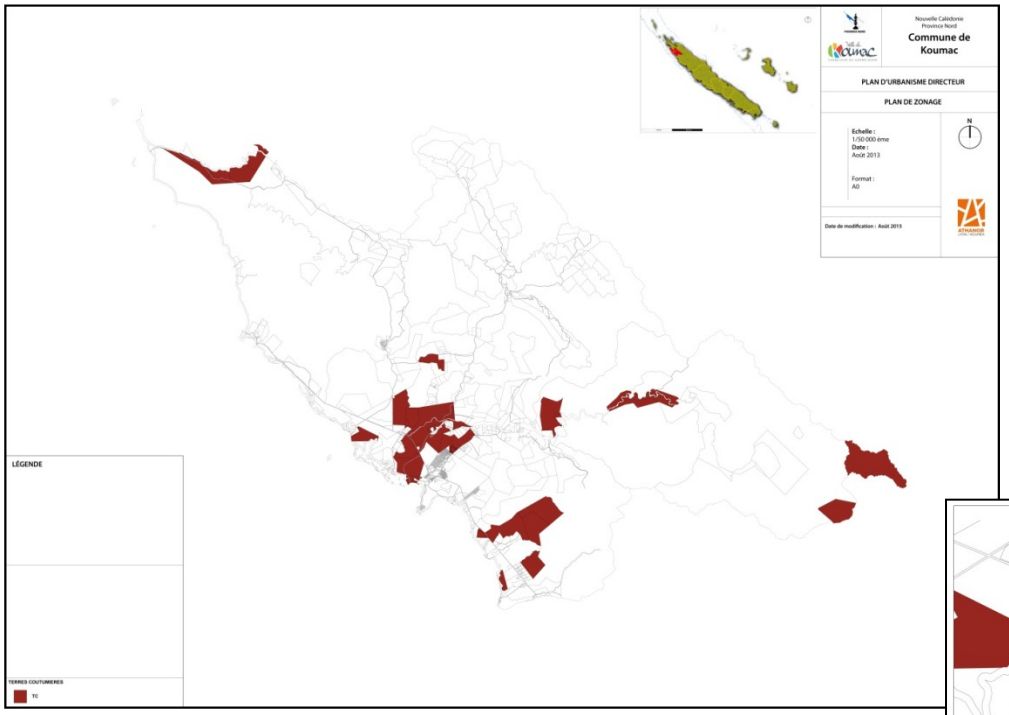

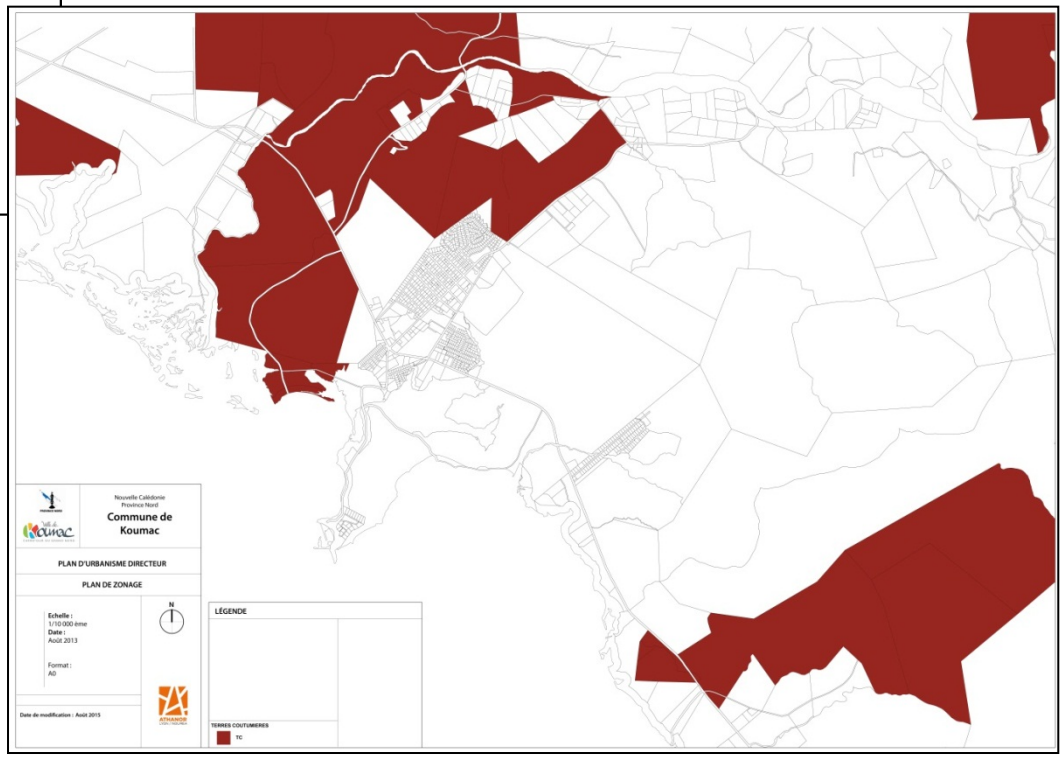

> CARACTERISTIQUES DES ZONES DE TERRES COUTUMIERES DU PUD :

ZONE TC > Zones de Terres coutumières

Les zones TC correspondent :
- Aux réserves autochtones et des parcelles attribuées aux clans,
- Aux parcelles attribuées aux Groupements de Droit Particulier Local (GDPL).

Ces espaces sont par définition inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables.
Aucun règlement n'est associé à la zone TC.

Un schéma d'orientations d'aménagement a été initié sur les terres coutumières de la commune de Koumac.